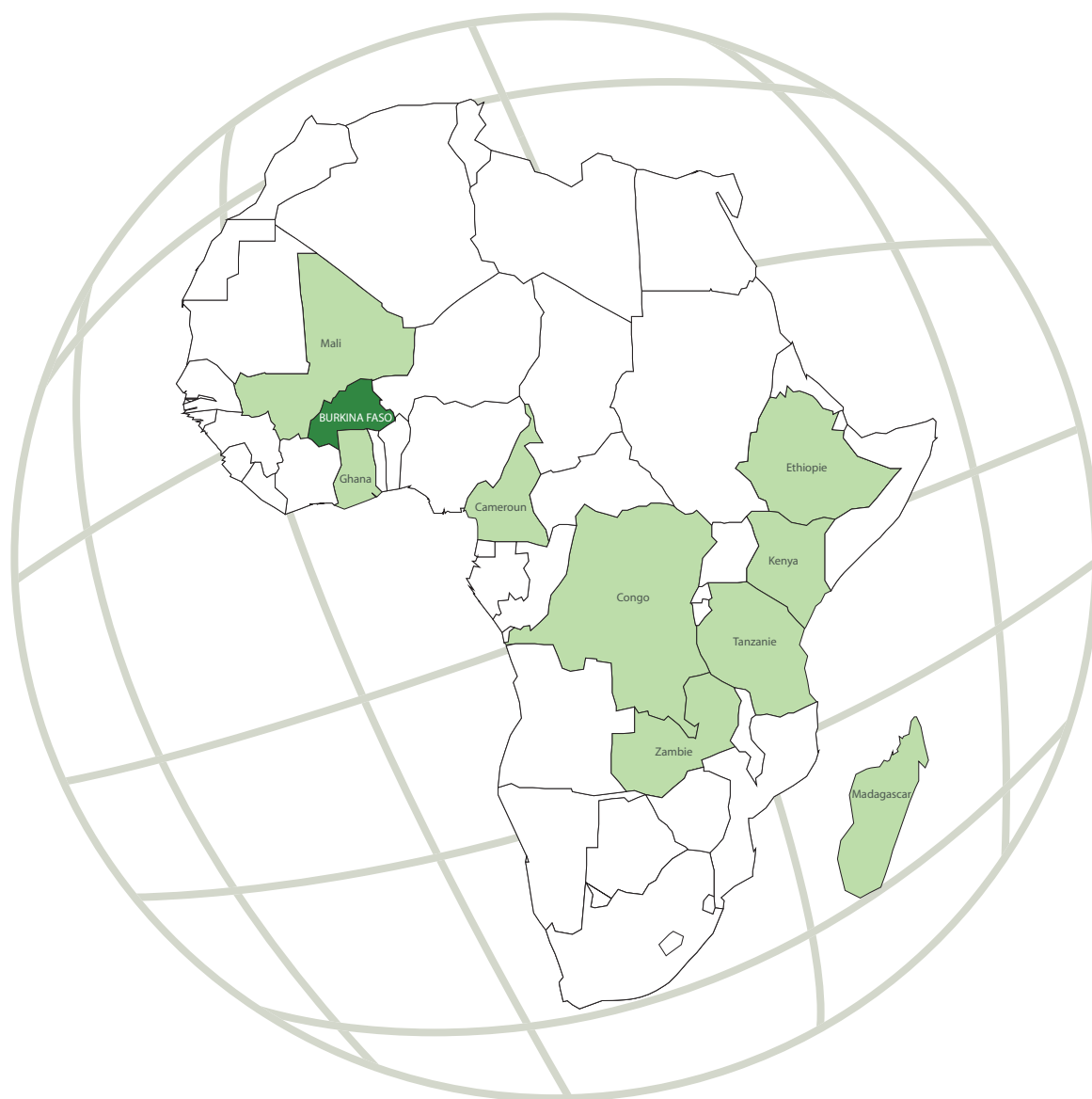


INTÉGRER LES QUESTIONS DE GENRE DANS LE SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE

BURKINA FASO



**INTÉGRER LES QUESTIONS DE GENRE DANS LE
SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE**

BURKINA FASO

Simeni Tchuinte Ghislaine

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au

Chef de la Sous-division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques

Division de la communication

FAO

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO 2007

AVANT-PROPOS

Ce rapport de projet fait partie d'une série de 10 rapports produits par le Département des forêts de la FAO pour le Projet « Intégrer les questions de genre dans le secteur forestier en Afrique ». L'objectif de ce projet est d'évaluer l'équilibre entre les sexes et les responsabilités dans la gestion et l'utilisation des ressources forestières et de fournir un cadre pour la création de réseaux locaux (communautaires, régionaux, nationaux) de femmes dans le secteur forestier. Le projet a reçu des financements importants de la part du Programme de partenariat FAO-Pays-Bas (FNPP) sur les forêts.

Pour plus d'information, veuillez contacter

Simmons Rose
Forestry Officer
Forest Products and Industries Division, Forestry Department
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
email: Simmons.Rose@fao.org

RESUME

Au Burkina Faso, la situation au niveau social, économique, politique et culturel reste encore marquée par des inégalités hommes/femmes au détriment des femmes. Malgré le principe de l'égalité hommes-femmes consacré par la loi et les différents textes juridiques, la vie de la femme burkinabè reste encore largement régie par des règles et des pratiques coutumières qui consacrent la répartition classique des rôles et tâches entre l'homme et la femme.

Du fait des tâches qui revient aux femmes dans la vie sociale et économique des ménages en milieu rural et même urbain, celles-ci sont quotidiennement en prise avec les ressources forestières pour la satisfaction des besoins de leurs familles. En milieu rural et en toute saison, elles assurent avec les enfants, l'approvisionnement des familles en combustible ligneux. En milieu urbain, ce sont elles qui gèrent le budget familial sur l'énergie. Elles représentent également un maillon important de la chaîne de commercialisation du bois en tant que détaillantes. Ce sont elles aussi qui exploitent, transforment et commercialisent les PFNL de cueillette (fruits, fleurs, feuilles, tubercules) qui entrent dans l'alimentation familiale ou sont utilisés à des fins médicinales ou commerciales. De ces PFNL, l'amande de karité présente une importance économique considérable.

Mais n'étant pas propriétaires terriens, les femmes n'ont pas accès aux produits des arbres conservés dans les champs comme dans la brousse. Les femmes étaient auparavant considérées comme vecteurs de dégradation de l'environnement en raison des pressions exercées sur le couvert végétal lors de la recherche du bois de feu. Pour cette raison, elles ont été ignorées ou du moins marginalisées dans la recherche de solutions à la gestion des ressources forestières. Le manque d'organisation et le poids des traditions ont contribué à renforcer cette image.

L'utilisation durable des forêts exige la participation de tous, spécialement celle des femmes. Bien que les besoins des femmes diffèrent assez souvent de ceux des hommes, beaucoup de programmes ont tendance à ignorer leurs besoins spécifiques dans la foresterie, principalement parce que les décideurs et les planificateurs manquent de données, d'informations et de méthodologies adéquates pour les aborder. Dans ce contexte de manque d'information, cette étude a été initiée afin de mieux comprendre la contribution des femmes dans la formulation et la mise en œuvre des principales options en matière de politique forestière et plus particulièrement dans les actions de gestion forestière.

De manière spécifique, il s'est agit de:

- faire une compilation d'informations existantes sur les politiques nationales et intergouvernementales, la législation et le cadre institutionnel en relation avec l'intégration du genre dans la gestion forestière au Burkina Faso;
- examiner les structures de genre, les initiatives et responsabilités locales dans les communautés et dans les ménages ruraux forestiers;
- préparer une base de données des femmes travaillant dans le secteur forestier au Burkina Faso;
- identifier les questions liées à l'établissement des réseaux pour les femmes dans la foresterie.

L'approche adoptée dans la conduite de la présente étude a porté sur trois axes à savoir: une recherche documentaire; des rencontres avec les personnes-ressources des institutions nationales et internationales, des entretiens semi-structurés individuels ont été utilisés à l'aide d'un guide d'entretien. A l'issue de ces phases, des projets, des associations et groupements de genre menant des actions dans le secteur forestier, des partenaires techniques et financiers ont été recensés et les zones d'intervention connues. Il a donc été élaboré des questionnaires destinés aux structures techniques, projets, ONG et associations/groupements ayant été retenus pour les études de cas. A cet effet, des rencontres et des entretiens semi-structurés ont

été réalisés avec les populations locales, les ménages ruraux forestiers, les associations et groupements féminins locaux, les responsables des chantiers forestiers, les responsables des projets, les responsables des structures déconcentrées.

Il ressort de cette étude que plusieurs facteurs concourent à l'intégration effective du genre dans la gestion forestière au Burkina Faso. On peut noter: la volonté politique d'assurer des bases solides pour un développement participatif, durable et harmonieux à travers les différents documents de politiques et d'orientations stratégiques (CSLP, LPDRD, LIPDHD, etc.); l'existence d'une cellule genre au sein du MECV chargée de l'intégration du genre dans les plans d'action élaborés par le ministère; l'existence de nombreuses ONG et associations de femmes actives autour de l'amélioration des conditions de vie des femmes dans la foresterie, notamment à travers la promotion des activités génératrices de revenus; de l'engagement des partenaires techniques et financiers dans la promotion du genre dans la gestion forestière, certains en font une conditionnalité pour le financement des projets de développement.

Malgré cet environnement favorable, il existe des contraintes qui limitent l'intégration des femmes dans la gestion forestière, notamment la persistance des pesanteurs socioculturelles au niveau des structures de base, des organisations; le manque de suivi de la mise en œuvre de l'approche genre surtout au niveau institutionnel, de son application et de ses impacts. Une meilleure intégration des femmes dans la gestion forestière nécessiterait le renforcement de sa position du point de vue tant institutionnel que législatif. Cette implication passe par:

- la prise en compte du genre selon les inégalités hommes/femmes dans les programmes et projets de développement rural;
- le renforcement de la position des femmes;
- le renforcement des capacités des communautés de base (GGF, CVD et autres organisations) en approche genre;
- le renforcement des capacités des femmes en matière de prise de décision dans les structures et en matière d'élaboration des projets et des négociations;
- l'amélioration d'un environnement législatif et juridique prenant en compte le genre dans la foresterie particulièrement par rapport à l'accès aux ressources productives;
- le suivi et l'évaluation des actions au niveau local, départemental, provincial et régional avec un renforcement des capacités des acteurs du suivi.

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACDI	Agence canadienne pour le développement international
ADM	Analyse et développement des marchés
AGR	Activité génératrice de revenus
AGEREF	Associations inter villageoises de gestion des ressources naturelles et de la faune
AMIFOB	Amicale des Forestières du Burkina Faso
ANB	Agence nationale de biosécurité
BAD	Banque africaine de développement
CAF	Chantier autonome d'aménagement forestier
CCE	Cadre de concertation en environnement
CCG	Cadre de concertation en genre
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes
CG	Cellule Genre
CIFOR	Centre de recherche forestière internationale
CILSS	Comité permanent inter-Etat de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CNPAPF	Coordination nationale du Plan d'actions de promotion de la femme
CNPF	Commission nationale pour la promotion de la femme
CNSF	Centre national de semences forestières
CNSP	Comité national de sélection des projets
COA/FEB	Coordination des ONG et associations féminines du Burkina Faso
CONAGESE	Conseil national pour la gestion de l'environnement CONALDIS Commission Nationale de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes
CONAPAF	Commission nationale de suivi pour la mise en œuvre des stratégies du Plan d'action pour le renforcement du rôle et du statut des femmes
CONEDD	Conseil national pour l'environnement et le développement durable
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CVD	Conseil villageois de développement
CVGF	Comité villageois de gestion de la faune
CVGT	Commission villageoise de gestion des terroirs
DEP	Direction des études et de la planification
DERET	Direction des énergies renouvelables et des énergies traditionnelles
DFC	Direction de la faune et des chasses
DGCN	Direction générale de la conservation de la nature
DGE	Direction générale de l'énergie
DGEAP	Direction générale des espaces de l'aménagement pastoral
DIFOR	Direction des forêts
DNCPEF	Direction nationale du cadre paramilitaire des Eaux et Forêts
DPECV	Direction provinciale de l'environnement et du cadre de vie
DPSSI	Direction de la planification sectorielle et du suivi des investissements
DRECV	Direction régionale de l'environnement et du cadre de vie
DSE	Direction du suivi écologique
DT	Direction technique
ENEF	Ecole nationale des Eaux et Forêts
FAAGRA	Fonds d'appui aux activités génératrices de revenus des agricultrices
FAARF	Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
FAF	Fonds d'aménagement forestier
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCG	Fonds commun Genre
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FEM/ONG	Fonds pour l'environnement mondial des ONG

FIV	Fonds d'investissement villageois
GERED	Groupe d'étude et de recherche énergie-environnement pour le développement
GGF	Groupement de gestion forestière
IFD	Intégration des femmes dans le développement
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
IUFRO	Union internationale des instituts de recherche forestière
LIPDHD	Lettre d'intention de politique de développement humain durable
LPDRD	Lettre de politique de développement rural décentralisé
MAHRH	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
MARP	Méthodes accélérées de recherche participative
MEDEV	Ministère de l'économie et du développement
MFA	Mission forestière allemande
MMCE	Ministère des mines, des carrières et de l'énergie
MPF	Ministère de la promotion de la femme
MRA	Ministère des ressources animales
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PAFDK	Projet d'aménagement participatif des forêts classées de Dindéresso et du Kou
PAFN-BF	Plan d'action forestier national du Burkina Faso
PAFT-BF	Plan d'action forestier tropical du Burkina Faso
PAGEN	Projet de partenariat pour l'amélioration de la gestion des écosystèmes naturels
PAGREN	Projet d'appui à la gestion des ressources naturelles
PANE	Plan d'action national pour l'environnement
PAN/LCD	Plan d'action national de lutte contre la désertification
PCGPN	Programme-Cadre de gestion des patrimoines nationaux
PDA/MECV	Plan décennal d'action du MECV
PEDD	Plan d'environnement pour le développement durable
PFNL	Produit forestier non ligneux
PIB	Produit Intérieur brut
PLCE/BN	Programme de lutte contre l'ensablement dans le bassin du fleuve Niger
PNAF	Programme national d'aménagement des forêts
PNFV	Programme national de foresterie villageoise
PNGT	Programme national de gestion des terroirs
PNK	Projet national karité
PNKT	Parc national Kabore Tambi
PPTE	Pays pauvres très endettés
PROGEREF	Projet de gestion durable des ressources forestières
PTF	Partenaire technique et financier
RAF	Réorganisation agraire et foncière
REGECA/BF	Réseau genre et créativité en Afrique/Burkina Faso
RECIF-ONG	Réseau de communication, d'information et de formation des femmes dans les ONG et associations/Burkina Faso
RPTES	Programme régional pour les énergies traditionnelles
SDECV	Service départemental de l'environnement et du cadre de vie
SDR 2015	Stratégie de développement rural à l'horizon 2015
SP/CONEDD	Secrétariat permanent du Conseil national pour l'environnement et le développement durable
SPONG	Secrétariat permanent des ONG
SP/PAPF	Secrétariat permanent du plan d'action de promotion de la femme
SPS	Sanitary and phytosanitary systems
TBT	Technical barriers to trade

UAF	Unité d'aménagement forestier
UCF	Unité de conservation de la faune
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UGGF	Union des groupements de gestion forestière
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
ZOVIC	Zone villageoise d'intérêt cynégétique

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	iii
RESUME	iv
LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS	vi
1. INTRODUCTION GENERALE	1
PROBLEMATIQUE ET JUSTIFICATION	1
OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	1
METHODOLOGIE	1
DEFINITION DES CONCEPTS.....	4
ORGANISATION DU DOCUMENT	5
2. CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE	6
INFORMATIONS GENERALES SUR LE BURKINA FASO.....	6
EVOLUTION DE LA PRISE EN COMPTE DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT AU BURKINA FASO	6
LA SITUATION DE LA FEMME AU BURKINA FASO	7
LES STRATEGIES NATIONALES EN FAVEUR DE LA FEMME AU BURKINA FASO	9
AUTRES APPUIS EN FAVEUR DE LA FEMME AU BURKINA FASO	11
CONCLUSION PARTIELLE	15
3. LA FEMME ET LES FORETS	16
INFORMATIONS GENERALES SUR LES RESSOURCES FORESTIERES NATIONALES	16
IMPORTANCE DES FORETS: ROLES ECOLOGIQUE, SOCIOLOGIQUE ET ECONOMIQUE	17
ROLE ET PLACE DE LA FEMME DANS LA GESTION FORESTIERE	19
CONCLUSION PARTIELLE	20
4. POLITIQUES NATIONALE ET INTERGOUVERNEMENTALE, LEGISLATION ET CADRE INSTITUTIONNEL EN RELATION AVEC L'INTEGRATION DU GENRE DANS LA GESTION FORESTIERE	21
EVOLUTION DE LA POLITIQUE FORESTIERE ET DU ROLE DES FEMMES DANS LA FORESTERIE	21
LE CADRE LEGISLATIF DE LA GESTION FORESTIERE	26
LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA GESTION FORESTIERE	28
LES AUTRES ACTEURS DE LA GESTION FORESTIERE	29
CONCLUSION PARTIELLE	34
5. DONNEES ET CONNAISSANCES SUR LES FEMMES OEUVRANT DANS LE SECTEUR FORESTIER	35
LES ACTIVITES MENEES PAR LES FEMMES DANS LE SECTEUR FORESTIER	35
LES AUTRES STRUCTURES DE FEMMES OEUVRANT DANS LE SECTEUR FORESTIER	45
LE SUIVI DES ACTIVITES	46
RESEAUX DE FEMMES DANS LE SECTEUR FORESTIER	47
CONCLUSION PARTIELLE	48
6. CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES	49
CONCLUSION	49
POTENTIALITES, OPPORTUNITES ET FAIBLESSES DANS L'INTEGRATION DES QUESTIONS DE GENRE DANS LA GESTION FORESTIERE AU BURKINA FASO	50
MECANISME POUR UNE MEILLEURE IMPLICATION DES FEMMES DANS LA GESTION FORESTIERE	50
BIBLIOGRAPHIE	51
ANNEXES	54

1. INTRODUCTION GENERALE

Problématique et justification

Les femmes contribuent de façon significative aux secteurs formel et informel de la foresterie. Elles sont actives dans l'agroforesterie, l'amélioration des arbres, la protection et la conservation des forêts, etc. Les forêts représentent une source importante d'emploi pour les femmes. Des pépinières aux plantations et de l'exploitation forestière au traitement du bois, les femmes constituent une proportion significative de la main-d'œuvre dans les industries forestières dans le monde entier.

Cependant, bien que les femmes contribuent sensiblement au secteur forestier, leurs rôles ne sont pas totalement reconnus, ni documentés, leurs salaires ne sont pas égaux à ceux des hommes, et leurs conditions de travail sont assez médiocres. L'un des problèmes actuels est la quasi-absence des femmes des processus d'élaboration des politiques forestières. Les effets sur les hommes et les femmes doivent être mieux compris en amont pour que les politiques et les décideurs visent clairement les groupes vulnérables qui ont besoin d'assistance et d'appui, afin de concevoir des politiques et de prendre des décisions qui visent l'égalité de genre et qui profitent à tous, hommes, femmes et enfants dans la société.

L'utilisation durable des forêts exige la participation de tous, spécialement celle des femmes. Bien que les besoins des femmes diffèrent assez souvent de ceux des hommes, beaucoup de programmes ont tendance à ignorer leurs besoins spécifiques dans la foresterie, principalement parce que les décideurs et les planificateurs manquent de données, d'informations et de méthodologies adéquates pour les aborder. Dans ce contexte de manque d'informations, la FAO, le CIFOR, l'IUFRO et l'Université du Ghana ont demandé cette étude pour examiner les questions d'intégration du genre dans la gestion forestière en Afrique en général, et au Burkina Faso en particulier.

Objectifs de l'étude

L'étude vise à mieux comprendre la contribution des femmes dans la formulation et la mise en œuvre des principales options en matière de politique forestière et plus particulièrement dans les actions de gestion forestière. De manière spécifique, il s'agit de:

- faire une compilation d'informations existantes sur les politiques nationales et intergouvernementales, la législation et le cadre institutionnel en relation avec l'intégration du genre dans la gestion forestière au Burkina Faso;
- examiner les structures de genre, les initiatives et les responsabilités locales dans les communautés et dans les ménages ruraux forestiers;
- préparer une base de données des femmes travaillant dans le secteur forestier au Burkina Faso;
- identifier les questions liées à l'établissement des réseaux pour les femmes dans la foresterie.

Méthodologie

L'approche adoptée dans la conduite de la présente étude a porté sur les axes suivants:

- une recherche documentaire qui a consisté en la consultation d'ouvrages, d'articles publiés, d'études de cas. Les résultats de cette phase ont permis d'identifier les aspects non encore ou pas suffisamment explorés du genre et de la gestion forestière, de fixer les objectifs, de mieux appréhender notre sujet et d'en cerner les différents contours. Pour ce faire, nous avons collecté auprès des institutions gouvernementales, non gouvernementales, des programmes et projets et sur Internet, tout au long de cette étude, les informations relatives aux politiques, à la législation forestière, aux études et travaux menés en rapport avec le genre dans la gestion forestière au Burkina Faso;
- des rencontres avec les personnes-ressources des institutions nationales et internationales. Des entretiens semi-structurés individuels ont été utilisés à l'aide d'un

guide d'entretien. Les échanges ont porté sur les politiques de genre, la mise en œuvre de ces politiques, la place accordée au genre dans le développement en général et dans la foresterie en particulier, les actions menées par ces institutions en relation avec le genre et la gestion forestière.

A l'issue de ces phases, des projets, des associations et groupements de genre menant des actions dans le secteur forestier, des partenaires techniques et financiers ont été recensés et les zones d'intervention connues. Il a donc été élaboré des questionnaires destinés aux structures techniques, projets, ONG et associations/groupements ayant été retenus pour les études de cas. La conduite d'entretiens structurés et semi-structurés et des observations de réalisations dans les domaines d'intérêt et les zones retenues en vue de collecter des informations fiables portant sur:

- les structures de genre existantes;
- les conditions de travail des femmes;
- le niveau d'intégration des femmes dans les structures existantes;
- le niveau de prise en charge des femmes;
- les revendications majeures des femmes dans le secteur forestier.

Elle s'est faite sur la base d'un échantillon composé:

- des structures techniques déconcentrées;
- des projets forestiers. Pour cette catégorie en particulier, le travail s'est fait autour des points suivants: l'approche, la formulation, l'exécution des projets (exécution, intervention, gestion);

L'approche des projets par rapport au genre porte sur la conception de base des projets vis-à-vis du genre. La formulation des projets fait référence à l'origine des activités à mener selon le genre et le processus qui a conduit à ces choix. L'exécution comporte deux parties: les interventions et la gestion de ces interventions. Il s'agit donc des différents domaines d'intervention et les activités qui y sont menées et au mode d'intervention (formation, crédit, équipement, etc.). Ce schéma intervient également au niveau des structures techniques et des ONG, associations et groupements de genre;

- des partenaires techniques et financiers;
- des ONG, associations/groupements œuvrant dans la foresterie.

L'étude s'est déroulée dans les régions administratives du Centre (Province du Kadiogo, Ouagadougou), du Centre-Ouest (Province du Ziro; Sapouy, Bougnounou), des Hauts-Bassins (Province du Houet, Bobo-Dioulasso), du Sahel (Province du Seno, Dori) qui ont été choisies en fonction de:

- leur appartenance à des zones agroécologiques et socio-écologiques différentes, ce qui permet de parcourir une diversité d'activités dans le secteur forestier. Les régions ci-dessus mentionnées appartiennent à dans trois des quatre zones agroécologiques du Burkina Faso, soit respectivement le nord-soudanien pour le Centre et le Centre-Ouest, le sud-soudanien pour les Hauts-bassins et le nord-sahélien pour le Sahel. L'appartenance aux différentes zones socio-écologiques est marquée par les caractéristiques suivantes:

a) pour le Centre, par un domaine forestier très dégradé autour des centres urbains, les activités rurales à dominance agricole avec un élevage important aussi, un déficit céréalier et un bilan énergétique globalement négatif;

b) pour le Centre-Ouest, par une végétation forestière de savane arborée et parfois de savane boisée, des risques de dégradation très élevés dus à une très forte migration, des activités rurales marquées par la dominance de l'agriculture et une importance accrue de l'élevage, un équilibre céréalier et un bilan énergétique positif;

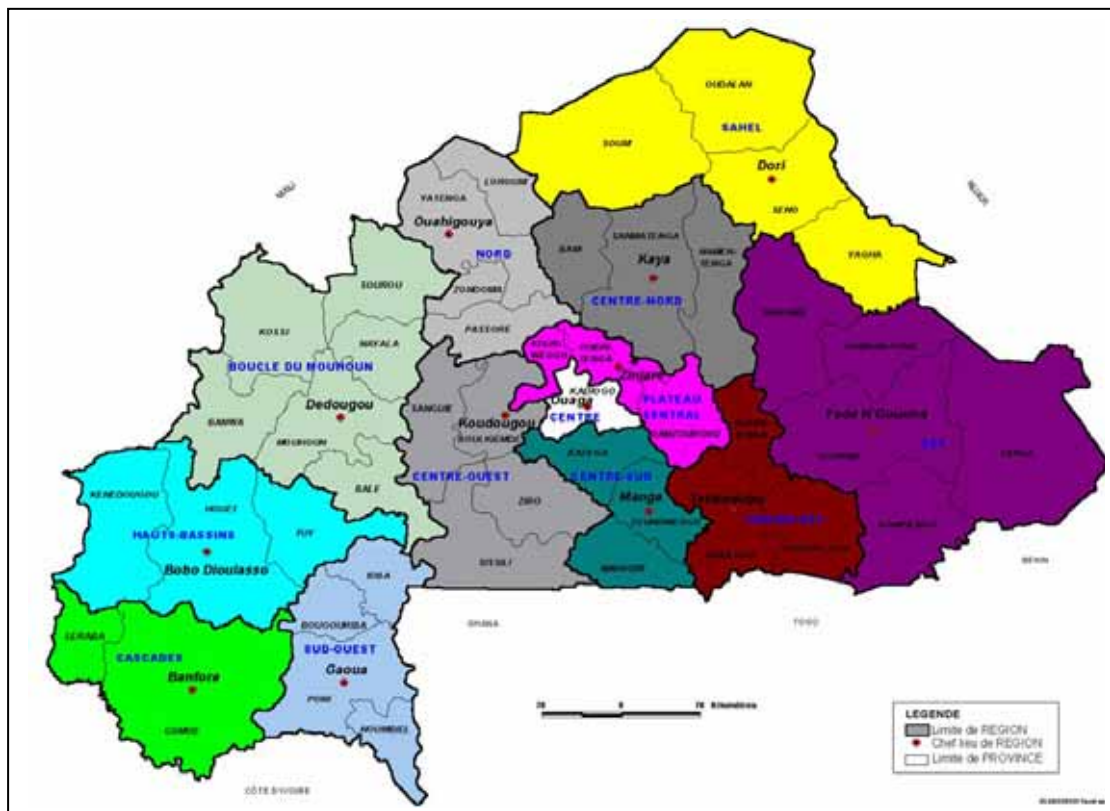
c) pour les Hauts-Bassins, la végétation forestière est constituée de savanes arborées, boisées, forêts claires et galeries forestières, des risques de dégradation poussée dus aux effets des

migrations agricoles et pastorales, les activités rurales sont marquées par la dominance de l'agriculture, l'élevage est faible avec une tendance à l'accroissement rapide, une autosuffisance céréalière et un bilan énergétique positif;

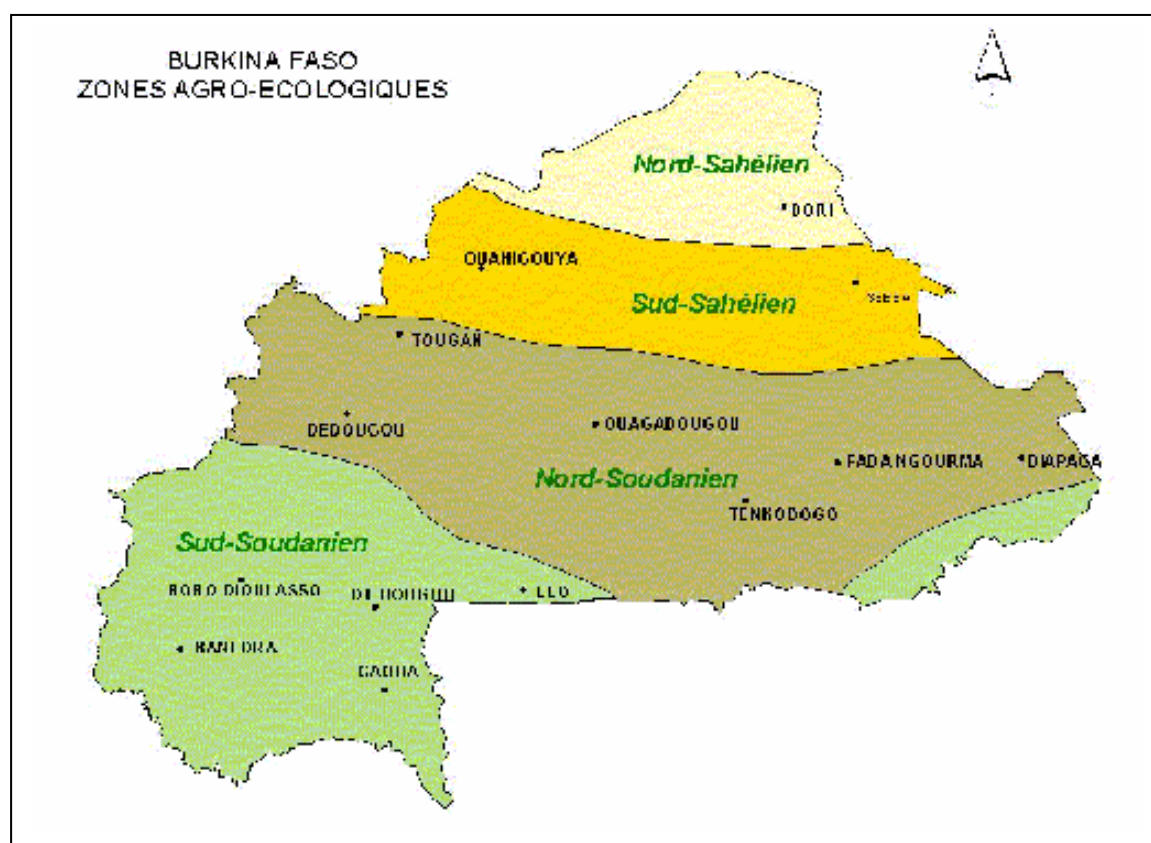
d) pour le Sahel, la végétation est constituée de steppe herbeuse et arbustive, des risques élevés de dégradation dus à l'érosion éolienne et à la poussée des activités agricoles qui sont dominées par l'élevage et dans une moindre mesure l'agriculture, le bilan énergétique est négatif; la pratique très ancienne de l'exploitation forestière dans le Centre-Ouest qui a abrité le premier projet d'aménagement des forêts au Burkina Faso (1986), les premiers chantiers autonomes d'aménagement forestier et qui est particulier aussi en raison de la participation importante des femmes dans les activités d'aménagement comparée aux autres parties du territoire; par ailleurs, la région du Hauts-Bassins et la Province du Houet en particulier fait partie des zones où les densités les plus élevées du karité s'observent.

Des rencontres et des entretiens semi-structurés ont été réalisés avec les populations locales, les ménages ruraux forestiers, les associations et groupements féminins locaux, les responsables des chantiers forestiers, les responsables des projets, les responsables des structures déconcentrées. Ces différentes étapes ont abouti au traitement des données collectées, puis à l'analyse des résultats obtenus utilisés pour la rédaction de ce rapport.

Carte 1: Les 13 régions du Burkina Faso



Carte 2: Zones agro-écologiques du Burkina Faso



Définition des concepts

Concept de genre

D'un point de vue anthropologique, le genre est l'ensemble des caractéristiques qui marque l'identité et la différence entre les espèces et qui permet dans le cas de l'espèce humaine, de les classer selon le sexe masculin ou le sexe féminin. Le genre concerne les relations entre les hommes et les femmes du fait d'une construction sociale et culturelle à partir de la différence biologique des sexes. Il fait la différence entre les aspects sociologiquement attribués des identités de l'individu et les caractéristiques physiologiques des hommes et des femmes. Le genre renvoie à la construction sociale des rôles et des responsabilités des hommes et des femmes, au sein d'une société donnée. Tandis que le sexe renvoie à un déterminisme biologique (physique, chromosomes, organes génitaux) le terme genre est utilisé pour cerner les rôles sexuels et pour définir les valeurs et attitudes qu'une communauté ou une société juge comme appropriées à un sexe ou à l'autre.

Le concept genre permet de tendre vers une approche qui reconnaît la contribution des femmes au développement et qui leur donne les moyens de cette contribution. L'intérêt de l'approche genre est double. Elle constitue un outil d'analyse et un instrument de changement social. En tant qu'outil d'analyse, elle permet de prendre en compte le caractère construit des catégories hommes/femmes et d'intégrer les rapports de pouvoir. En tant qu'instrument de changement social, l'approche genre reconnaît l'interaction complexe des aspects social, économique, politique et idéologique et ne traite pas l'intégration des femmes au développement de manière séparée.

L'approche genre a évolué et constitue aujourd'hui un outil qui permet d'appréhender la situation qui existe non seulement entre hommes et femmes, mais aussi, par extension à toutes

les formes d'inégalité entre les différents groupes sociaux. De ce point de vue, on détermine les niveaux de genre:

- le premier niveau réside dans les rapports homme/femme;
- le deuxième niveau à l'intérieur du même genre: différences entre femmes, différences entre hommes, en fonction de la classe sociale, de la race, de l'ethnie, du statut, de l'âge.

Cette évolution conceptuelle a engendré de multiples visions du genre sur la scène du développement au Burkina Faso pour qui « le genre doit être analysé sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes, en examinant les différentes catégories sociales, dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement durable »¹. Le genre dans la suite du document sera par conséquent examiné selon les disparités entre hommes et femmes.

Concept de foresterie

Le Burkina Faso entend par secteur forestier un cadre institutionnel étatique ainsi qu'un ensemble d'activités socio-économiques portant sur:

- les ressources forestières ligneuses;
- les ressources forestières non ligneuses c'est-à-dire la phytomasse non ligneuse et la zoomasse.

Outre son cadre institutionnel étatique, le secteur forestier comprend plusieurs secteurs d'activités socio-économiques dont les plus importantes au Burkina Faso sont:

- l'exploitation du bois-énergie;
- l'exploitation du bois d'œuvre;
- l'exploitation du bois de service;
- l'exploitation du pâturage en tapis herbacé et en fourrage ligneux;
- l'exploitation des points d'eau (pêche);
- l'exploitation du gibier;
- la cueillette de la phytomasse pour la pharmacopée traditionnelle;
- la cueillette des fruits, gousses et feuilles et autres produits forestiers comestibles;
- les activités de restauration et d'aménagement de l'espace forestier.

Pour des raisons liées à leur importance économique relative, à la participation des femmes et à la disponibilité des informations dans les différents sous-secteurs; les sous-secteurs de la production forestière ligneuse (bois-énergie) et non ligneuse (les produits forestiers non ligneux excepté les animaux) ont été retenus pour les études de cas sur lesquels nous allons nous appesantir en ce qui concerne les données sur les femmes dans la gestion forestière. Néanmoins, les informations disponibles dans les autres sous-secteurs seront également mentionnées.

Organisation du document

Le présent rapport, relatif à l'intégration des questions de genre dans la gestion forestière au Burkina Faso est structuré comme suit: le premier chapitre présente le contexte général de l'étude, le second concerne les ressources forestières du Burkina Faso et le rôle joué par la femme dans les forêts. Le troisième chapitre présente la politique nationale, la législation, le cadre institutionnel en relation avec l'intégration du genre dans la gestion forestière. Le quatrième chapitre détaille les données sur les conditions de travail des femmes, leurs activités, les niveaux d'intégration et les revendications. Des recommandations sont ensuite faites, à la conclusion, pour une meilleure orientation des actions futures.

¹ Définition consensuelle issue de l'Atelier national d'harmonisation du concept « genre » tenu les 27 et 28 décembre 2005 à Ouagadougou, Ministère de l'économie et du développement.

2. CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

Informations générales sur le Burkina Faso

Le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé. Il est situé en Afrique occidentale dans la boucle du Niger, avec les coordonnées géographiques suivantes: 9° 20' et 15° 5' de latitude Nord, 2° 20' de longitude Est et 5° 30' de longitude Ouest. Le Burkina Faso s'étend sur 274 200 km². Il est limité au Nord et à l'Ouest par le Mali, au sud par la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, au sud-est par le Bénin et à l'est par le Niger. Le pays n'a pas de débouché sur la mer. Le Burkina Faso connaît un climat tropical à deux saisons contrastées: une longue saison sèche d'octobre à avril et une saison pluvieuse de mai à septembre. En fonction des isohyètes, on peut distinguer trois zones climatiques: la zone soudanienne qui occupe tout le sud du pays a une saison de pluies d'environ six mois avec une hauteur d'eau pouvant atteindre 1 200 mm/an; la zone soudano-sahélienne (soudano-guinéenne) qui est située au centre, occupe la moitié de la superficie du pays. Elle connaît une pluviométrie moyenne (750 mm) avec quatre à cinq mois de précipitations annuelles; la zone sahélienne au nord: elle occupe 25 % du territoire national et est caractérisée par une pluviométrie faible (moins de 600 mm) et des températures élevées: c'est la zone d'élevage par excellence. Les températures moyennes mensuelles varient entre 12° et 42°. A l'exception de l'extrême nord formé d'espaces désertiques ou semi-désertiques, c'est un pays de savane. Trois principaux fleuves s'écoulent du Nord au Sud: le Mouhoun, le Nazinon et le Nakambé, (anciennement Volta noire, Volta rouge et Volta blanche). Le pays est administrativement organisé en 13 régions, subdivisées en 45 provinces.

L'économie du Burkina repose essentiellement sur l'agriculture, l'élevage et les ressources forestières qui contribuent pour près de 40% au Produit intérieur brut. Le secteur rural occupe une place prépondérante dans l'économie nationale. Près de 80% de la population vivant en milieu rural dépend de l'exploitation de la terre et des autres ressources naturelles (eau, forêts, pâturages) pour leurs moyens d'existence. Ces ressources sont de ce fait soumises à la dégradation écologique et à la pression démographique. Le Burkina Faso est classé parmi les trois pays les pauvres du monde (PNUD, 2001).

Les projections pour 2006 estiment la population à 13 117 147 habitants avec une densité de 48 habitants au km². Elle est constituée d'une soixantaine d'ethnies dont les principales sont les Mossis (48,6%), les Gourmantchés (6,98%), les Peulhs (6,77%), les Bissas (4,36%) et les Bobos (3,77%). Les femmes représentent environ 52% de la population. Le profil de pauvreté réalisé par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) en 2003 indique que 46,4% de la population du Burkina Faso vit en dessous du seuil de pauvreté. Cette situation cache néanmoins des disparités importantes d'une région à une autre avec un pourcentage de pauvres nettement au-dessus du niveau national: Nord (68,6%), Centre Sud (66,1%), Boucle du Mouhoun (60,4%). D'une manière générale, la contribution du milieu rural à la pauvreté est évaluée à 92,2% (MAHRH, 2005).

Evolution de la prise en compte des femmes dans le développement au Burkina Faso

La genèse des actions majeures de prise en compte des questions liées aux femmes dans le processus de développement du Burkina est faite à partir de l'indépendance. A l'image du mouvement mondial, la question de l'émancipation de la femme était posée au Burkina Faso. Après l'indépendance, elle s'est traduite par la réalisation de projets spécifiques dans l'éducation, la santé et également par la réalisation d'études descriptives sur les femmes. Sur le plan méthodologique, les actions ont été menées de manière disparate et isolée sans une réelle vision stratégique MEDEV (2004b). L'un des premiers projets est le projet d'égalité d'accès de la femme et de la jeune fille à l'éducation en 1967 UNESCO/Haute Volta (Ouoba et al., 2003).

A partir de 1975, Année internationale de la femme, une volonté politique s'est manifestée par la définition des options politiques en faveur des femmes à travers l'approche intégration des femmes dans le développement (IFD). Les associations féminines se sont développées et se sont

mobilisées pour sensibiliser la communauté aux problèmes des femmes. Le développement de la coopération avec les agences internationales et la volonté politique de prise en compte des femmes se sont accrus (MEDEV, 2004b). De l'émancipation de la femme, l'approche a évolué en termes de promotion de la femme. La différence avec l'émancipation était la prise en compte dans les préoccupations de la promotion économique des femmes. Cette approche est toujours en cours.

A l'avènement de la révolution en 1983, la dynamique de la prise en compte des femmes a été plus visible malgré les reproches faits à certaines actions taxées de spectaculaires ou de folkloriques. Des actions nouvelles et osées ont été initiées à l'échelle nationale. La « condition féminine » est devenue un problème social et économique. On a observé une présence plus active des femmes sur la scène politique. Aussi des barrières psychosocio-culturelles ont été levées concernant notamment:

- l'accès des femmes à des professions traditionnellement réservées aux hommes (chauffeur, mécanicien, maçon, haut-commissaire, armée);
- le renforcement des associations à bases communautaires;
- la parole donnée aux femmes sur la scène du débat politique;
- la prise en compte des questions liées aux femmes sur le plan macro-économique;
- l'amorce d'une mobilisation sociale autour de la question des femmes.

A partir des années 90, la notion de genre a fait son apparition au Burkina Faso par le biais de la coopération canadienne qui a organisé une formation des ONG et créé un réseau « genre et développement ». Le concept genre est entré dans le langage officiel des autorités à partir de la Conférence de Beijing en 1995. Dès ce moment, on a constaté un engagement des autorités à la prise en compte du genre dans toutes les actions de développement. Il s'est traduit au niveau de l'Etat par la création d'un Ministère de la promotion de la femme (MPF) en 1997.

La situation de la femme au Burkina Faso

Les rôles des femmes dans la société burkinabè ont connu beaucoup de mutations aussi bien dans le temps que dans l'espace. Dans l'organisation sociale traditionnelle à dominance patriarcale et gérontocratique dans la majeure partie du pays et sous l'influence des pesanteurs socioculturelles (coutumes, religions, interdits), les femmes occupent une place secondaire et sont victimes de discriminations et d'injustices sociales comme l'excision, le lévirat, le mariage forcé. La filiation patrilinéaire qui est la plus courante est caractérisée par un pouvoir de décision aux mains de l'homme et la subordination de la femme. Les sociétés à filiation matrilineaire (les enfants héritent de leur oncle maternel) sont marquées par un certain pouvoir des femmes. Cette situation a évolué vers une filiation à double descendance parentale de nos jours. Cependant, la situation des femmes n'est guère différente de celle des autres régions du Burkina (Ouoba *et al.*, 2003).

Si les femmes sont présentes dans tous les domaines d'activités, c'est seulement au niveau de la reproduction et de l'établissement de relations sociales que leur rôle est reconnu. Les femmes et les hommes jouent des rôles importants dans la reproduction. Cependant, les femmes sont les principales impliquées dans l'entretien de la famille, l'éducation des enfants, l'alimentation et les soins des enfants dans les différentes spécificités socioculturelles. Selon une étude parue dans Spore 3 et effectuée au Burkina Faso, les hommes dépensent seulement 8 % de leurs revenus en nourriture; en revanche, les femmes dépenseraient 84 % de leurs revenus pour les repas et pour les besoins de base de la famille. Selon les normes traditionnelles, c'est l'homme qui assure la fourniture des céréales pendant toute l'année, mais on assiste aujourd'hui à la défaillance des hommes qui n'assurent plus que pour quelques mois (3-4) les céréales à la famille; les femmes voient leurs charges augmenter en voulant pallier ce manque sans disposer en contrepartie d'une plus grande maîtrise des actifs (Ouoba *et al.*, 2003).

Les hommes participent très peu aux tâches domestiques; en milieu rural, ils aident les femmes dans les corvées d'eau et le ramassage du bois lorsque la famille dispose d'équipements de

transports modernes notamment le vélo, la charrette; ceci, grâce aux actions de sensibilisation engagées par les organisations depuis quelques années.

En milieu rural, les femmes sont principalement actives dans les activités agricoles, pastorales et commerciales. Au niveau des activités agricoles, selon les sociétés, elles participent aux travaux champêtres dans le champ familial et de plus en plus dans les champs de coton. Le type de travail diffère selon les ethnies. Elles exploitent aussi des champs personnels pour leurs propres cultures d'arachide, de niébé, de sorgho, etc. Traditionnellement, dans certaines sociétés, les femmes ne cultivaient pas, mais semaient et récoltaient pour l'homme. Sous l'influence des migrations, des brassages de populations ainsi que de l'introduction des cultures de rentes, les femmes participent à toutes les activités agricoles et de plus en plus comme main d'œuvre agricole rémunérée. Les femmes sont aussi présentes dans les activités d'élevage. Avec l'appui des organisations non gouvernementales (ONG) et des projets de développement, elles pratiquent l'embouche ovine. Pendant la saison sèche, les principales activités menées sont l'artisanat, les activités de transformation des produits agricoles et forestiers et le petit commerce. Ce sont des activités généralement effectuées sans formation professionnelle et sans capital financier. De façon globale, au niveau de l'agriculture, elles représentent 45,39% des acteurs (MPF, 2004a).

En milieu urbain, les femmes sont peu représentées dans la fonction publique où elles constituent environ 23% des effectifs. Elles sont généralement regroupées dans les catégories moyennes. Dans le secteur privé, elles sont également peu représentées (37,4% en 2002). Le secteur informel est par excellence leur domaine de prédilection (58,1 %) dans la mesure où les conditions d'accès sont faciles à remplir (MPF, 2004a). A diplômes et niveaux égaux, certains employeurs hésitent à recruter des femmes à cause des risques d'absences plus fréquentes pour congés de maternité, de maladies d'enfants et de sollicitations sociales diverses (MPF, 2004b). La part estimée du revenu du travail des femmes sur les hommes est de 0,73 (EC Gender help desk, 2006).

Les femmes sont également fortement impliquées dans l'établissement et le renforcement des relations sociales à travers les cérémonies telles que les baptêmes, les funérailles, les mariages, les visites aux parents et aux malades). Dans la majorité des milieux socioculturels du Burkina Faso, à partir d'un âge avancé, elles jouent au sein de la communauté des rôles de conseillères, de médiatrices dans la conclusion des alliances matrimoniales et la résolution des conflits familiaux. Cependant, ces apports ne sont pas toujours reconnus comme un vrai travail malgré le temps, l'énergie et les ressources financières qu'elles y investissent (Ouoba *et al.*, 2003). En outre, en dépit des efforts entrepris à différents niveaux, la femme ne participe pas encore pleinement au débat public concernant les affaires de la cité. Bien qu'on dénote une participation des femmes aux différentes élections, elles demeurent marginalisées quant à l'accès aux postes de responsabilités politiques. Ainsi sur 111 députés élus en 2002, il n'y a que 13 femmes et sur 57 maires de communes et d'arrondissements, elles ne sont que trois (MPF, 2004b).

Au Burkina Faso, la situation sociale, économique, politique et culturelle reste encore marquée par des inégalités hommes-femmes au détriment des femmes. Malgré le principe de l'égalité hommes-femmes consacré par la loi et les différents textes juridiques, la vie de la femme burkinabè reste encore largement régie par des règles et des pratiques coutumières qui consacrent la répartition classique des rôles et tâches entre l'homme et la femme. Par ailleurs, la femme est encore trop souvent considérée comme une mineure devant rester sous la tutelle d'un homme: son père, son époux ou son frère, en même temps qu'elle constitue une main d'œuvre disponible pour ce dernier. Gardiennes de certaines coutumes, les femmes contribuent par l'éducation familiale traditionnelle à perpétuer certaines de ces conceptions et pesanteurs sociales qui leur sont défavorables. En outre, malgré l'existence de cadres juridiques international, régional et national favorables à l'épanouissement de la femme, beaucoup d'insuffisances et d'inégalités dans l'application des textes sont constatées en raison des limites et des vides juridiques. Aussi, l'analphabétisme, l'ignorance de la loi, la surcharge de travail des femmes, les insuffisances de formation, la sous représentativité des femmes dans les sphères de prises de décision ainsi que les raisons d'ordre sociologique et économique limitent considérablement l'accès des femmes à la

justice. Dans le domaine matrimonial, des injustices persistent dans la mesure où des pratiques telles que le bannissement de la femme, le viol conjugal, l'exclusion pour fait de sorcellerie, le mariage forcé, etc. subsistent encore. (MPF, 2004b).

Au plan économique, les conséquences de toutes ces situations se répercutent sur la femme par une pauvreté croissante. L'analyse des indices de pauvreté selon le genre fait ressortir que les femmes sont plus pauvres que les hommes (MAHRH, 2005). Bien qu'il soit généralement reconnu que la femme joue un rôle économique déterminant au Burkina Faso, cela ne lui garantit pas l'accès, ni le contrôle des facteurs de production tels que la terre, le crédit, les intrants, les équipements, la formation technique, etc. (MPF, 2004b). Le travail qu'elles produisent n'est pas reconnu ni valorisé même si comparativement aux hommes, leur apport à la contribution du PIB est plus important: 56,4 % contre 43,6 % pour les hommes (Ouoba *et al.*, 2003).

Les stratégies nationales en faveur de la femme au Burkina Faso

Elles trouvent leurs sources d'une part dans la prise de conscience des responsables politiques sur la nécessité de prendre en compte le genre dans le développement et d'autre part à travers l'influence des institutions internationales et de la société civile, notamment sa frange féminine. Au plan national, l'évolution de la prise en compte des femmes dans le développement s'est traduite par l'adoption des lois et des textes favorables à la femme, la mise en place de nombreuses institutions impliquées dans la mise en œuvre de l'approche genre, le renforcement des mesures économiques visant à réduire la pauvreté des femmes.

Sur le plan juridique

Sur le plan des lois, on peut noter les documents et dates suivants:

- 1989: le Code des personnes et de la famille adopté en 1989 est l'un des textes les plus ouverts à l'amélioration du statut de la femme, notamment en ce qui concerne la réglementation des rapports entre l'homme et la femme;
- 1991: la constitution reconnaît à tous les citoyens liberté, égalité, droits politiques et économiques et sociaux et interdit les discriminations basées sur les sexes;
- 1984: la Réorganisation agraire et foncière (RAF) promulguée en 1984, révisée en 1991 et 1996, prône l'égalité d'accès des femmes et des hommes à la terre;
- 1996: le Code pénal burkinabè protège également les droits humains dont ceux des femmes (infractions relatives au mariage et à l'intégrité physique ou morale de la femme).

D'autres instruments particuliers comme le Code du travail contient des dispositions pour la protection et la défense des intérêts spécifiques des femmes (congés de maternité, heures d'allaitement). Par ailleurs, le Burkina Faso a ratifié au plan international des instruments juridiques au nombre desquels on peut citer:

- la Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur l'égalité de rémunération entre les sexes pour un travail d'égale valeur qui est entrée en vigueur en 1953, ratifiée par le Burkina Faso en 1969;
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), entrée en vigueur en 1981 et ratifiée par le Burkina Faso en 1984. La création de la Commission nationale de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes (CONALDIS) au MPF a permis de veiller à ce que tous les textes soient conformes à la CEDEF;
- la Convention sur les droits politiques de la femme.

Au niveau régional, la Charte des droits de l'homme et des peuples ratifiée par le Burkina Faso en 1981 et entrée en vigueur en 1986.

Sur les plans politique et institutionnel

En 1991, a été adoptée une stratégie nationale pour le renforcement du rôle de la femme dans le processus de développement. Cette stratégie constitue un cadre référentiel pour la prise en compte des questions liées aux femmes et à la mise en place d'un mécanisme de suivi. Une structure, la cellule Intégration des femmes dans le développement a été créée et rattachée au Ministère du

plan, cadre de planification stratégique. Le plan d'action 1991-1995 constitue la première étape de la mise en œuvre de cette stratégie et s'inscrit dans le cadre du deuxième plan quinquennal (non exécuté). Sept secteurs à forte composante féminine ont été retenus dont l'agriculture et l'élevage, le commerce, l'artisanat, la santé et l'action sociale, l'éducation et la formation, l'environnement, l'eau et l'assainissement (MEDEV, 2004b).

La Commission nationale de suivi pour la mise en œuvre des stratégies du Plan d'action pour le renforcement du rôle et du statut des femmes dans le processus de développement (CONAPAF) a été créée en 1993 au sein du Ministère des finances et de la planification. Cette Commission est chargée d'élaborer, de suivre et d'évaluer les programmes féminins et de favoriser la coordination des programmes et des projets pour qu'ils bénéficient aux femmes.

Un deuxième plan d'action triennal 1998-2000 a été élaboré par le MPF. Il a retenu 10 des 12 domaines critiques de la plate-forme d'actions de Beijing. Ces domaines ont été regroupés en six programmes prioritaires pour former l'ossature de ce plan d'action: l'amélioration des revenus et des conditions de travail des femmes, le développement des capacités humaines féminines, la promotion des droits fondamentaux de la femme et de la petite fille, le renforcement du rôle de la femme dans la gestion de l'environnement et du cadre de vie, la réduction des inégalités dont sont victimes les femmes et le renforcement du mécanisme institutionnel de promotion de la femme (MPF, 2006a). Avec l'adoption de la politique nationale de promotion de la femme en septembre 2004, le troisième plan d'action couvrant la période 2006-2010 réaffirme les efforts du gouvernement à travers les programmes et les stratégies élaborés et mis en œuvre pour relever les défis à la situation des femmes. La politique nationale genre est en cours d'élaboration.

D'autres institutions et documents politiques indiquent la prise en compte des femmes dans le développement. En application des recommandations de la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en 1995, le gouvernement a mis en place le Ministère de la promotion de la femme en 1997, chargé de la mise en œuvre du plan d'action de Beijing et de la coordination des actions en faveur de la femme au Burkina Faso. Pour ce faire, il a été retenu l'approche genre comme stratégie de mise en œuvre des actions. Il a par conséquent été créé une Direction genre pour le développement en 2002. Néanmoins, pour prendre en considération le caractère transversal du genre et assurer la coordination effective des actions, il a été désigné dans chaque département ministériel un point focal genre du MPF qui bénéficie des sessions de formation sur le genre, la communication et le plaidoyer. Cependant, il n'existe pas d'activités de suivi sur les répercussions de ces formations dans les départements ministériels et sur leur politique genre. En 1998, il a été créé au sein du MPF, la Commission nationale pour la promotion de la femme (CNPF) qui a été remplacée par des organes d'orientation et de suivi du plan d'action de promotion de la femme. Ces organes sont la Coordination nationale du Plan d'action de promotion de la femme (CNPAPF), le Secrétariat permanent du Plan d'action de promotion de la femme (SP/PAPF) et le Comité sectoriel (MPF, 2004a). Des rencontres annuelles entre les points focaux du MPF au sein des différents ministères et les responsables d'associations féminines sont organisées par le MPF à travers le SP/PAPF pour faire le bilan des activités en genre. La Lettre d'intention de politique de développement humain durable (LIPDHD) élaborée en 1995 contient des éléments sur la situation des femmes et indique la nécessité de les impliquer et de les intégrer aux différents processus de développement.

La Lettre de politique de développement rural décentralisé (LPDRD) élaborée en 2000, qui est un document de référence des programmes et projets de développement rural, ne fait pas de la dimension genre un principe d'intervention. Après avoir noté que la femme est « victime de contraintes sociales qui limitent son épanouissement et son implication à la vie politique nationale », elle inscrit seulement au titre des « Réformes et actions d'ordre général », la « protection juridique et socio-économique de la femme » grâce à un certain nombre d'actions: crédit, vulgarisation, information, activités génératrices de revenus (AGR), etc.

Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) dont la première version a été élaborée en 2000 est un document cadre qui énonce les objectifs prioritaires de développement du pays. C'est un cadre de référence pour toutes les interventions en matière de lutte contre la pauvreté pour tous les acteurs du développement. La révision du CSLP en 2003 a permis de corriger en partie des insuffisances notamment celles de la prise en compte des inégalités entre hommes et femmes à travers des actions à mener par le gouvernement sur l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes (paragraphe 5.2.3.7) comme un axe stratégique de lutte contre la pauvreté.

La Stratégie du développement rural (SDR) à l'horizon 2015, adoptée en 2003, constitue également un cadre de référence de l'ensemble des interventions publiques en faveur du développement rural. Parmi les principes directeurs qui régissent la SDR, on peut noter la prise en compte de l'approche genre. En outre, parmi les sept axes prioritaires retenus, la promotion de l'approche genre figure en bonne place. Dans la SDR, la volonté politique de renforcer la capacité des acteurs et de promouvoir le statut des femmes en milieu rural est très marquée. Elle se traduit par la planification et la mise en œuvre des actions prioritaires suivantes:

- la réduction de la charge de travail des femmes;
- l'appui à la recherche de débouchés pour les filières qu'elles exploitent (produits de cueillette comme le karité, le néré, etc.);
- la promotion de l'entrepreneuriat des femmes notamment par la promotion de petites unités de transformation;
- la création des conditions favorables pour améliorer l'accès à la terre des femmes et la représentativité des femmes au sein des organes dirigeants des organisations professionnelles;
- le renforcement des capacités des structures de financement des femmes;
- la facilitation de l'acquisition des facteurs de production y compris des moyens intermédiaires de transport (charrettes, pousse-pousse à eau, ...).

Sur le plan socio-économique

Le gouvernement a renforcé le pouvoir économique des femmes en vue de réduire la pauvreté par:

- la création en 1990 et le renforcement du Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes en l'étendant sur tout le territoire national (FAARF);
- la création du Fonds d'appui aux activités génératrices de revenus des agricultrices (FAAGRA);
- la construction d'infrastructures socio-économiques telles que les maisons de la femme grâce aux ressources du budget de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTTE);
- l'octroi de technologies aux associations féminines également grâce aux ressources PPTTE. De nombreuses associations et ONG œuvrant pour l'amélioration des conditions de vie des femmes leur offrent des micro-crédits;
- le renforcement des capacités des femmes à travers des formations en techniques de gestion.

Autres appuis en faveur de la femme au Burkina Faso

La société civile

Les ONG et les associations constituent les partenaires les plus proches des femmes, bénéficiaires de la mise en œuvre de l'approche genre au Burkina Faso. Leurs actions se remarquent dans les domaines de l'éducation, l'alphabétisation, la sensibilisation, la formation, la communication, du plaidoyer, du lobbying, etc. La stratégie du faire-faire est utilisée par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers pour favoriser leur implication dans l'exécution des différents plans d'actions de promotion de la femme. On peut citer comme intervenants:

Le Secrétariat permanent des ONG (SPONG)

En tant que collectif d'ONG nationales et internationales, le SPONG fait du genre un de ses axes stratégiques, porteur de changement social pour un développement équitable et durable. De par sa composition et à travers sa position stratégique de structure partenaire de l'État et des bailleurs de fonds, il constitue un important maillon dans la promotion du genre.

Il s'y déploie à travers des actions de formation de ses membres, par l'organisation des cadres d'information d'échange, des études et par une représentation soutenue aux différents cadres de concertation qui lui donnent l'opportunité de plaider pour le positionnement de la société civile, notamment en sa frange féminine, dans le processus de développement. Il abrite la Cellule nationale de renforcement des capacités des organisations de la société civile qui fait du genre un des principaux axes d'appui; des actions de formation/information, de concertation autour de cette thématique sont initiées. La quête d'un meilleur positionnement des femmes au sein des organes de décision est concrétisée par le SPONG qui compte plusieurs femmes dans son conseil d'administration, avec une femme à la présidence et une autre à la vice-présidence.

La Coordination des ONG et associations féminines COA/FEB

La COA/FEB prône le genre axé sur les relations homme/femme. La sensibilité genre de l'organisation se justifie par sa mission, la conviction de ses membres composés d'associations et ONG œuvrant en grande majorité pour l'amélioration des conditions et du statut de la femme. Les stratégies définies par la COA/FEB reposent sur la formation de ses membres, la sensibilisation, le plaidoyer, la participation à des cadres de réflexion/ateliers qui lui offrent ainsi des opportunités de promouvoir le genre. Ainsi, la COA/FEB est membre:

- du Groupe opérationnel des études prospectives (GOEP) Burkina 2025;
- du Comité Bonne gouvernance;
- de la Cellule nationale de renforcement des capacités des organisations de la société civile (CNRC des OSC), mise en place en partenariat avec le PNUD, le Ministère de l'économie et du développement et les organisations de la société civile.

Elle participe également aux travaux du secrétariat technique pour la coordination des programmes de développement économique et social (STP/PDES). Elle a été impliquée de ce fait à la conception du CSLP et a participé à son processus de révision.

Le Réseau de communication d'information et de formation des femmes dans les ONG et associations - Burkina Faso (RECIF/ONG-BF)

Il vise le renforcement de la position et du pouvoir de décision des femmes dans les ONG et les associations, afin que les femmes soient davantage prises en compte, intégrées et reconnues à part entière dans la société. Il se positionne de ce fait sur les questions de genre dans une perspective de changement dans les rapports entre l'homme et la femme. Les stratégies mises en œuvre sont la formation, l'information et la communication.

L'opérationnalisation de ses stratégies passe par:

- l'organisation de sessions de formation, de conférences et de rencontres;
- la gestion d'un centre de documentation;
- l'édition d'un bulletin de liaison traduit en langues nationales;
- la conduite d'études sur les violences faites aux femmes et aux jeunes filles;
- la production d'outils éducatifs de communication et de sensibilisation par l'audiovisuel et le théâtre-forum;
- la production d'émission télévisuelle « parole de femmes » et d'émissions radiophoniques diffusées dans les provinces du pays, etc.

Réseau Genre et créativité en Afrique/Burkina Faso, REGECA/BF

Le REGECA/BF est une association scientifique, apolitique, non confessionnelle et à but non lucratif. Il a pour but fondamental de créer un cadre institutionnel de réflexion et de créativité afin d'influencer les politiques et programmes, et les acteurs du développement pour une meilleure prise en compte de la dimension genre.

Il regroupe des chercheurs, des formateurs et des acteurs sur le terrain du développement, préoccupés à l'avènement d'une société plus équitable en Afrique, engagés à la remise en cause des valeurs rétrogrades pour un changement qualitatif des rapports hommes/femmes. Il a mené de nombreuses activités de formation et d'information. Il ambitionne de procéder à une relecture de

l'approche genre afin de l'adapter aux réalités locales. Mais il connaît une vie associative au ralenti que tentent de réveiller ses membres.

Les partenaires techniques et financiers (PTF)

Sous forme de coopérations multilatérales ou bilatérales, les PTF ont un rôle incontournable tant au niveau institutionnel que celui de la mise en œuvre des plans d'actions (par le gouvernement et par les ONG et associations). Ils apportent au besoin un appui technique et financier nécessaire à l'atteinte des objectifs de la Politique nationale de promotion de la femme. Aujourd'hui, certains PTF du Burkina Faso font du genre une condition à leurs appuis financiers.

En 2000, les partenaires techniques et financiers (PTF) du Burkina Faso se sont organisés dans un cadre de concertation des partenaires en genre (CCG)², formalisé en 2002, avec pour objectif principal de travailler ensemble sur les questions de genre. Il s'agit pour le CCG de contribuer de façon concertée à la création d'un contexte propice à une participation équitable des hommes et des femmes au processus de développement en vue de la réduction de la pauvreté. En outre, le CCG a mis en place le Fonds commun genre (FCG)³ dans le but de promouvoir le financement conjoint et la synergie des activités genre dans le pays, assurer une meilleure coordination, intégration et suivi-évaluation des actions sensibles au genre appuyées par les membres du CCG et leurs partenaires nationaux (gouvernement et société civile), mobiliser les ressources financières suffisantes auprès des PTF pour soutenir les actions du Burkina en matière de genre. Le chef de file qui assure la coordination actuelle des actions des partenaires du CCG est l'ambassade du Canada. On peut citer en guise d'exemples quelques organismes intervenant au sein de ce cadre tels que:

La coopération néerlandaise

Le concept genre s'entend comme l'égalité entre les sexes, dans la perspective d'une société équitable. La vision des Pays-Bas est sous-tendue par deux axes d'intervention:

- l'un basé sur le *gender mainstreaming* devant veiller à ce que les effets des politiques et actions ne nuisent ni aux hommes ni aux femmes;
- l'autre basé sur l'amélioration de la position des femmes, allant dans le sens de l'amélioration de leur pouvoir et de leur participation à la définition des priorités de développement du pays. La stratégie du *gender budgeting* qui «consiste à rendre visibles dans les budgets, les montants réservés à l'amélioration de la situation des femmes et voir par la suite si ces fonds contribuent effectivement à l'égalité entre les hommes et les femmes» est utilisée.

La coopération canadienne

Le contenu donné au concept genre est celui de l'égalité entre les sexes fondée sur le principe de la justice sociale pour un développement équitable et durable. Le Canada fait de la prise en compte du genre une condition de ses appuis financiers. En guise de stratégies, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) fait du genre une thématique transversale visant à favoriser la participation effective, égale et équitable des hommes et des femmes aux actions de développement, l'accès/contrôle aux ressources et bénéfiques. Des mesures particulières sont mises en œuvre en vue de lever les contraintes handicapant la participation de la femme. L'opérationnalisation de sa vision est assurée par la participation à des actions concertées en vue de la création d'une synergie (ex: participation au cadre de concertation des PTF), le renforcement des capacités de la société civile, le rôle de veille joué dans la prise en compte systématique du genre dans les interventions financées. La coopération canadienne s'est dotée de l'instrument qu'est le projet d'appui à la concertation en genre financé par l'ACDI pour l'appuyer dans son rôle de chef de file des PTF dans le domaine du genre. Le projet couvre la période 2006 à 2008 et vise la création d'un environnement stratégique propice à l'institutionnalisation de l'approche genre au niveau national.

² Les membres du CCG sont: Allemagne, Banque mondiale, Canada, Danemark, DED, FAO, FNUAP, France, GTZ, Italie, OMS, ONUSIDA, Pays-Bas, PNUD, Suède, Suisse, UEMOA, UNICEF.

³ Les partenaires participants au FCG sont: Canada, Danemark, FNUAP, Pays-Bas, Suisse.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Le concept genre invite à l'équité/parité entre homme et femme pour une participation égale au développement. Cette perception du genre est dictée par les principes de base du mandat du PNUD qui prône une implication de toutes les catégories sociales pour un développement humain durable. Des stratégies mises en œuvre par le PNUD dans la promotion du genre au Burkina, on retient:

- l'intégration systématique du genre dans toutes ses interventions;
- la mise en place d'un point focal genre chargé de développer les capacités de l'institution en genre, d'apprécier la teneur des actions à initier;
- la participation à un réseau des points focaux genre du système des Nations Unies en vue de créer une synergie et favoriser la communication;
- l'appui à la société civile (ex: mise en place des caucus genre au niveau des associations et ONG autour de trois thématiques: accès des femmes aux Services sociaux de base (SSB); information/formation et communication; participation/contrôle).

Le Fonds des Nations Unies pour les activités des populations (FNUAP)

Le concept prôné est celui de sexospécificité, égalité entre homme et femme: le FNUAP s'intéresse aux questions concernant la situation des femmes et met l'accent sur l'élimination des inégalités entre la femme et l'homme, chacun devant assumer sur le même pied d'égalité ses fonctions de producteurs et de procréateur. L'appui au renforcement du pouvoir des femmes et à l'amélioration de leur situation est adopté comme un objectif stratégique pour un développement durable. Il apporte son soutien aux structures étatiques et collabore avec la société civile.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Le concept genre est entendu sous l'angle de non-discrimination entre les sexes, se traduisant par l'équité et l'égalité de chances, de droits humains pour une pleine participation de tous au développement. Hommes et femmes, garçons et filles doivent bénéficier des mêmes chances d'accès aux services de base. Un accent particulier est mis sur les problèmes spécifiques de la santé des femmes, de leur autonomie économique et des droits de l'enfant. Les stratégies définies passent par la mise en place d'un point focal genre pour assurer un rôle de veille/plaidoyer pour une prise en compte du genre dans les interventions, l'appui à la formation des partenaires en genre, l'information–communication; l'appui aux structures étatiques et partenariat avec les acteurs de la société civile; l'adoption de l'éducation comme porte d'entrée en favorisant un accès paritaire fille/garçon en vue de réduire les disparités; l'adoption d'une démarche transversale faisant de l'approche genre une référence de base pour le plan cadre de coopération et l'analyse de la situation; la systématisation de la désagrégation des données statistiques par genre.

La Banque mondiale

Le Sommet mondial de Beijing en 1995 a impulsé au niveau de la Banque mondiale la précision de ses activités en faveur du genre et l'application des politiques de la Banque en matière de genre. C'est en 1999, à l'occasion de la session spéciale de «Beijing + 5 » que les stratégies de promotion de l'égalité de genre ont été formulées comme suit: « La réforme des institutions pour établir des droits et des chances égales pour les hommes et les femmes; la mise en œuvre de politiques et de programmes pour le développement et la croissance soutenue; la prise de mesures actives pour accroître le contrôle des femmes sur les ressources et augmenter leurs voix et leur place politique ». Par la suite et selon les directives et orientations données par le siège, dans toutes les opérations d'assistance de la Banque mondiale au Burkina Faso, la réduction des inégalités hommes/femmes doit être prise en compte. Il s'agit de travailler à réduire les inégalités liées à l'accès aux ressources, au pouvoir et à la formation. Plusieurs actions ont été entreprises au niveau de la banque dans les différents secteurs comme l'éducation, la santé, l'énergie, le secteur privé, les infrastructures, la décentralisation rurale et le secteur rural. Dans le domaine du développement rural, plusieurs projets sont appuyés par la Banque mondiale comme le Programme national de gestion des terroirs (PNGT) qui est un programme de développement local avec un appui aux instances locales de développement. L'approche de la Banque mondiale met l'accent sur la participation équilibrée homme/femme dans les différentes activités et structures mises en place comme les Commissions villageoises de gestion des terroirs (CVGT).

Conclusion partielle

Au Burkina Faso, la situation au niveau social, économique, politique et culturel reste encore marquée par des inégalités hommes-femmes au détriment des femmes. Malgré le principe de l'égalité hommes-femmes consacré par la loi et les différents textes juridiques, la vie de la femme burkinabè reste encore largement régie par des règles et des pratiques coutumières qui consacrent la répartition classique des rôles et des tâches entre l'homme et la femme. Les conséquences de toutes les situations ci-dessus évoquées se répercutent sur la femme par une pauvreté croissante. L'analyse des indices de pauvreté selon le genre fait ressortir que les femmes sont plus pauvres que les hommes. La prise de conscience des responsables politiques sur la nécessité de prendre en compte le genre dans le développement et l'influence des institutions internationales et de la société civile, notamment sa frange féminine ont conduit à l'élaboration des stratégies nationales en faveur de la femme. Au plan national, l'évolution de la prise en compte des femmes dans le développement s'est traduite par l'adoption des lois et des textes favorables à la femme, la mise en place de nombreuses institutions impliquées dans la mise en œuvre de l'approche genre et le renforcement des mesures économiques visant à réduire la pauvreté des femmes. Par ailleurs, la société civile et les partenaires techniques et financiers ont apporté une contribution remarquable à la promotion de la femme au Burkina Faso.

3. LA FEMME ET LES FORETS

Informations générales sur les ressources forestières nationales

Au Burkina Faso, on distingue trois grands types de végétation qui sont les steppes, les savanes et les forêts. Cette distribution de la végétation correspond plus ou moins au découpage des zones climatiques du pays. Il est important de souligner que le milieu est en cours de dégradation à cause des sécheresses répétées, des feux de brousse, de l'agriculture itinérante, du surpâturage et de la coupe anarchique du bois.

Les forêts naturelles qui occupaient 52% du territoire national en 1983 (Parkan, 1986) sont constituées de savanes arbustives et arborées caractéristiques des domaines soudaniens et sahéliens aux conditions pédologiques et pluviométriques peu favorables; les formations relativement riches se trouvent dans les régions à faible densité de populations (sud-ouest et est du pays).

Les ressources du sous-secteur des forêts sont réparties entre deux types de domaines qui sont le domaine classé et le domaine protégé.

- Le domaine classé de l'Etat: il couvre une superficie estimée à 3 815 000 ha soit 14% du territoire national. Il comprend les forêts classées (880 000 ha), les parcs nationaux (390 000 ha) et les réserves de faune (2 545 000 ha). Trois formes de gestion existent aujourd'hui pour ces aires classées: la gestion en régie par les services forestiers en concertation avec les populations; la mise en concession au profit d'opérateurs communautaires (associations ou groupements) et la mise en concession au profit d'opérateurs privés. Du fait de nombreux facteurs de dégradation, les superficies des forêts du domaine classé sont en recul et faute de bornage, leurs limites géographiques ne sont pas toujours précises.
- Le domaine protégé: les forêts de ce domaine constituent l'essentiel des formations forestières du pays. En 1980, leur superficie était estimée à 11 565 000 ha soit 42% du territoire national. C'est le domaine dans lequel les populations exercent librement leurs activités de production agro-sylvo-pastorale.

Au Burkina Faso, on distingue deux domaines phytogéographiques subdivisés en secteurs et districts (Guinko, 1985): le domaine sahélien et le domaine soudanien:

- Le domaine sahélien: la végétation du domaine sahélien est dominée par des steppes à plusieurs faciès (herbeuse, arbustive, arborée) dont la monotonie est rompue par des fourrés de densité croissante du nord vers le sud, et des galeries forestières. La physionomie et la composition floristique de la végétation permettent de différencier deux secteurs: le secteur sahélien strict au nord du 14^{ème} parallèle est caractérisé par des steppes à herbes annuelles faisant place vers le sud à une steppe arbustive à fourrés plus ou moins dense; le secteur subsahélien situé entre les 13^{ème} et 14^{ème} parallèles est caractérisé par des steppes arbustives évoluant vers le sud en steppes arborées.
- Le domaine soudanien: il constitue la zone d'extension des savanes. Le tapis herbacé plus haut et plus dense facilite le passage annuel des feux considérés comme un puissant moyen de maintien du dynamisme de ces formations savanicoles. La distribution de l'espèce grégaire *Isoperlinia doka* permet de distinguer deux secteurs: le secteur nord-soudanien situé entre les 13^{ème} et 12^{ème} parallèles correspond à la zone la plus intensément cultivée du pays du fait de la forte poussée démographique. La végétation présente l'allure des paysages agricoles dominés par des espèces protégées comme *Vitellaria paradoxa*, *Tamarindus indica*, *Adansonia digitata*, etc. On y rencontre également proche des habitations des "bois sacrés" protégés par les pratiques coutumières qui témoignent de l'existence d'une végétation climatique constituée de forêts claires; le secteur sud-soudanien bénéficie des climats les moins xériques du pays et des formations denses les moins perturbées en raison de la faible densité de la population. La végétation dans son ensemble est constituée de savanes boisées et de forêts claires entrecoupées de galeries forestières.

Importance des forêts: rôles écologique, sociologique et économique

Les forêts et autres formations ligneuses contribuent de manière importante à la stabilité des milieux naturels. Pour de nombreuses catégories de populations, elles assurent des services importants pour l'environnement. Les services écologiques fournis par les forêts comprennent: la protection des ressources en sols, la conservation des eaux, la conservation de la biodiversité, l'amélioration des productivités, la contribution à la lutte contre la désertification. Les forêts régularisent la quantité et la qualité des ressources en eau, ralentissent l'évaporation des eaux de surface et limitent l'alluvionnement provenant des bassins versants. Les populations tirent une valeur d'usage importante des services écologiques fournis par leurs ressources forestières. Les arbres poussant sur leurs terres d'exploitation contribuent à la reconstitution de la fertilité des sols, au recyclage des éléments nutritifs, ils protègent les sols fragiles et favorisent la fixation de l'azote. Les valeurs d'existence se traduisent le plus souvent sous la forme de diversité biologique, de matériel génétique et l'effet potentiel des écosystèmes forestiers sur l'environnement. Les forêts jouent un rôle important dans la conservation de la diversité biologique définie comme la variabilité des organismes vivants et des complexes dont ils font partie y compris la diversité des espèces (intra et interspécifique) et des écosystèmes.

Dans les perspectives de développement du pays, on ne saurait occulter les autres fonctions sociales du secteur forestier notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'énergie domestique, de la santé, de l'artisanat et l'amélioration du cadre de vie des populations. En effet, le secteur forestier apporte une contribution fort appréciable en matière de sécurité alimentaire: l'apiculture, les activités de cueillette, l'exploitation de la faune sauvage constituent autant de sources qui possèdent une valeur significative dans l'atteinte de l'objectif d'autosuffisance et de sécurité alimentaire au Burkina Faso. Il existe une gamme de fruits, feuilles et graines qui entrent dans l'alimentation aussi bien des hommes que des animaux. En outre, plusieurs espèces forestières fournissent la matière première (feuilles, racines et écorces de ligneux) pour la fabrication des produits de la médecine traditionnelle. La ressource ligneuse constitue actuellement la principale source d'énergie domestique car environ 90% des ménages utilisent le bois de chauffe.

La gestion des ressources forestières repose sur les principes suivants:

- la participation des populations locales organisées en Groupements de gestion forestière (GGF);
- l'autofinancement de la gestion forestière;
- l'application d'une sylviculture qui tient compte de la dynamique des formations forestières et des impératifs socio-économiques.

Ces fondements sont soutenus par des mesures d'accompagnement d'ordre institutionnel, législatif et réglementaire. Ces principes permettent l'accomplissement des principales options fondamentales de la Politique forestière nationale. Des études⁴ ont montré que le sous-secteur forestier contribue à une meilleure organisation des acteurs; la création de revenus et d'emplois; la satisfaction des besoins des populations en produits forestiers.

Organisation des acteurs

Des méthodes d'approche participative appropriées permettent de gagner la participation des populations sur une base volontaire dans l'aménagement participatif des forêts. On dénombre environ 400 groupements villageois de gestion forestière totalisant un effectif de plus de 12 000 membres en 2004 qui participent à la gestion des forêts aménagées pour le ravitaillement des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso en produits forestiers dont les combustibles ligneux notamment.

⁴ Les différentes statistiques démontrant l'importance du secteur forestier dans l'économie nationale sont fournies par le troisième rapport national du Burkina Faso sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, octobre 2004.

Pour une plus grande responsabilisation des populations locales à la gestion durable des forêts aménagées, la gestion des chantiers d'aménagement forestier créés leur est confiée depuis 2001 sur la base de contrats de gestion assortis de cahiers de charges, signés entre l'administration forestière et les Unions des GGF (UGGF). Enfin, les UGGF des différentes régions du pays, avec les conseils du service forestier, ont mis en place en novembre 2003 une fédération des UGGF (FUGGF) conformément aux dispositions de la loi n° 014/99/AN du 15 avril 1999 portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso.

Création de revenus et d'emplois

La contribution du secteur forestier au revenu et à l'emploi au Burkina Faso peut être mesurée à travers l'aménagement des forêts, la gestion de la faune et des ressources piscicoles

Cas de la gestion des produits forestiers ligneux

Le bois-énergie est la principale source d'énergie des ménages burkinabé et couvre 84% des besoins énergétiques du pays. L'exploitation des produits forestiers ligneux procure des revenus au profit de l'Etat, des populations et du secteur privé. Les recettes générées sont estimées à plus de deux (2) milliards de francs CFA par an et environ 61 000 emplois créés. A titre illustratif, la commercialisation du bois-énergie de 1994 à 1999 pour les régions de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso se chiffre respectivement à 197 223 980 et 29 150 400 FCFA en moyenne par an.

Fonds d'aménagement forestier (FAF)

Le FAF est institué par arrêté ministériel conjoint n° 01-048/MEF/MATD/MEE du 8 novembre 2001. Il a pour objet la promotion de la gestion durable des ressources forestières. Il est placé sous la responsabilité directe des UGGF dans le cas des forêts aménagées. Les modalités de son fonctionnement et de son alimentation sont fixées par les cahiers de charges qui accompagnent les contrats de gestion forestière de chaque forêt. Sa gestion est assurée exclusivement par les UGGF dans le cas des forêts aménagées et par les collectivités locales dans le cadre de l'organisation de l'exploitation forestière dans les zones non aménagées de leur ressort territorial. Le FAF contribue également à la création de revenus pour les populations rurales non membres des GGF par la rémunération individuelle de la main d'œuvre pour sa participation à diverses activités de la gestion forestière: collecte des semences forestières, semis directs, ouverture et entretien des pistes et des pare-feux, allumage des feux précoces, etc. Ces activités constituent une source d'emplois informels temporaires pour les populations rurales. On évalue à 3 960 hommes/jours par an, les emplois rémunérés sur ce fonds entre 1988 et 1998 dans le cadre des aménagements forestiers réalisés.

Fonds d'investissement villageois

Le fonds d'investissements villageois (FIV) ou fonds de roulement est volontairement constitué par le GGF dans chaque village riverain à une forêt aménagée. Il est alimenté par la contribution des membres des GGF à un taux décidé d'un commun accord; son utilisation est laissée à l'entière discrétion de chaque GGF. On sait aujourd'hui que ce fonds permet aux GGF d'apporter leur contribution aux investissements socio-économiques de leur village.

Taxes forestières

Le régime fiscal forestier s'applique aux forêts publiques. Il est régi par des textes législatifs et réglementaires. Cependant, à la faveur du processus de décentralisation en cours dans le pays, des provinces et des communes commencent à imposer des taxes sur l'exploitation du bois dans leur ressort territorial. Elles sont payées par les commerçants grossistes: taxe provinciale sur la coupe du bois, droit de timbre provincial, taxe communale qui porte différentes appellations selon les localités (taxe communale, taxe d'occupation de l'espace, etc.).

Revenus des exploitants forestiers

L'exploitation forestière a des impacts économiques sur les ménages ruraux des zones d'influence des chantiers d'aménagement forestier. Dans le cas spécifique des zones aménagées dans le centre-ouest du pays, on a noté entre autres:

- un accroissement du niveau de revenus monétaires de 47 723 FCFA par tête d'habitant par an pour les ménages partenaires de l'aménagement participatif des forêts contre 26 014 FCFA par personne par an pour les ménages non membre d'un GGF;
- un accroissement de la part des revenus dus à la gestion forestière: 14 400 FCFA par personne par an;
- une amélioration du niveau d'équipement: les ménages partenaires de l'aménagement participatif des forêts sont relativement plus dotés en équipements modernes d'éclairage (lampes à pétrole, torches à piles), de cuisson des aliments (fourneaux à gaz et à pétrole), de loisir (poste radio simple ou à cassette), de transport (vélo, moto, charrettes), et en équipements agricoles (animaux de trait, charrue, semoir, intrants, etc.).

Cas de la gestion des produits forestiers non ligneux (PFNL)

La gestion des PFNL génère des revenus additionnels appréciables pour les populations. A titre illustratif, une étude réalisée en 2003 au niveau de la forêt classée de Gonsé (Province du Kadiogo), montre que l'exploitation rationnelle de ces produits peut procurer aux populations riveraines près de 80 millions de FCFA par an. Ce montant ne tient pas compte de la production autoconsommée par les villages limitrophes de la forêt. Pour le cas spécifique de la gomme arabique, la production s'est accrue de 4 000 à 5 000 tonnes entre 2002 et 2003. Des actions sont entreprises pour une meilleure organisation de la production du karité, du néré et du palmier-dattier.

Sur le plan de la gestion des ressources fauniques, environ 3 000 emplois sont créés au niveau du monde rural. Ce sous-secteur catalyse d'autres domaines de l'économie nationale notamment ceux des transports, du tourisme et de l'hôtellerie, de l'artisanat, du commerce et des industries d'armes et de munitions. Les revenus générés peuvent être estimés à plus d'1 milliard de FCFA par an. Dans le domaine piscicole, le contrôle de l'exploitation des ressources halieutiques permet de générer plusieurs dizaines de millions de FCFA comme recettes pour le trésor public.

Cas de la production des plants

La production de plants forestiers procure des revenus importants pour le privé qui s'est investi dans l'activité depuis quelques années. Les plants sont vendus en moyenne à 75 FCFA l'unité. Les besoins en plants forestiers sont élevés en raison de la mise en œuvre de grands projets et programmes de reforestation notamment « 8 000 villages, 8 000 forêts », « Un département, une forêt » ainsi que la réalisation de plantations individuelles et collectives.

Rôle et place de la femme dans la gestion forestière

Pour Kabore *et al.* (2004), les femmes jouent un rôle important dans l'utilisation des ressources naturelles en général et des ressources forestières en particulier. Du fait des tâches qui reviennent aux femmes dans la vie sociale et économique du ménage en milieu rural mais aussi urbain, celles-ci sont quotidiennement en prise avec les ressources forestières pour la satisfaction des besoins de leurs familles.

Dans le secteur forestier, elles assurent avec les enfants l'approvisionnement des familles en combustible ligneux en toute saison en milieu rural pour la cuisson des aliments, le chauffage de l'eau et des tisanes, etc. A défaut de bois mort ou par suite du défrichement, elles coupent le bois vert qu'elles laissent sécher à la maison ou au champ. En fonction du potentiel forestier dans le village et ses environs, les distances à parcourir à pied pour obtenir du bois-énergie sont plus ou moins longues: 1 km, 5 km, 15 km, etc. Pour la filière commerciale bois-énergie, les femmes participent aux activités de production et d'exploitation dans les forêts classées et protégées qui bénéficient d'un aménagement, et à travers leurs groupements. En milieu urbain, ce sont elles qui gèrent le budget familial sur l'énergie. Elles représentent également un maillon important de la chaîne de commercialisation du bois en tant que détaillantes.

Ce sont elles aussi qui exploitent, transforment et commercialisent les PFNL de cueillette (fruits, fleurs, feuilles, tubercules) qui entrent dans l'alimentation familiale ou sont utilisés à des fins

médicinales ou commerciales. De ces PFNL, l'amande de karité présente une importance économique considérable. L'étude de la filière karité, réalisée en 1994, estime à 4 millions le nombre de femmes rurales qui collectent les noix de karité. Le cas du néré est également à signaler. Mais n'étant pas propriétaires terriens, les femmes n'ont pas accès aux produits des arbres conservés dans les champs et même dans la brousse pour le néré. La récolte et l'utilisation des produits forestiers se font sur la base de connaissances locales que l'on a de ces produits, de leurs utilités reconnues et mériteraient d'être valorisées.

Au niveau de la faune, il est important de souligner la place marginale encore occupée par la femme dans ce secteur. Elle intervient dans la transformation, notamment dans le domaine de la restauration avec comme spécialité la vente de gibier. Ces dernières années, on enregistre un intérêt pour les autres métiers avec deux femmes guides de chasse au Burkina Faso.

Traditionnellement, les femmes pratiquent la pêche dans les petits plans d'eau villageois de façon isolée ou dans les cadres coutumiers organisés (zone du sud-ouest). Mais c'est surtout en matière de commercialisation et de transformation qu'elles sont les plus actives. D'après Yeye (1999), les femmes étaient considérées auparavant comme vecteurs de la dégradation de l'environnement en raison des pressions exercées sur le couvert végétal à l'occasion de la recherche du bois de feu. Pour cette raison, elles ont été ignorées ou du moins marginalisées dans la recherche de solutions à la gestion des ressources forestières. Le manque d'organisation et le poids des traditions ont contribué à renforcer cette image. Cela s'est traduit également par la manière avec laquelle elles ont été intégrées aux différentes politiques de protection et de conservation de l'environnement élaborées par les gouvernements.

Conclusion partielle

La végétation forestière du Burkina Faso dans son ensemble est constituée de savanes boisées et de forêts claires entrecoupées de galeries forestières. Les forêts assurent à la fois un rôle écologique à travers la protection des ressources en sols, la conservation des eaux, la conservation de la biodiversité, etc.; un rôle sociologique dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'énergie domestique, de la santé, de l'artisanat et l'amélioration du cadre de vie des populations. En effet, le secteur forestier apporte une contribution fort appréciable en matière de sécurité alimentaire: apiculture, activités de cueillette, exploitation de la faune sauvage. Son dernier rôle est de contribuer économiquement avec une meilleure organisation des acteurs; la création de revenus et d'emplois et la satisfaction des besoins des populations en produits forestiers. Les femmes jouent un rôle important dans l'utilisation des ressources naturelles en général et des ressources forestières en particulier. Du fait des tâches qui leur reviennent au niveau social et économique au sein du ménage, en milieu rural comme urbain, les femmes sont quotidiennement en prise avec les ressources forestières pour la satisfaction des besoins de leurs familles. Malgré cela, elles sont durant longtemps restées en marge des actions forestières aussi bien dans les domaines politique, institutionnel que juridique.

4. POLITIQUES NATIONALE ET INTERGOUVERNEMENTALE, LEGISLATION ET CADRE INSTITUTIONNEL EN RELATION AVEC L'INTEGRATION DU GENRE DANS LA GESTION FORESTIERE

Evolution de la politique forestière et du rôle des femmes dans la foresterie

Le passé colonial du Burkina se confond avec l'émergence du droit forestier moderne. Conçu et imposé par le colonisateur, il avait pour vocation essentielle la protection des massifs forestiers en Afrique occidentale française (AOF). Ni dans sa philosophie, ni dans son principe, ni même dans son concept, ce droit n'a pris en compte les besoins des populations. Par contre, les motivations du colonisateur tendant à protéger les terres vierges (que les populations exploitaient selon leurs besoins, en conformité avec leurs us et coutumes) dans le sens de la promotion des cultures de rente aux fins d'approvisionnement de la métropole étaient des plus fortes.

Pour le colonisateur, ces terres vierges n'appartenaient à personne. C'est pour cette raison que le Gouverneur général de l'AOF Jules Brevie dans sa circulaire du 1^{er} février 1933 écrivait: « J'ai envisagé comme moyen efficace d'empêcher une trop grande déforestation du pays, de créer un vaste domaine forestier classé, dégagé de l'inconsistance des terres vacantes et sans maître, bien constitué en droit, définitivement assis en superficie et spécialement protégé ». Suite à cette circulaire, il a été adopté le 4 juillet 1935, un décret relatif au régime forestier en Afrique de l'Ouest qui créa le domaine forestier. L'article 1^{er} dudit décret dispose que « les forêts vacantes et sans maîtres en AOF ainsi que les périmètres de reboisement appartiennent à l'Etat ». L'article 2 du même décret stipule que « sont qualifiées de forêts, les terrains dont les fruits exclusifs ou principaux sont les bois d'ébénisterie d'industrie ou de service, les bois de chauffage et à charbon ou les produits accessoires tels que les écorces et fruits à tanins, les écorces textiles, le kapok, le caoutchouc, la glu, les résines, les gommes, les bambous, les palmiers spontanés et tous autres végétaux ne constituant pas un produit agricole ».

Les forêts classées sont soustraites à l'exercice du droit d'usage des autochtones, à l'exception du ramassage du bois mort, de la récolte de fruits, des plantes médicinales, et des droits d'usage reconnus par les arrêtés de classement. Quant aux forêts protégées, les populations locales continuent d'y exercer leurs droits d'usage coutumier.

Dans le sous-secteur de la faune en particulier, la faible densité de la population a permis la prospérité de la faune sauvage qui constituait une source d'alimentation, enrichissant rites et coutumes et par conséquent était une partie intégrante du patrimoine culturel. Des bois sacrés hébergeaient des animaux non moins sacrés, les castes et autres communautés villageoises observaient des totems vis-à-vis de certaines espèces. Cette place importante de la faune dans les cultures locales lui conférait un statut qui la soustrayait de la notion de « ressources sans maître ». Les « chefs de la brousse » veillaient au respect des coutumes dans tous les usages revendiqués hors des agglomérations pendant qu'ailleurs ce sont les « chefs de terre » qui veillaient à la bonne utilisation de tout ce qui « vient de la terre ».

La faune, ressource vivante sensée avoir un esprit, une intelligence et une aura, jouissait d'un statut privilégié. Tous les usages et les considérations qui la liaient à l'homme étaient gérés par une confrérie de chasseurs couramment appelé « Dozos ». Cette confrérie dont les principes sont basés sur le secret et l'initiation était très puissante (Traoré, 2005).

Avant la promulgation du décret du 4 juillet 1935, des forêts dites forêts réservées par arrêtés du Gouverneur général et des Lieutenants-Gouverneurs et soumises à un régime spécial concernant l'exercice des droits d'usage des autochtones et les exploitations avaient déjà été constituées. Celles réunissant les conditions pour être classées ont été placées définitivement dans le domaine forestier classé par arrêté du Gouverneur général. En application du décret du 4 juillet 1935, plusieurs forêts ont été classées et incorporées au domaine forestier classé. Le décret du 20 mai 1955 est venu compléter les dispositions de celui du 4 juillet 1935 en matière de protection des

forêts. La création d'un ministère en charge de l'environnement en 1976 marque le début de la formalisation d'un cadre institutionnel pour la coordination des actions dans ce domaine.

Pendant longtemps et jusqu'en 1997, date d'adoption du Code forestier, le décret du 4 juillet 1935 a constitué le « bréviaire » du forestier dont il a forgé les réflexes. Des stratégies et politiques ont commencé à voir le jour à partir des années 70 (années de grande sécheresse) et ont contribué à infléchir progressivement dans le sens d'une plus grande responsabilisation des populations locales (Yeye, 1999). L'évolution de politique forestière du Burkina Faso a connu trois grandes étapes:

- l'étape de classement et de protection intégrale des forêts;
- l'étape du développement des plantations industrielles;
- l'étape du développement de la foresterie villageoise.

L'étape des classements et de la protection intégrale des forêts

Cette option de la politique forestière a concerné la période coloniale (1935) jusqu'aux années 70 et avait pour fondement de base que la nature pouvait s'autoréguler. Par conséquent, il fallait éviter de prendre des mesures susceptibles soit d'entraver, soit d'excéder sa capacité de régénération naturelle. C'est ainsi que pendant l'époque coloniale et précisément entre 1934 et 1957, il a été procédé à la constitution d'un domaine forestier classé qui fut le témoin le plus significatif de la politique forestière menée à l'époque. Elle ignorait totalement toute participation des populations.

Cette période a été particulièrement marquée par la création d'aires de protection de la faune et l'application de dispositions législatives et réglementaires de gestion dans ce sous-secteur. Si les raisons de création de ces aires étaient un souci de protection, elles étaient plutôt dictées par la nécessité de réserver des zones giboyeuses de chasse aux dignitaires colons. Le rôle des populations dans le processus d'exploitation se limitait à accompagner le chasseur colon en lui servant de pisteur et de porteur sans rémunération (Traoré, 2005).

De l'indépendance jusqu'en 1995 (date d'adoption de la politique nationale forestière), l'administration nationale a remplacé le colonisateur. Son action s'est traduite par une meilleure organisation de l'exploitation de la faune par la chasse sportive au profit de l'Etat et par l'application des dispositions des conventions internationales. Le résultat a été le classement des animaux, la fixation des différentes catégories de permis de chasse et taxes d'abattage, l'organisation et la réglementation de la chasse villageoise à travers l'initiation des associations de chasseurs qui étaient des hommes. Ces associations étaient les interlocutrices des autorités forestières et administratives locales, organisaient la délivrance des permis de chasse villageoise et bénéficiaient de la retenue d'une partie des taxes de permis. C'était un début de responsabilisation (Traoré, 2005). L'un des mérites de cette phase a été l'initiative d'introduire dans la gestion de la faune au Burkina Faso, le système de concession de chasse et par conséquent la participation du privé à l'organisation de la chasse sportive par les guides de chasse.

L'étape du développement des plantations industrielles de 1974 à 1978

La grande sécheresse des années 70 et ses conséquences écologiques sur la vie sociale et économique fut le début d'une prise de conscience des pays sahéliens de la problématique de la désertification. La dégradation prononcée des ressources naturelles, l'essor démographique, les modes de vie et l'impérieuse nécessité de sauvegarder les ressources de l'environnement et de résoudre le problème de pénurie de bois, en particulier dans les centres urbains, ont conduit à la réalisation de plantations à grande échelle autour des grands centres urbains en utilisant des essences exotiques à croissance rapide telles que *Eucalyptus sp.*, *Cassia siamea*, *Gmelina arborea*, *Tectona grandis* (Kabore *et al.*, 2004). Les actions d'envergure ont véritablement commencé au cours de l'année 1974 lorsque de grands chantiers de reboisement ont été initiés par l'Etat en plus du reboisement populaire (Ministère des finances et du plan, 1993). D'abord perçue comme un moyen de résoudre un problème conjoncturel, la formule a été progressivement érigée en politique de lutte contre la désertification. Ainsi, s'installait au Burkina Faso la Mission

forestière allemande considérée comme « l'ancêtre » des projets forestiers et dont les actions vont progressivement évoluer sous la forme d'un Programme national de lutte contre la désertification (PNLCD). Ces actions, menées, en régie par une première génération de projets n'ont pas toujours été réussies.

Très tôt, l'on se rendit compte que la stratégie des plantations industrielles ne pouvait pas à elle seule résoudre le problème de la désertification. Les raisons de ce constat d'échec étaient identifiables:

- elles étaient basées sur une philosophie selon laquelle la désertification était un phénomène passager dont les solutions consistaient en des actions ponctuelles de plantation de grande envergure;
- les communautés locales n'étaient associées ni à leur réalisation, ni à leur gestion. C'étaient des actions exclusivement réalisées et gérées par les structures de l'Etat; les populations locales, composées uniquement d'hommes servaient de main-d'œuvre temporaire;
- les plantations industrielles s'effectuaient sur des terres agricoles alors que les produits (bois-énergie) étaient destinés aux populations urbaines. Dès lors, il devenait difficile d'obtenir l'adhésion des populations rurales qui n'y trouvaient aucun intérêt;
- le coût prohibitif de l'opération était un frein à la contribution de l'Etat suite au retrait des partenaires financiers (Ministère des finances et du plan, 1993; Yeye, 1999).

Face à la persistance et à la rapidité de la dégradation des ressources forestières, il a fallu progressivement s'orienter vers une approche impliquant davantage les populations rurales. En conséquence, une seconde génération de projets a vu le jour à la fin des années 70 avec la mise en œuvre des projets « Bois de village ».

L'étape du développement de la foresterie villageoise

La perception de la nécessité de la participation des populations à la promotion du développement forestier s'est concrétisée par le lancement dès 1978 des projets initialement appelés « Bois de village ». Cette option de politique forestière visait à mettre les populations rurales au devant de la lutte contre la désertification à travers trois axes principaux:

- l'augmentation de la production à travers des actions de reboisement;
- la réduction de la consommation de bois à travers la promotion des foyers améliorés;
- la protection des ressources forestières à travers des actions d'aménagement et de mise en défens et la création d'un Centre national de semences forestières (CNSF).

Les projets « Bois de village » ont ensuite évolué vers des formes plus diversifiées comme les brise-vent, les bosquets familiaux et les haies vives. L'approche était cependant encore trop sectorielle et les populations n'étaient pas suffisamment préparées, ce qui explique vraisemblablement le manque d'efficacité de ces actions. Ainsi, l'on est parvenu à partir des conclusions positives de l'évaluation de la phase expérimentale ci-dessus au concept plus large de foresterie villageoise ou foresterie rurale qui n'est qu'une composante d'une approche intégrée pour une gestion rationnelle des terroirs villageois. En 1984, est né le premier Programme national de foresterie villageoise (PNFV) dont les grandes orientations mettaient en exergue la nécessité d'une approche intégrée des interventions forestières avec une participation consciente des populations rurales dans l'identification et l'exécution des actions.

L'encadrement et les actions des projets « Bois de village » ont concerné les groupements villageois masculins. Malgré leur absence au cours de la phase test en 1977, les femmes ont commencé à bénéficier de l'attention des projets et des politiques. En effet, dès 1977, des recherches sur la base d'initiatives individuelles appuyées par la Mission forestière allemande (MFA) et le Comité permanent Inter-Etat de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) sur les foyers améliorés en réponse à la « crise du bois de chauffe » conduiront en 1982 à la mise en œuvre de projets pilotes de recherche et d'utilisation rationnelle du bois par la construction des

foyers améliorés, avec comme but de contribuer à réduire la consommation des combustibles ligneux qui couvrent 90% des besoins domestiques.

De cette activité allait naître en 1984 un Programme national de diffusion de foyers améliorés, suite à une volonté politique et à un intérêt de plus en plus croissant que les partenaires au développement accordaient à la réduction de la consommation de combustibles ligneux. Il s'adressait presque exclusivement aux femmes et avait comme objectifs:

- la satisfaction en énergie domestique des ménages;
- l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes;
- le renforcement des actions de protection et de régénération du couvert végétal.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie générale adoptée a consisté dans un premier temps à la recherche pour l'amélioration des modèles existants et la conception de nouveaux équipements performants et dans un deuxième temps à la vulgarisation massive des foyers recommandés. Ainsi, virent le jour le foyer "trois pierres amélioré" (qui connut une large vulgarisation tant en ville qu'en milieu rural notamment), les foyers métalliques (Burkina mixte, Ouaga métallique, Multi marmite) et les foyers « dolo ». De 1980 à 1990, plus de 740 000 foyers améliorés, tous prototypes confondus, ont été diffusés au Burkina Faso. Dans son évolution, le programme a constaté la nécessité de diversifier les actions des femmes et a développé en 1989 une démarche et des outils pour une approche globale de l'environnement sous l'angle des femmes. Elle a été à l'origine du développement des actions forestières et agroforestières en direction des femmes, faisant de ce programme la porte d'entrée pour l'intégration des femmes dans la mise en œuvre de politique forestière.

Les insuffisances constatées ont été l'approche très sectorielle du programme, la durée de vie courte des foyers « trois pierres » améliorés, la non maîtrise des aspects socioculturels en milieu rural, la non-pérennisation d'un cadre institutionnel de suivi du programme après l'expiration presque simultanée de la plupart des projets d'appui à partir de 1990 et surtout le confinement de la participation des femmes à la gestion forestière aux aspects et activités liés à son rôle socioculturel et non économique.

Le PNFV a été réécrit et adopté en 1991 à l'issue d'une évaluation réalisée en 1988 et prend mieux en compte la question du genre. La stratégie préconisée visait à mieux responsabiliser les populations dans la gestion des ressources naturelles en vue de satisfaire leurs besoins et s'articulait autour de quatre approches: l'approche programme, l'approche par zones socio-écologiques, l'approche gestion des terroirs et l'approche participative. Tirant les leçons des acquis et des insuffisances enregistrés, cette deuxième version a accordé une place de choix à la participation des femmes. Pour ce faire, il ressort du diagnostic que « Malgré le rôle joué par les femmes dans l'utilisation des ressources forestières naturelles renouvelables, elles sont sujettes à certaines contraintes qui limitent leur participation à la mise en œuvre du PNFV notamment la division sexuelle du travail, les coutumes et les tabous, les surcharges, la propriété foncière, l'inaccessibilité aux organisations, etc. C'est pourquoi, la stratégie prévoit, à travers la responsabilisation des populations dans la gestion des terroirs, une prise en compte de la situation socio-économique et culturelle des femmes grâce à une attention particulière qui lui serait accordée au cours de la démarche de l'approche participative ». L'approche participative a été ainsi érigée en principe d'action et en approche de développement avec un accent sur une participation accrue des opérateurs économiques et des populations rurales organisées en groupements ou structures appropriées.

Par ailleurs, dans les orientations techniques du PNFV, la participation de la femme est partout encouragée notamment dans la production des plants, le reboisement, les jardins polyvalents, la diffusion des foyers améliorés, la lutte anti-érosive, etc. Les insuffisances de ce programme s'orientent vers le manque d'identification d'indicateurs de suivi-évaluation différenciés et l'indisponibilité d'une évaluation globale périodique de sa mise en œuvre prenant en compte l'impact sur les femmes. A cela, il faut ajouter la faiblesse du cadre institutionnel de la structure

en charge de la politique forestière qui n'a pas favorisé la coordination et le suivi des actions des femmes en dehors des foyers améliorés.

La politique nationale forestière (PNF) actuelle

L'urgence des questions relatives à l'aménagement forestier a conduit le gouvernement à l'élaboration du Plan d'action forestier national du Burkina Faso (PAFN-BF) en 1989, finalisé en 1991 avec l'appui technique de la FAO et l'appui financier de la GTZ sous le nom de Plan d'action forestier tropical du Burkina Faso (PAFT-BF). Ce plan visait essentiellement à freiner la dégradation de l'environnement due à l'exploitation anarchique des ressources naturelles. Toutefois, son caractère sectoriel l'a porté à être logiquement intégré dans le Plan d'action national pour l'environnement (PANE) élaboré en 1991 et à devenir l'une de ses composantes essentielles. Sans avoir été adopté, le PAFT-BF sera remplacé par la Politique nationale forestière (PNF) élaborée et adoptée en 1995. La PNF a pour objectifs de:

- traduire la place et le rôle des ressources forestières, fauniques et halieutiques dans le développement socioéconomique et écologique;
- rationaliser la gestion des ressources de ces trois sous-secteurs;
- conférer une base conceptuelle pour l'élaboration de la législation afférente à la gestion de ces trois sous-secteurs;
- constituer un outil de négociation et un outil de référence pour toutes les questions se rapportant à la gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques.

Le genre n'est mentionné ni dans les objectifs, ni dans la stratégie globale, ni dans les principes d'action de la PNF mais seulement au niveau de la mise en œuvre (par exemple PNFV, PNAF, etc.) dans les moyens de sa mise en œuvre.

Dans le sous-secteur de la faune, la mise en œuvre de la PNF a conduit à une réorganisation de la gestion des ressources qui s'est traduite par la modification du système de concession avec la séparation des fonctions de concessionnaire et de guide, l'introduction de la notion de zone de chasse villageoise gérée par les populations riveraines des zones de chasse, la participation et la responsabilisation des populations riveraines des zones concédées par la création de nouvelles structures à la base telles que les Unités de conservation de la faune (UCF), les Comités villageois de gestion de la faune (CVGF) et les Zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC) (Ouedraogo, 2007).

Le PANE a été conçu comme un cadre stratégique global d'évaluation des actions liées à la gestion des ressources et à l'amélioration du cadre de vie. Il prend en considération l'environnement dans ses dimensions sociale, économique, écologique, institutionnelle et politique afin de contribuer à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaire et d'offrir les meilleures conditions de vie aux populations. Relu en 1994, le PANE a pris en considération les principes énoncés lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio en 1992. Le PANE constitue actuellement l'Agenda 21 national du Burkina Faso et détermine le cadre général de la politique de l'environnement. Le PANE a été adopté le 12 janvier 2007 sous l'appellation Plan d'environnement pour le développement durable (PEDD). Il comprend quatre programmes cadres et deux programmes d'appui qui sont respectivement:

- le programme-cadre de gestion des terroirs consacre la responsabilité des populations rurales dans la gestion intégrée des ressources de leurs terroirs dans le but de lutter contre la dégradation des ressources naturelles, de satisfaire leurs besoins fondamentaux et de promouvoir un développement local durable. Les programmes nationaux de gestion des terroirs (PNGT) phases 1 et 2 (en cours) ont été élaborés et mis en œuvre dans cette optique;
- le programme-cadre pour l'amélioration du cadre de vie qui a deux composantes: une composante urbaine et une composante rurale. En matière de genre, le PANE mentionne que: « le programme amélioration du cadre de vie servira de cadre également aux interventions dédiées aux femmes en vue de stimuler la participation des femmes à la bonne gestion de l'environnement par des innovations visant à réduire le temps mis pour effectuer les tâches de

production agricole et animale, de collecte d'eau et de bois pour la cuisine, les soins aux enfants, l'alphabétisation, l'accès à des ressources autonomes et l'amélioration de leur état de santé ». Les activités d'amélioration du cadre de vie en milieu rural mettront l'accent sur l'intégration des femmes et la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans chacune des interventions soutenues par le programme; le renforcement et la création de projets qui diminuent le temps à consacrer aux tâches domestiques quotidiennes ou qui augmentent les revenus qu'elles tirent des activités non agricoles, notamment celles qui sont liées à l'exploitation des ressources naturelles. Le projet national karité (PNK) mis en œuvre en 1995 et uniquement destiné aux femmes rurales constitue un exemple concret de l'application de ce programme. En milieu urbain, ce programme a pour objectif d'encourager l'adoption d'habitudes profitables au maintien d'un environnement immédiat sain et sécuritaire. Il vise en outre le renforcement des activités de la « Banque des femmes »;

- le programme-cadre de gestion des patrimoines nationaux (PCGPN) met en œuvre des actions permettant une maîtrise de ce qui constitue le bien commun du fait que sa gestion échappe au contrôle direct des communautés locales et nécessite tout au moins un effort de coordination à un échelon supérieur (région, pays). La PNF (anciennement PAFT-BF) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du PCGPN défini dans le PANE. Elle constitue également un outil opérationnel du PANE en son volet forestier. L'élaboration du Programme national d'aménagement des forêts (PNAF) entre dans la mise en œuvre de la PNF qui fixe les objectifs, les options, la stratégie et les approches opérationnelles pour une gestion durable des ressources forestières. Le PNAF fixe les objectifs en matière de gestion des forêts et identifie les stratégies et actions à mettre en œuvre. C'est un document d'orientation et de référence pour l'élaboration de projets d'aménagement forestier d'envergure nationale, régionale et locale (PANE, 1996).
- le programme-cadre pour le développement des compétences en environnement vise la formation (particulièrement l'Ecole nationale des Eaux et Forêts, ENEF) et l'information en environnement par la promotion de l'éducation environnementale. Une stratégie nationale d'éducation environnementale a été élaborée et considère les femmes et les jeunes filles comme un public cible aussi bien en éducation formelle que non formelle;
- le programme national de gestion de l'information sur le milieu;
- la coordination et le suivi du PANE qui donnera naissance en septembre 1995 au Secrétariat permanent d'un Conseil national pour la gestion de l'environnement (CONAGESE) qui deviendra Conseil national pour l'environnement et le développement durable (CONEDD) en novembre 2002.

Il ressort des politiques forestières mises en œuvre par le gouvernement, une modification progressive dans la conception du rôle et de l'intégration de la femme dans la gestion des ressources naturelles en général, et de la foresterie en particulier. Ainsi, les politiques sont passées des activités visant à cantonner les femmes dans leurs attributions sociales d'épouses et de mères (construction de foyers améliorés) à celui d'agents économiques capables d'apporter leurs contributions à l'amélioration des conditions de vie de la famille à travers la valorisation des PFNL, le PNK. On peut également noter que la manière dont les femmes sont intégrées dans les politiques forestières suit le mouvement mondial d'intérêt pour les femmes qui milite en faveur d'une intégration plus accrue dans le processus de développement. Le cadre juridique a été également modifié pour être conforme à cette nouvelle donne notamment le code des personnes et de la famille. Cependant, il en est tout autrement en ce qui concerne la considération juridique des femmes dans le secteur forestier.

Le cadre législatif de la gestion forestière

Les instruments juridiques nationaux

Ils se réfèrent à l'adoption des textes sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles en général et au secteur forestier en particulier. Il s'agit de la Constitution, la loi portant réorganisation agraire et foncière (RAF), le code de l'environnement et le code forestier.

Comme mentionné dans le premier chapitre, la constitution du Burkina Faso reconnaît à tous les citoyens liberté, égalité, droits politiques, économiques et sociaux et interdit toutes sortes de discriminations notamment celles basées sur le sexe (article premier). Elle stipule aussi que « les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple, elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie » (article 14). Dans ce sens, la gestion des ressources forestières tient compte de l'article 101, relatif à la politique et à la promotion de l'environnement, ainsi qu'à l'article 145, relatif aux dispositions régissant l'organisation de la participation démocratique des populations à la libre administration des collectivités territoriales.

La RAF définit les grands principes d'utilisation des terres et vise la définition et la promotion future des réglementations foncières adaptées aux contextes socio-économiques locaux et garantissant un droit d'accès à la terre aux différentes catégories de producteurs. En son article 62, elle atteste que dans le domaine foncier, toute personne physique, sans distinction de sexe ou de statut matrimonial peut être attributaire des terres aussi bien en milieu urbain que rural. Le décret N° 97-054/PRES/PM/MEF précise en son article 126, que « dans les villages, l'attribution, l'évaluation et le retrait des terres relèvent de la compétence des commissions villageoises de gestion de terroirs ». L'article 139 précise que le Haut-Commissaire territorialement compétent nomme les membres des Commissions villageoises de gestion des terroirs (CVGT) élus et/ou désignés suivant les réalités historiques, sociales et culturelles après réception du procès-verbal y afférent transmis par le préfet de la localité concernée. Compte tenu de ces réalités socioculturelles, la discrimination s'impose de fait parce que les groupes marginalisés pourront ne pas appartenir à ces commissions et par conséquent leur accès à la ressource se trouvera limité.

Le Code de l'environnement (1997) se veut un élargissement des principes fondamentaux de gestion et de protection de l'environnement. Il est neutre vis-à-vis du sexe des populations concernées.

Le Code forestier (1997) fixe l'ensemble des principes fondamentaux liés à la gestion des ressources forestières et vise en particulier à établir une articulation harmonieuse entre la nécessaire protection de ces ressources et la satisfaction des besoins économiques, culturels et sociaux des populations. Ainsi, il détermine et accorde les modalités de gestion des forêts aux populations riveraines, hommes et femmes compris.

D'une manière générale, le constat que l'on peut faire est que les différents textes ne sont pas explicites en ce qui concerne les femmes et l'environnement. La préoccupation de l'accès des femmes aux ressources naturelles n'a pas été prise en compte et n'a pas guidé les éminents juristes au cours de l'élaboration des textes. De plus, les actes illégaux commis à l'endroit des femmes dans le domaine forestier sont sanctionnés par le code pénal comme les actes illégaux communs commis à l'endroit des personnes civiles. Ils ne font donc pas l'objet d'une réglementation spéciale. Ces textes nationaux de loi n'accordent pas une attention particulière aux différents groupes sociaux, ce qui n'est pas le cas des textes internationaux.

Les instruments juridiques internationaux

Le Programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD) lancé officiellement le 30 juin 2000 a pour objectifs de contribuer à l'instauration d'un développement durable du pays par le renforcement de la capacité des autorités locales et d'assurer la participation active des populations, des collectivités et des groupes locaux dans les actions de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse. Dans le cadre de l'élaboration du PAN/LCD, le Comité national de pilotage du processus s'est doté d'un cadre d'analyse genre pour prendre en compte les préoccupations spécifiques des femmes, comme de toutes les autres catégories d'acteurs défavorisés. Le PAN/LCD ainsi conçu se veut un document de référence, avec pour souci majeur la recherche de la complémentarité et de l'efficacité dans la contribution à la promotion d'un développement durable et compte parmi ses domaines prioritaires un axe sur le renforcement des capacités et de négociation des groupes défavorisés (femmes et jeunes).

Tirant les leçons de l'élaboration du PAN/LCD, l'élaboration des stratégies des autres Conventions à savoir la Stratégie nationale et le Plan d'action du Burkina Faso en matière de diversité biologique, la communication nationale sur les changements climatiques ainsi que la Stratégie de mise en œuvre concertée des Trois Conventions (2000-2002) ont aussi mis un accent sur la prise en compte du genre, en ciblant les femmes, les jeunes et les groupes spécifiques.

Ainsi, la Stratégie nationale et le Plan d'action en matière de diversité biologique et la Stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques accordent une attention particulière à la participation des femmes en tant qu'utilisatrices des ressources biologiques. La Stratégie nationale et le Plan d'action du Burkina Faso en matière de diversité biologique mentionnent l'utilisation de l'approche genre comme approche de développement. Toutes les stratégies élaborées par le Burkina Faso pour mettre en œuvre les différentes conventions relatives à l'environnement accordent donc une certaine importance à la place de la femme dans la gestion de l'environnement. Cependant, il est difficile aujourd'hui d'évaluer leur impact étant donné qu'elles ne sont pas encore mises en œuvre.

Le cadre institutionnel de la gestion forestière

La création d'un Ministère en charge de l'environnement en 1976 marque le début de la formalisation d'un cadre institutionnel pour la coordination des actions dans le domaine. La gestion des ressources forestières est placée dans sa globalité sous le contrôle de plusieurs institutions qui se répartissent en deux groupes de structures: les structures ayant en charge les aspects quantitatifs qui sont gérés par les directions techniques localisées au sein ou en dehors du Ministère de l'environnement et du cadre de vie (MECV) et ses démembrements dans les régions (DRECV), provinces (DPECV) et départements (SDECV). Les directions concernées sont: la direction générale de la conservation de la nature (DGCN) et ses directions techniques: direction des forêts (DIFOR), direction de la faune et des chasses (DFC), direction du suivi écologique (DSE); direction nationale du cadre paramilitaire des eaux et forêts (DNCPEF) et direction des études et de la planification, DEP. On peut aussi noter la participation des autres départements ministériels qui ont en charge des secteurs touchant directement ou indirectement au secteur forestier et dont les actions dans ce domaine sont mises en œuvre en collaboration avec le MECV. Il s'agit:

- du Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (MAHRH) en charge de l'organisation de la production dans le sous-secteur pêche (direction générale des ressources halieutiques, DGRH) alors que le MECV s'occupe de la réglementation. En outre, les activités agricoles contribuent à une modification dans l'utilisation et la gestion des ressources naturelles;
- du Ministère des ressources animales (MRA) qui est responsable de l'aménagement des espaces pastoraux et des aires de pâture (direction générale des espaces de l'aménagement pastoral, DGEAP);
- du Ministère des mines, des carrières et de l'énergie (MMCE) qui règle la demande en bois-énergie (direction générale de l'énergie, direction des énergies renouvelables et des énergies traditionnelles, DERET).

Le CONEDD est la structure qui assure la gestion des aspects qualitatifs à savoir, entre autres, le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies sectorielles des départements ministériels, des institutions et des ONG ayant un lien avec l'environnement. Son objectif est de veiller à l'harmonisation des actions des directions techniques. Il est rattaché au cabinet du Ministre de l'environnement et du cadre de vie.

En mai 2005, une cellule genre (CG)⁵ a été créée au sein du MECV dont le rôle est de veiller à la prise en compte de la dimension genre dans les actions de développement au sein du ministère, d'élaborer des programmes annuels d'activités ainsi que des rapports semestriels d'activités et de les soumettre au Secrétaire général pour appréciation. La cellule genre est placée sous l'autorité du Secrétaire général du MECV. Son coordonnateur est le point focal genre du MPF et est désigné par le Ministre de l'environnement et du cadre de vie. Le ratio de la cellule est de 1/3 d'hommes pour 2/3 de femmes. Elle entretient, par l'intermédiaire de son point focal, des relations fonctionnelles avec le MPF. La contribution de la CG a été remarquable dans le cadre de la formulation du Programme décennal d'action du ministère (PDA/MECV) à l'horizon 2015. Piloté par la Direction des études et de la planification (DEP)⁶, une composante entière du PDA a été consacrée à la promotion de la participation de la femme à la gestion de l'environnement sur huit composantes retenues. Le PDA est le document opérationnel de référence pour les 10 années à venir et constitue les priorités que le ministère présente à ses partenaires sur la période.

La cellule genre n'est pas une structure prévue dans l'organigramme du MECV, ce qui signifie qu'elle ne dispose pas d'un budget pour mener des activités relatives au genre au sein du MECV. Les échanges entre les membres de la cellule élargie et avec les autres services sont par conséquent réduits. Le fonctionnement interne de la cellule est laissé à l'initiative de ses membres, qui décident des modalités pratiques. Si cette cellule était mieux accompagnée dans ses activités, elle pourrait contribuer à l'élaboration d'une politique genre au sein du MECV.

Les autres acteurs de la gestion forestière

Les autres structures impliquées dans la gestion des ressources forestières sont le secteur public à travers les projets forestiers, le secteur privé, la société civile (ONG, associations et groupements, communautés rurales) et les PTF.

Le secteur public: les projets forestiers

La prédominance de l'utilisation des énergies traditionnelles constituées essentiellement par les combustibles ligneux est à l'origine du Programme national d'aménagement des forêts (PNAF) qui a pour but l'établissement d'une exploitation équilibrée des ressources forestières du pays dans l'optique d'un développement durable. L'agence d'exécution du PNAF est le MECV. Cependant, en raison de l'insuffisance de personnel et de moyens financiers limités, les aménagements forestiers sont réalisés par les projets qui sont sous la direction technique de la DGCN à travers la direction des forêts et les structures déconcentrées du MECV (directions régionales et provinciales) et sous la tutelle administrative du Secrétariat général du MECV. Les ministères réalisant des interventions dans le sous-secteur forestier ont la responsabilité de leurs projets qui sont effectués en partenariat avec le MECV.

La mise en application de la lutte contre la coupe anarchique du bois a conduit, à la requête du gouvernement, à la naissance du projet « Aménagement des forêts naturelles pour le ravitaillement de Ouagadougou en bois de feu » (Projet PNUD/FAO/BKF/85/011). Dans sa phase pilote, qui a duré de novembre 1986 à mars 2000, ce projet a réalisé un travail pionnier en matière de gestion participative des forêts naturelles au Burkina Faso. Les expériences acquises ont permis l'extension notable de la gestion participative des forêts avec les projets comme:

⁵ La CG est composée de la coordinatrice, point focal du MPF, d'un représentant de chacune des sept directions générales, des quatre directions centrales et des 13 directions régionales du MECV, d'un représentant du CONEDD, de l'Amicale des Forestières du Burkina (AMIFOB), de l'Amicale des Secrétaires du MECV, de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts (ENEF) et de l'Agence Nationale de Biosécurité (ANB).

⁶ La DEP a pour missions d'étudier, de suivre, d'évaluer les projets et programmes du ministère et de veiller au renforcement des relations entre le ministère et ses partenaires. Elle est dirigée depuis deux années par une femme qui est aussi le point focal genre du Ministère de la promotion de la femme au MECV et par conséquent la coordinatrice de la CG.

- le projet « Aménagement des forêts naturelles pour la sauvegarde de l'environnement et la production de bois » (PNUD/FAO/BKF/89/611);
- le projet « Forêts et sécurité alimentaire » (GPC/PAF/976/ITA);
- le projet d'aménagement de la forêt classée de Maro (sous la responsabilité du PNGT) dépendant du MAHRH;
- le projet « Regional program for the traditional energy sector (RPTES)⁷ » dépendant du MMCE;

Actuellement, 12 projets sont mis en œuvre ou en phase de clôture par le MECV, parmi lesquels sept projets forestiers dont six⁸ ont été retenus en raison de leurs activités forestières. Il s'agit:

- du Projet d'appui à la gestion participative des ressources naturelles (PAGREN) dans la région des Hauts-Bassins;
- du Projet de gestion durable des ressources forestières dans les régions sud-ouest, centre-est et est (PROGEREF);
- du Programme de lutte contre l'ensablement dans le bassin du fleuve Niger, composante du Burkina Faso (PLCE/BN);
- du Projet GTFS/RAF/387/ITA « Opération acacia. Appui à la sécurité alimentaire à l'atténuation de la pauvreté et à la lutte contre la dégradation des sols dans les pays producteurs de gommés et de résines »;
- du Projet de partenariat pour l'amélioration de la gestion des écosystèmes naturels (PAGEN);
- du projet « Gestion durable des produits forestiers non ligneux: analyse et développement des marchés (ADM) pour la promotion des micro et petites entreprises communautaires de produits forestiers non ligneux au Burkina Faso ».

A la liste ci-dessus, on peut ajouter le Programme national gestion des terroirs 2 (PNGT 2) sous la responsabilité du MAHRH. L'approche des projets forestiers pour les femmes établit les bases des actions que les projets entreprennent avec et pour les femmes. Les projets s'intéressent aux rôles assignés aux femmes qui peuvent être considérées comme des agents économiques, des agents sociaux ou des agents socio-économiques. Cette conception a donc une influence sur la mise en place d'un cadre institutionnel relatif à l'aspect genre.

Sur l'ensemble des projets retenus, les activités sont destinées à l'amélioration des conditions de vie des populations. Par conséquent, l'utilisation de l'approche participative est généralisée, ce qui induit l'implication des différentes couches sociales regroupées au sein des structures reconnues administrativement et dont le fonctionnement est déterminé par les textes législatifs et réglementaires en vigueur et par leurs règlements intérieurs. On peut citer les structures telles que les Commissions villageoises de gestion des terroirs (CVGT)⁹, les Comités villageois de gestion de la faune (CVGF), les Associations intervillageoises de gestion des ressources naturelles et de la faune (AGEREF, dans la réalité ce sont des unions des représentants des CVGT), les GGF, etc. Ces structures constituent les interfaces entre la population et les partenaires au développement.

Tous les projets forestiers inscrivent et admettent dans leurs comités de pilotage, un représentant du Ministère de la promotion de la femme. Les comités de pilotage sont des organes d'orientation technique et administrative de gestion du projet qui sont soit directement rattachés au cabinet du Ministre de l'environnement et du cadre de vie, soit à une direction générale notamment la DGCN, alors que les unités techniques de gestion quotidienne (coordination nationale, cellule de coordination, unité de gestion du projet, cellule technique, etc.) sont rattachées au secrétariat général.

⁷ RPTES: Programme régional pour les énergies traditionnelles.

⁸ Une fiche signalétique de chaque projet est présentée en annexe.

⁹ Les CVGT ont été remplacées le 22 janvier 2007 par les Conseils villageois de développement (CVD) qui ont les mêmes attributions et la même composition soit: un président, un vice-président, un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier, un trésorier adjoint, deux responsables chargés de la promotion féminine, deux responsables chargés de la promotion paysanne, deux responsables chargés de la promotion de la jeunesse.

Les femmes sont prises en considération comme des agents socio-économiques et développent des activités qui concernent le cadre économique ou social. Cependant, leur degré d'implication varie selon les activités menées, les régions géographiques concernées et les stratégies mises en œuvre par les projets dès leur formulation ou au cours de leur exécution.

Ainsi, les projets tels que le PAGEN, le PLCE/BN, le PNGT 2 et le PROGEREF ont réalisé des diagnostics participatifs (MARP) au cours desquels les femmes ont été associées. Le PAGREN est la deuxième phase du Projet d'aménagement participatif des forêts classées de Dindéresso et du Kou (PAFDK/BKF 007) dans la région des Hauts-Bassins qui a mis en place des GGF et initié des activités aussi bien pour les femmes urbaines que rurales. C'est le seul projet ayant dans sa structure des animatrices chargées d'organiser et de conduire des activités spécifiquement avec les femmes. Le PROGEREF a prévu des activités à mener et défini des résultats à atteindre avec les femmes. En outre, ce sont les femmes elles-mêmes qui ont été responsables de la formulation de leurs activités au niveau de ce projet. Le PAGEN effectue également des activités spécifiques pour les femmes. Le PLCE/BN et le PNGT 2 n'ont pas défini des activités spécifiques pour les femmes.

En raison de l'approche ADM et des outils utilisés par le projet « Gestion durable des PFNL pour la promotion des micros et petites entreprises communautaires de PFNL au Burkina Faso », les femmes sont les premières actrices et bénéficiaires même si les activités ne sont pas définies selon le genre. En outre, le projet est la continuation du projet de recherche-développement « fruitiers sauvages » pour lequel la participation des femmes a été remarquable. En raison de cette particularité, le Ministère de la promotion des femmes est l'un des ministères partenaires de ce projet. Il assure également la supervision de l'un des sites comme l'Amicale des forestières du Burkina Faso (AMIFOB).

Le projet pilote « Opération acacia » présente une particularité par rapport aux autres dans la mesure où il n'est pas une émanation nationale. Sa formulation a été faite par une mission externe. En raison de sa structure et de son fonctionnement qui relèvent entièrement du MECV, il contribue à la mise en place et au fonctionnement des groupements de producteurs (de collecteurs surtout) de gomme arabique qui sont aussi bien des femmes et/ou des hommes selon les zones d'intervention. Les actions menées par rapport à la gomme arabique font partie d'un programme national existant. Par conséquent, les activités de ce secteur étaient intégrées dans les tâches quotidiennes des services de l'environnement. Il n'y a donc pas une approche spécifique pour les femmes. Néanmoins, au cours des séances de sensibilisation, un accent est mis sur leur participation.

Selon la manière dont les projets ont été formulés, les objectifs visés et les volets d'activités menées, on peut les classer en deux catégories:

- les projets avec volet féminin qui mènent des activités en faveur des femmes, ayant des volets ou des objectifs qui les visent. Ce sont le PROGEREF, le PAGEN, le PAGREN, le projet de gestion durable des PFNL;
- les projets avec potentiel féminin qui visent tout le monde rural et ne prennent pas les femmes comme groupe cible: le PLCE/BN, le PNGT 2 et le projet Opération acacia.

Ce résultat permet de voir que la réalisation des diagnostics participatifs avec toutes les couches de la population ne garantit pas une planification ou une formulation des activités en faveur des femmes et donc la mise en place d'un cadre institutionnel dans ce but, car le PLCE/BN, le PNGT 2, le PAGEN et le PROGEREF ont utilisé cette étape dans le processus de formulation mais seuls le PAGEN et le PROGEREF mènent des activités qui visent uniquement les femmes même si cela n'apparaît pas dans les objectifs. Cela signifie que d'autres critères rentrent en ligne de compte pour l'insertion d'une politique genre ou des activités relatives aux femmes au sein des projets forestiers.

Le secteur privé

La Loi foncière reconnaît aux personnes physiques et morales de droit privé, la possibilité d'obtenir des titres fonciers. La Loi forestière, quant à elle, autorise l'intervention directe des personnes privées à travers:

- la gestion des forêts privées dûment acquises;
- les concessions accordées aux industries forestières;
- les concessions de zones de chasses accordées à des opérateurs privés.

Par ailleurs, on peut noter que de plus en plus de particuliers participent aux actions de reboisement à travers la mise en place de boisements d'importance significative. Le secteur privé est également le principal acteur dans les filières de collecte et de distribution de produits forestiers ligneux (bois-énergie et bois d'œuvre) dont les acteurs les plus importants sont des hommes (transport par charrettes, camions, artisans utilisant le bois d'œuvre); et non ligneux (PFNL) où on note la participation des structures commerciales nationales et internationales qui peuvent être ou non sous la direction des femmes. Il s'agit dans ce dernier domaine de la vente des produits issus de l'arbre à karité qui regroupe des associations de collecteurs, de producteurs artisanaux de beurre, d'industriels et d'exportateurs.

La société civile

Les ONG et autres institutions de la société civile notamment les associations féminines ont fourni des efforts dans le secteur de l'environnement et ont complété l'action de l'Etat. Ces institutions ont contribué à l'introduction de l'approche genre et développement à travers des formations et des rencontres d'échanges. En effet, c'est dans le milieu des ONG que la connaissance du concept genre par des formations a été notée (MPF, 2006b). D'une manière générale, l'approche genre au sein des ONG se manifeste notamment par une considération spéciale accordée aux femmes et aux jeunes filles dans certains cas (crédit, formation, sensibilisation, plaidoyer, renforcement des capacités, etc.). Elles sont particulièrement actives dans le domaine des PFNL, du reboisement, de la mise en place des pépinières de plants, etc. Les communautés rurales bénéficient de ressources forestières à travers les dispositions légales reconnues par le Code forestier. L'exploitation forestière domestique s'exerce sous forme de droits d'usage traditionnel de cueillette ou de ramassage en forêt classée comme en forêt protégée, les possibilités d'exploitation des produits forestiers en zones non aménagées à titre commercial. C'est dans ce cadre que les femmes, individuellement ou en groupements, exploitent les ressources forestières pour les besoins de leurs familles.

Les partenaires techniques et financiers (PTF)

Comme mentionné plus haut, les PTF appuient les actions en faveur des genres à travers des supports financiers et techniques. Afin de jouer sur la complémentarité des actions des PTF dans ce domaine, un cadre de concertation en environnement (CCE) existe depuis une dizaine d'années et le chef de file en est le PNUD, depuis 2005, qui est aussi l'une des agences d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le CCE a pour objectif principal de converger les efforts pour l'appui au pays dans le domaine de l'environnement comme le CCG pour les questions de genre. Mais le cadre de concertation en environnement ne finance pas des actions dans le domaine. Les échanges portent sur les sujets d'actualité, les informations sur les programmes des uns et des autres et parfois les discussions avec les responsables de l'environnement pour mieux comprendre les décisions et coordonner leurs actions en matière d'environnement. Les réunions du CCE sont trimestrielles. Les PTF sont présents dans les structures de gestion des projets qu'ils financent soit multilatéralement (à travers la Banque mondiale, l'Union européenne, la Banque africaine de développement), soit bilatéralement. Les aspects relatifs au genre sont étudiés à travers ces cadres selon les politiques genre des différents bailleurs de fonds¹⁰.

¹⁰ Voir le Chapitre 2.

En effet, on peut noter que pour la Banque mondiale et le Danemark qui mettent l'accent sur la participation équilibrée des hommes et des femmes en matière de genre, des activités spécifiquement féminines n'ont pas été prévues pour le PNGT 2, qu'ils financent à hauteur de 62%. Cette forte majorité leur permet de mettre en avant leur conception vis-à-vis du genre. Par contre, dans le cadre du PAGEN qui est financé par la Banque mondiale mais à travers le FEM, dont l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie genre fait partie des critères d'évaluation de tous les projets FEM; il y a un certain nombre d'activités pour les femmes. Ces différences de politiques dénotent:

- le faible impact du cadre de concertation genre sur les PTF;
- l'absence ou la faiblesse de collaboration entre les différents cadres de concertation.

Le document de formulation du PAFDK/BKF 007, aujourd'hui PAGREN, n'avait pas dès le départ des objectifs relatifs aux activités à mener avec les femmes. Mais au cours de son exécution, l'unité de coordination du projet s'est rendue compte de leur participation active dans l'exploitation forestière, notamment la coupe frauduleuse de bois dans les forêts classées. En accord avec le partenaire financier qui est la coopération luxembourgeoise, des formations ont été faites à leur endroit afin qu'elles puissent mener des AGR. En plus, le projet s'est engagé financièrement en garantissant auprès du Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF), les prêts qu'elles pouvaient obtenir pour mener ces activités. Cette flexibilité du projet a contribué de manière importante à améliorer les conditions de vie de ces femmes (Guiro, 2003; Sankara, 2005; Tou, 2005).

Par ailleurs, le Fonds commun genre n'a financé aucune activité dans le domaine de l'environnement. Cette situation démontrerait l'absence d'information et/ou de mobilisation au niveau des institutions étatiques et de la société civile environnementales, qui sont les bénéficiaires potentielles du FCG.

Le FEM/ONG Burkina Faso est un programme de subvention du FEM créé pour prendre en charge les problèmes environnementaux. Il est exclusivement destiné au mouvement associatif auquel il apporte un appui technique et financier pour l'exécution des projets identifiés à la base et susceptibles de contribuer à la protection de l'environnement mondial. Les structures de gestion du FEM font intervenir un comité national de sélection des projets (CNSP) qui est un organe consultatif d'orientation et d'appui-conseil bénévole. Le CNSP est chargé d'adopter les documents de stratégie du FEM/ONG, de sélectionner les projets à financer et d'appuyer la coordination pour une bonne gestion des projets. Il existe une experte en genre chargée de l'intégration des activités en faveur des femmes dans les projets présentés par des associations masculines et/ou mixtes et vice-versa dans les projets soumis au financement du FEM/ONG. Ainsi, le FEM/ONG exige toujours la participation des femmes dans les instances locales de gestion des projets. Il n'existe pas de stratégie particulière en faveur des femmes mais le CNSP les privilégie dans la sélection des projets à cause de leur « honnêteté ».

Pour la Banque africaine de développement (BAD, 2003), l'intégration des considérations liées aux sexes implique la prise en compte des différences entre les femmes et les hommes au niveau des rôles, des droits, des priorités, des opportunités et des contraintes. Par conséquent, les lignes directrices de la BAD pour l'évaluation intégrée des impacts environnementaux et sociaux dans le sous-secteur de la foresterie mentionnent par rapport au genre la prise en considération de la charge de travail des femmes, le contrôle de la terre et des produits issus de son utilisation par les femmes, les activités génératrices de revenus pour les femmes, l'accès des femmes aux nouveaux services et infrastructures, les demandes spécifiques des femmes et l'implication des femmes au niveau des processus de décision. D'où la méthode participative de formulation des activités féminines du PROGERF et de leur mise en œuvre. Cependant, on note que même si le PLCE/BN et le PROGEREF ont les mêmes PTF, la prise en compte de la dimension genre n'est pas la même. Cette situation pourrait s'expliquer par les pesanteurs socioculturelles très fortes qui limitent la participation des femmes dans la région du Sahel où le PLCE/BN intervient.

Conclusion partielle

L'analyse des politiques, des cadres institutionnel et législatif permet de constater que tous les partenaires au développement ont à cœur de promouvoir et d'accompagner la participation de la femme dans la gestion forestière soit par la mise en place d'une cellule genre (MECV), d'un cadre de concertation en genre (PTF), des activités spécifiques pour la promotion des femmes avec pour finalité son épanouissement et l'amélioration de ses conditions de vie (ONG et associations). Cependant, il n'existe pas de texte juridique protégeant spécifiquement la femme des discriminations et des actes illégaux commis à son endroit dans le secteur forestier. En outre, les plans d'action rédigés par le MECV ne peuvent être mis en œuvre qu'avec l'appui des bailleurs de fonds à cause de l'insuffisance de personnel et des coûts élevés que requièrent les aménagements forestiers. Ainsi, l'impact de la cellule genre est limité d'une manière générale au cadre institutionnel du MECV. L'application de la politique genre dans le secteur forestier au MECV dépend entre autres de la politique genre des PTF qui appuient les projets forestiers, de la flexibilité de la coordination du projet et des PTF au cours de l'exécution des projets, de la démarche utilisée pour la formulation du projet et des objectifs même des projets.

Cette situation présente des similitudes avec le MAHRH (2005) pour lequel le cadre institutionnel de la mise en œuvre de l'approche genre souffre d'un certain nombre de contraintes qui limitent les performances des structures techniques, des programmes et des projets. Il s'agit notamment de la faible maîtrise de l'approche genre par les agents et le manque de moyens de travail au niveau des structures décentralisées de l'Etat.

5. DONNEES ET CONNAISSANCES SUR LES FEMMES OEUVRANT DANS LE SECTEUR FORESTIER

Les activités menées par les femmes dans le secteur forestier

Les activités liées aux femmes dans le secteur forestier peuvent être réparties en deux catégories principales: les activités liées au secteur forestier qui peuvent être rémunératrices ou non et les activités non liées au secteur forestier qui regroupent les activités sociales et le renforcement des capacités.

Les activités liées au secteur forestier

Les activités menées par les femmes, leurs conditions de travail et leur niveau d'intégration dans le secteur forestier seront décrites à travers les structures d'encadrement, de promotion féminine ou de genre qui constituent les cadres formels au sein desquels elles sont mobilisées. Qu'elles soient ou non génératrices de revenus, les activités liées au secteur forestier peuvent être effectuées dans le cadre ou en dehors de l'aménagement forestier.

Les activités liées à l'aménagement forestier

Lorsqu'elles sont liées à l'aménagement forestier, les femmes membres des GGF participent aux activités exécutées dans les chantiers autonomes d'aménagement forestier (CAF). Le CAF¹¹ est une entité technique et administrative comprenant un ou plusieurs massifs forestiers, administré par une même structure de direction selon les prescriptions d'un plan d'aménagement forestier, d'un cahier de charge et d'un contrat de gestion (Kambou-Honadia *et al.*, 2006; Sawadogo, 2006). Le CAF constitue l'entité de base de l'aménagement forestier. Son objectif est de contribuer à l'exploitation rationnelle et durable des ressources forestières par les communautés villageoises riveraines en vue de ravitailler les grands centres urbains et les autres localités en produits forestiers (Sawadogo, 2006). La gestion participative des forêts au Burkina Faso, mise en œuvre à partir de 1986, s'appuie sur l'organisation des populations partenaires en Groupements de gestion forestière (GGF) mixtes où les femmes représentent en moyenne 25% pour la région de Ouagadougou (GERED, 2004). Dans le CAF de Bougnounou-Nébiélianayou, leur participation s'élève à 67% alors que dans les GGF des forêts classées de Dindéresso et du Kou, à Bobo-Dioulasso, elles sont représentées à hauteur de 33%. Elles participent aux activités d'aménagement relevant de la responsabilité des dits GGF. Chaque GGF dispose d'un bureau et d'un comité de contrôle pour l'animation et la promotion des relations avec les autres acteurs du village.

La forêt aménagée est divisée en Unités d'aménagement forestier (UAF) qui sont des unités de gestion opérationnelle de superficies variables selon les régions. Les unités du centre-ouest varient de 1 092 à 3 600 ha. Une unité d'aménagement est gérée par un ou plusieurs GGF (c'est-à-dire par au moins deux villages et au plus quatre). Chaque unité est divisée en parcelles. Les unités d'aménagement sont dirigées par un chef d'unité d'aménagement choisi parmi les membres des groupements. Le chantier de Bougnounou-Nébiélianayou où nous avons réalisé des enquêtes est situé dans la région du centre-ouest. Il est autonome depuis 2001 comme la plupart des chantiers de la région. Maîtres d'œuvre des chantiers dont elles sont concessionnaires, les UGGF sont en principe les premières responsables de ces zones aménagées. Elles en assurent la gestion financière et technique avec l'appui d'une direction technique recrutée à cet effet (Kambou-Honadia *et al.*, 2006; Sawadogo, 2006). Sur le plan institutionnel, les UGGF établissent un contrat de gestion avec la DRECV.

La direction technique (DT) est l'organe responsable de l'application du plan de gestion pour l'ensemble des unités d'aménagement qui compose l'union de production. Elle est composée d'un directeur technique, d'un comptable, d'un commis de commercialisation d'un ou de deux animateurs et d'un gardien magasinier. Le directeur technique est recruté par l'UGGF. Avec son équipe et en

¹¹ Voir en annexe l'organisation administrative d'un CAF.

étroite collaboration avec les chefs des unités d'aménagement, il élabore et propose au conseil de gestion un plan de travail annuel en fonction des recettes escomptées et fournit des bilans trimestriels de son avancement physique et financier. Les frais de fonctionnement et les salaires de la DT sont supportés par le fonds d'aménagement du chantier, alimenté par les ventes de la production forestière (Kambou-Honadia *et al.*, 2006; Sawadogo, 2006).

Le conseil de gestion est chargé de l'administration générale de l'Union. Il est constitué par les chefs d'unités d'aménagement forestier et les membres élus du conseil de gestion. Il reçoit plein mandat de l'Assemblée générale et agit en son nom en toute circonstance pour défendre les intérêts de l'Union. Il a comme organes un comité de contrôle interne qui vérifie à chaque moment les comptes et les documents comptables du chantier et une commission de contrôle externe constituée par les services techniques des eaux et forêts (DRECV, DPECV), des représentants de l'Union et des organismes ayant fait preuve de leur intérêt à la promotion des coopératives et des groupements. Cette commission est chargée du contrôle et du suivi des activités de coupe, de reboisement et de protection. Elle contrôle également la commercialisation du bois et la gestion du chantier. Le stère de bois produit par le CAF de Bougnounou-Nébiélanayou est vendu à 2 200 FCFA répartis comme suit: 50% pour la rémunération des bûcherons, 13,64% pour la taxe forestière, 27,36% pour le fonds d'aménagement forestier (FAF) et 9% pour le fonds de roulement du groupement dans l'optique d'une plus grande opérationnalité de celui-ci (Kambou-Honadia *et al.*, 2006; Sawadogo, 2006).

Les femmes membres des GGF effectuent les activités de ramassage et de coupe de bois mort (toute l'année), de coupe de bois vert (janvier-mars) et leur commercialisation; de récolte et de vente de semences forestières; de production de fourrage; de reboisement (production des plants en pépinière pendant la période de mars à juin et semis de juillet à août); de semis direct (juillet-août); de nettoyage des ouvertures des unités d'aménagement forestier (octobre); d'ouverture des pare-feux (fin octobre et novembre); de mise à feu précoces (octobre-décembre), de délimitation des parcelles d'exploitation (janvier).

La participation des femmes au ramassage et à la coupe de bois mort est importante, surtout le ramassage. La coupe du bois vert se révèle être l'activité la plus exercée et la plus maîtrisée par les femmes. Selon les animateurs du chantier de Bougnounou, elles respectent mieux les normes et techniques d'exploitation que les hommes et sont plus disposées à contribuer aux actions de préservation qu'eux; mais ces derniers travaillent beaucoup plus qu'elles. Les femmes s'organisent entre elles par équipes de deux à quatre personnes pour la coupe, le débardage et la confection des stères de bois de feu. Comme outils, elles utilisent les haches et les machettes locales pour l'abattage et le façonnage des arbres. Leur usage est encouragé parce que les dimensions actuellement exploitées l'autorisent, de plus ces outils sont facilement renouvelés localement. Le bois coupé doit être aussitôt débardé jusqu'au lieu d'enlèvement. Les femmes, dans tout le chantier, le font par transport sur la tête, deux à deux ou par traînée. Les femmes font tous leurs déplacements à pied que ce soit pour se rendre dans la forêt (la forêt se situe en moyenne à environ 4 à 5 km des villages mais certaines sont vraiment éloignées: 9 à 10 km) ou à l'intérieur de la forêt elle-même. Il existe quelques vélos mais ils ne sont pas adaptés au transport du bois. De ce fait, à certains endroits, le bois pourrit sur place. Les femmes, membres des GGF, sont mécontentes et découragées (abandon).

La même situation s'observe en saison pluvieuse faute d'infrastructures routières pour l'enlèvement du bois, ce qui rend les conditions d'accès difficiles aux transporteurs qui préfèrent ne pas se rendre dans de telles zones. Par conséquent, les autres GGF de l'Union utilisent cet enclavement pour couper frauduleusement du bois. En outre, pendant cette période, les membres des GGF des unités non enclavées effectuent des prêts auprès de leurs homologues qu'ils ne sont pas en mesure de rembourser (à cause des pertes dues à la pourriture du bois), ce qui engendre des conflits entre les GGF. Chez les hommes, la pénibilité est moindre pour ceux qui disposent de charrettes à traction asine. Les femmes ne peuvent accéder à ces moyens que par location. Le bois est débité en billons de 2 m et enstéré sur les lieux d'enlèvement. Le conditionnement en double stère est le stockage utilisé dans le chantier sur recommandation des transporteurs afin de

s'adapter au gabarit des camions et de répondre aux besoins des consommateurs. Cette pratique satisfait les femmes en ce sens qu'elle permet de réduire la pénibilité du débitage qui était aggravé par le conditionnement en simple stère. Selon le GERED (2004), la production de bois de feu par campagne et par femme est variable et dépend de la distance à parcourir pour atteindre la parcelle d'exploitation, des charges domestiques, de son état de santé.

Les GGF ont une dizaine d'années d'existence en moyenne. Les premières femmes membres qui y sont encore actives se plaignent actuellement d'être fatiguées et malades. Elles ont tendance à abandonner l'activité. On peut noter à ce niveau qu'il n'existe pas de suivi sur le plan sanitaire des membres des GGF que ce soit par le CAF ou le conseil de gestion alors que les femmes en particulier sont soumises à travers cette activité à d'intenses efforts physiques qui ne conviennent pas toujours à leur état. Les plus jeunes, ne sont pas disponibles à cause de leur rôle de reproduction. Cette situation est d'autant plus pénible que les infrastructures sont insuffisantes dans les villages; il n'y a pas assez de forages, de dispensaires, de moulins et les femmes passent beaucoup de temps à s'occuper du ménage et préparer les repas avant de se rendre dans la forêt.

Les femmes membres des GGF participent à la récolte de semences forestières qu'elles vendent auprès de l'encadrement technique qui les traite et les distribue aux GGF pour le semis direct. Les différentes espèces concernées et citées par les femmes sont: *Azelia africana*; *Detarium microcarpum*; *Vitellaria paradoxa*; *Parkia biglobosa*; *Sclerocarya birrea*, etc. Les femmes travaillent dans l'ouverture des pare-feu mais disent ne pas être associées à la mise à feu précoces pour des raisons encore ignorées.

Dans le centre-ouest du pays, particulièrement dans le CAF de Bounounou, les conditions agrosocio-économiques sont meilleures. Les femmes ont l'air moins soumises aussi (MMCE 2003): elles prennent part aux réunions et aux décisions. Dans cette région où l'activité est plus ancienne, les femmes occupent des positions plus importantes dans les groupements et parfois même des postes de responsabilités: présidentes de GGF et de l'Union. Ainsi, à Bounounou, les femmes membres des GGF, à fortiori responsables, plus nombreuses que les hommes participent à la gestion du fonds d'aménagement. L'Union des GGF de Bounounou, par exemple, est dirigée par une femme. Proches du Ghana, les femmes ont aussi une plus grande tradition dans le commerce: ainsi, ont-elles un sens plus aigu des questions de gain. Dans les GGF de la même zone, les femmes sont dynamiques, organisées et consciencieuses dans le travail d'exploitation du bois. Cependant, elles sont moins disponibles (en temps) que les hommes et souvent non-informées notamment en termes de gestion financière. Elles estiment que la vente du bois et des produits forestiers non ligneux (apiculture, karité,...) leur procure suffisamment de revenus pour améliorer la qualité de la vie dans la famille: amélioration du bol alimentaire, frais de scolarité et des médicaments mieux assurés, achat de vêtements et ustensiles de cuisine, investissement dans le petit commerce, obligations sociales mieux gérées.

Le rapport final du MMCE (2003) note que dans les autres CAF, particulièrement au centre-nord où les communautés villageoises sont très pauvres, les femmes soulèvent des problèmes d'eau, de santé, d'éducation. Ces derniers sont tellement importants que la gestion forestière semble une préoccupation lointaine à leurs yeux. Les femmes ne prennent pas la parole lors des réunions des GGF: elles ont l'air intimidées et peu actives. Elles ne prennent pas part aux décisions. Lors de la mise en place du projet, les femmes ont été associées avec la conduite des MARP, qui ont permis de les informer sur l'objectif du projet. En tant que groupe social, leurs besoins ont été identifiés au niveau des infrastructures socioéconomiques (point d'eau, centre de santé). Les femmes estiment aujourd'hui que ces besoins n'ont pas été pris en compte.

Nébié Kabou,

Présidente de l'Union des Groupements de gestion forestière de Bougnounou-Nébiélianayou

L'UGGF de Bougnounou est constituée pour gérer le chantier d'aménagement forestier de Bougnounou d'une superficie d'environ 26 500 ha et couvre les départements de Bougnounou (Province du Ziro), de Dalo et de Nebiel dans la province de la Sissili. Elle est composée de 30 Groupements de gestion forestière correspondant aux 30 villages de la zone et totalise 2 100 adhérents. Au niveau du village de Bougnounou, le GGF compte 150 membres soit 110 femmes et 40 hommes. Quinze groupements féminins d'apiculture composés de six membres chacun ont été créés.

Nébié Kabou, née Diasso est présidente de l'UGGF de Bougnounou-Nébiélianayou depuis bientôt 10 ans. Née en 1964 à Bakata dans la province du Ziro, Me Nébié est ménagère et n'a bénéficié d'aucune scolarisation. Résidant à Bougnounou, elle s'illustrera dès le démarrage du projet « Aménagement des forêts naturelles » (PNUD/BKF/1985/011) comme une excellente bûcheronne. Ses contributions pertinentes lors des rencontres entre GGF, son dynamisme et son ardeur au travail lui valurent d'être élue présidente du conseil de gestion de l'UGGF en 1997.

Dans le cadre de ses fonctions, elle a effectué de nombreux voyages à travers les différentes régions agroécologiques du Burkina Faso. Par ailleurs, comme les autres membres du conseil de gestion, elle a bénéficié de diverses formations en renforcement des capacités telles que la législation forestière, la gestion financière, etc.

Outre l'exploitation forestière, Me Nébié pratique l'élevage porcin, produit du beurre de karité, fabrique de la bière de mil (dolo) et effectue de nombreuses activités champêtres. Elle est mariée et mère de 5 enfants dont 3 filles.

Sources: Kabore *et al.*, 2004; Kambou-Honadia *et al.*, 2006; Sawadogo, 2006.

En outre, les femmes sont moins nombreuses au centre-nord et n'ont pas d'informations précises sur l'utilisation des fonds mais ne posent pas de questions. Elles ne soulèvent pas non plus un problème de confiance. Elles disent n'avoir rien vu de concret dans le sens de la réalisation d'aménagements socioéconomiques. Elles n'ont jamais non plus, sollicité ce fonds. Ce qui limite leur accès aux ressources et aux bénéfices. En effet, en 2003, la quasi-totalité des GGF du centre-nord ayant bénéficié de crédit d'embouche a pris la décision de ne pas en faire bénéficier les femmes et les jeunes. L'argument avancé est que les jeunes sont très mobiles et que les femmes manquent de dynamisme (MMCE, 2003).

Pour ce qui concerne le sous-secteur de la faune, les zones de collecte de la viande de brousse sont situées tout autour des aires de concentration de la faune que sont les parcs et les réserves de faune, ainsi que dans les forêts classées aménagées (Ouedraogo, 2007).

Au niveau de Ouagadougou, ces zones ceignent le Parc national de Pô dit Parc national de Kaboré Tambi (PNKT), la forêt classée des deux Balé, les concessions de chasse de la Sissili, du Ranch de Gibier de Nazinga, des chantiers d'aménagement forestier pour la production du bois de chauffe de Kassou, Bougnounou, Nabilpaga, Silly et Zawara; ou encore des forêts classées de la province d'Oubritenga (forêt classée de Bissiga) du Sanmentenga (Yabo et Nakambé) et du Ganzourgou (Wayen et Gonsé) (Ouedraogo, 2007).

Les populations riveraines organisées au sein des CVGF et des AGEREF, reçoivent selon les protocoles de gestion des UCF: (i) les 3/4 des carcasses des animaux abattus, (ii) 50 % des taxes annuelles de gestion de la concession, (iii) des appuis des concessionnaires pour l'aménagement et la valorisation des ZOVIC, des appuis spécifiques liés à l'utilisation de la main d'œuvre locale (ouverture des pistes, surveillance, mises à feu, etc.) et aux projets de développement de la faune. Ce qui a permis aux communautés de réaliser certaines infrastructures socioéconomiques (Ouedraogo, 2007).

Les activités non liées à l'aménagement forestier

Ces activités sont effectuées par les femmes membres des groupements. Les groupements sont les structures au sein desquelles les femmes se retrouvent pour la réalisation des activités socioéconomiques ou environnementales en vue de leur promotion. On distingue les groupements féminins ruraux et urbains et les groupements de gestion forestière (voir section précédente).

Les groupements féminins ruraux ou urbains sont soit anciens ou récents, soit reconnus officiellement ou non par les autorités compétentes. Les femmes ont un règlement intérieur écrit ou non qui régit la vie du groupe, l'organisation des activités et le partage des charges de fonctionnement. Pour y adhérer, il faut verser une certaine somme qui varie selon les groupements. En plus des frais d'adhésion, des tontines régulières sont faites pour alimenter la caisse ainsi que des prélèvements sur les produits des ventes. La gestion du groupement est sous la supervision d'un bureau comprenant le plus souvent: une présidente, une secrétaire, une trésorière, une responsable à l'organisation et au suivi des techniques apprises lors des formations. En effet, le rassemblement en groupements conditionne également leur accès à l'encadrement technique et aux moyens de productions (crédit, matériel), donc l'acquisition de nouvelles connaissances.

L'action du PNK a contribué dans une large mesure à la création de centaines de groupements féminins et de structures faîtières pour la mise en œuvre de ses différentes activités. Ces acquis ont été pérennisés par les femmes, ce qui a permis le développement de nombreuses associations et unions de groupements féminins. Le groupement féminin rural ou urbain adhère à l'association en s'acquittant d'une somme.

Les groupements féminins, les unions de groupements féminins ou les associations sont dirigées par des femmes. Il est à noter qu'il est difficile de rencontrer des unions de groupements ou associations de femmes qui mènent des activités uniquement dans la gestion forestière. Elles dispensent à leurs membres (les groupements féminins ruraux et urbains) différents types de formations (des formations techniques liées à la transformation des PFNL; des formations plus généralistes de gestion ou d'alphabétisation); elles assurent la construction d'infrastructures pour les femmes: centres de formation et de production (tissage, teinture, coiffure, beurre de karité, soumbala¹², pâte d'arachide, savon, etc.); appuient des micro-projets de développement local en agriculture et en élevage (embouche ovine et porcine, cultures fourragères, commercialisation, etc.); recherchent des structures de financement pour les activités des groupements; font la promotion des produits des groupements en favorisant leur participation ou l'exposition de leurs produits aux différentes manifestations et foires.

Les activités non liées à l'aménagement forestier et menées par ces groupements sont principalement liées à la collecte et à la transformation des produits forestiers non ligneux (plantes alimentaires, plantes médicinales, plantes utilisées pour l'artisanat, plantes mellifères, etc.) parmi lesquels le karité occupe une place importante. Le karité occupe la troisième place des produits d'exportation du Burkina Faso. Sa contribution est estimée à 2% du PIB.

Le karité (*Vitellaria paradoxa*) est un arbre de la famille des sapotacées qui pousse exclusivement dans la région soudano-sahélienne africaine, recevant de 500 à 1 000 mm de pluies annuelles. L'arbre à croissance lente vit couramment jusqu'à 200 ou 300 ans. Il pousse spontanément et ne peut être cultivé sous forme de plantation. Cependant, il est sélectionné, protégé et aménagé par les paysans (Dalziel, 1937; Boffa, 1995; Lovett et Haq, 2000). Le karité débute sa floraison à partir de ses 15 ans et cette dernière atteint son maximum à l'âge de 45-50 ans. L'arbre fleurit dès la fin de la saison sèche et durant les pluies, soit de mai à septembre au Burkina Faso (Ruyssen, 1957; Terpend, 1982; Schreckenber, 1996). Les individus matures produisent en moyenne, une vingtaine de kg de fruits frais par année. Ces fruits donnent de 3 à 6 kg d'amandes sèches, desquelles 0,7 à 2,5 kg de beurre peuvent être extraits à l'aide de techniques traditionnelles (Elias et Carney, 2004).

¹² Le Soumbala un condiment local à base de néré (*Parkia biglobosa*).

L'implication coutumière des femmes dans la collecte et le traitement du karité est la caractéristique la plus marquante du produit. Le karité est un des rares biens détenant une valeur économique qui demeure sous le contrôle des femmes soudano-sahéliennes. En effet, celles-ci travaillent et commercialisent le karité depuis plusieurs siècles (Lewicki, 1974). L'émergence de marchés internationaux pour ce produit offre donc une occasion unique aux femmes rurales qui ont accès à fort peu d'activités rémunératrices (Compaoré, 2000). Cependant, cette occasion dépend de deux facteurs critiques: le maintien de l'accès traditionnel des collectrices aux noix de karité, ainsi que les ressources et le labeur impliqués dans la transformation des noix en beurre végétal.

Le karité parsème tout le territoire burkinabè, sauf son extrémité nord-est. Le climat et les sols du pays sont propices à la croissance de l'arbre. Durant les années 1950, la densité moyenne de l'espèce plafonnait à 55 spécimens par hectare au sud-ouest du pays, près de la frontière partagée avec la Côte d'Ivoire et le Ghana, où un surplus de noix est fréquemment commercialisé. Cette densité baissait à 25 arbres par hectare au centre du pays, où se situe la capitale, Ouagadougou, et grimpait à 35 arbres par hectare dans la région nordique moins densément peuplée (Terpend, 1982). Compte tenu du fait que ces données n'ont pas été recueillies pour le Burkina Faso depuis 1954, cette information nous donne du moins un aperçu des proportions relatives de l'espèce selon les régions (Elias et Carney, 2004).

Le karité pousse dans différents types de terrains, tels les champs cultivés et les terres communautaires utilisées par les villageois comme pâturages ou pour la récolte de bois de chauffe et de plantes médicinales. Les droits d'usage des fruits du karité sur les terres communales cultivées varient selon le régime de propriété foncière collective. Le karité n'est pas délibérément planté, mais la tenure de la terre où il croît détermine les droits d'accès aux produits de l'arbre. Comme dans les systèmes sahéliens typiques de propriété communale (Carney, 1988), les familles rurales burkinabè divisent leurs terres en champs individuel et commun. Les karités situés dans les terres habitées et cultivées croissent donc soit dans les champs communs, cultivés par les membres d'un même ménage pour satisfaire la sécurité alimentaire et économique familiale, soit dans les champs personnels, travaillés par un seul membre de la famille. Chaque type de propriété foncière confère des droits à une personne spécifique en regard des noix récoltées (Saul, 1988; Boffa *et al.*, 1996). En échange de leur travail dans les champs familiaux, où les récoltes sont destinées aux besoins de la collectivité, les femmes ont droit à des champs individuels, où elles récoltent exclusivement les fruits de leur labeur. Seule la femme burkinabè a le droit de récolter les noix des karités qui parsèment son champ personnel. De plus, elle garde tous les revenus relatifs à la commercialisation de ces noix et de leurs dérivés (Terpend, 1982; Boffa *et al.*, 1996).

Cependant, ces champs féminins personnels ne représentent qu'une minime proportion des terres familiales. Les noix de karité sont donc plus fréquemment récoltées d'arbres croissant sur les champs communs, où l'accès aux noix est régi par le chef de famille (Ruysen, 1957; Boffa *et al.*, 1996). Dans ces champs destinés à la subsistance commune, le chef de famille accorde l'usufruit des précieuses noix de karité à ses femmes ainsi qu'à celles de ses fils. En tant que principal preneur de décisions et gérant des ressources familiales, il « possède » en quelque sorte les dérivés des arbres situés sur les terres familiales. Le chef de ménage alloue ordinairement ces produits ainsi que leur valeur économique à la subsistance collective de sa famille. Toutefois, en pratique, jusqu'à ce que la demande globale de karité augmente, les femmes rurales ramassaient les noix de karité des terres communes pour l'alimentation familiale et commercialisaient l'excédent de beurre pour combler leurs besoins économiques personnels, sans que le chef de famille ne revendique ses droits relatifs à la valeur des dérivés de l'arbre (Elias, 2003).

De récentes études révèlent que ce modèle change avec la vague contemporaine de commercialisation du karité. Boffa *et al.* (1996) rapportent que dans certaines communautés rurales, le chef de famille revendique une partie de la valeur des noix provenant des champs communs, ce qui représente en quelque sorte un nouveau « droit » d'accès à la ressource. À Thiougou, près des marchés

d'exportation de la Côte d'Ivoire où le karité abonde, les collectrices commencent à devoir partager la valeur de leurs noix avec le chef de famille. Un sondage mené par Boffa *et al.* (1996) indique que les femmes maintiennent le contrôle des profits de la vente de karité dans 66% des foyers paysans, alors que dans 27% des ménages elles partagent leurs gains avec le chef de famille. Dans 7% des cas, le chef de famille réclame la valeur entière des ventes féminines de noix de karité (Boffa *et al.*, 1996). Terpend (1982) explique également que les époux et les beaux-pères burkinabè revendiquent davantage la valeur du beurre de karité auprès des productrices qu'ils ne le faisaient autrefois. Dans la province du Houet (Bobo-Dioulasso), les règles traditionnelles Bobo et Tuéfo stipulent que les noix issues des champs familiaux sont la propriété entière ou partielle du chef de ménage qui gère la terre (Diallo, 2002).

Le revenu des femmes est encore plus vulnérable lorsque la récolte des noix a lieu dans des terres appartenant à d'autres ménages. Quand les collectrices négocient leur accès aux noix situées dans des champs n'appartenant pas à leur ménage, la famille prôteuse revendique une partie de la valeur du produit, en nature ou en argent (Saul, 1988). Ces « droits » représentent habituellement une portion des noix récoltées (Elias, 2003). Par conséquent, les femmes préfèrent fréquemment ramasser des noix sur des terres de libre accès, où elles maintiennent leurs droits sur toute leur récolte. Boffa (1995) explique que 15% de la récolte effectuée dans une zone sud du Burkina Faso, là où les densités de karité sont les plus élevées, a lieu dans des forêts de libre accès ou dans des terres en friche. La récolte de noix dans de telles zones suppose de longues marches et la compétition est intense, puisque les femmes s'y approvisionnent selon la règle de « première arrivée, première servie ».

La production et la commercialisation du beurre de karité suscitent une contrainte importante: celle du coût d'opportunité de la collecte et de la transformation des noix. En effet, la fructification du karité coïncide avec l'arrivée des pluies et de la période agricole. C'est durant cette période de l'année que les femmes sont le plus accaparées par le travail champêtre. La récolte et la transformation de noix en beurre représentent donc un surcroît de travail pour les femmes. Une fois récoltés, les fruits du karité comblent des besoins essentiels de subsistance. La pulpe du fruit, riche en vitamines et en minéraux, est consommée, et la noix de karité est précieusement conservée. Les noix déulpées sont bouillies et séchées. Leur cuisson s'effectue promptement après la collecte pour figer leur germination et éviter que les noix ne se dessèchent. Une fois ces étapes effectuées, les noix peuvent être entreposées pendant plusieurs mois jusqu'à leur transformation en beurre. Ce processus de pré-transformation requiert énormément de labeur et de temps, puisque les productrices doivent s'approvisionner en bois de chauffe et en eau pour l'exécuter. Les femmes vendent traditionnellement les noix et le beurre de karité durant la saison des pluies, quand leurs réserves monétaires sont épuisées (Gosso, 1996).

Les femmes organisées en groupements, participent collectivement à la transformation des noix de karité en beurre. Elles décortiquent d'abord les noix à la main, puis les concassent pour libérer les amandes de karité, qui sont torréfiées et écrasées dans un mortier à l'aide d'un pilon. Le produit est ensuite laminé ou moulu contre une grosse roche avec une petite pierre, afin d'être raffiné. L'ajout d'eau crée une pâte épaisse et brune que deux ou trois femmes à la fois s'acharment à baratter pour faire surgir en surface une mousse grisâtre. Cette mousse est transférée dans un premier seau d'eau, où des lavages successifs éliminent les résidus non désirés. Le processus de lavage, qui peut être répété jusqu'à quatre fois, libère une mousse qui blanchit progressivement. Cette mousse est subséquemment bouillie pendant de nombreuses heures. La couche d'huile supérieure est prélevée et devient, une fois refroidie, le beurre de karité si recherché sur le marché international.

La transformation de 10 kg de noix de karité en beurre requiert généralement entre huit et dix heures de labeur si elle est effectuée par une femme, aidée lors des étapes de pilage, de barattage et de lavage (Crelerot, 1995; Faucon *et al.*, 2001; Elias, 2003). Une partie des noix de karité est vendue et transformée en beurre pour satisfaire aux besoins de subsistance durant la saison des pluies. Cependant, une fois les étapes de pré-transformation terminées, le reste des noix est entreposé et ne sera transformé qu'à la saison sèche, lorsque la récolte sera terminée et que les

charges de travail féminines seront allégées. Toutefois, les hautes températures compliquent le processus de transformation, car elles font fondre le beurre et le rendent plus difficile à manipuler. De plus, la fabrication de beurre exige énormément d'eau et ne peut être effectuée dans les zones rurales du Burkina Faso les plus arides, où il y a assèchement saisonnier des puits et où les distances jusqu'aux sources permanentes d'eau s'allongent durant la saison sèche.

Les femmes Lobi, qui occupent le sud-ouest du pays, font face à ce problème. Même si elles habitent une région densément peuplée de karités, leurs sources d'eau sont ténues. Lors d'une année de précipitation typique, les femmes Lobi consacrent de trois à cinq heures par jour à la collecte d'eau et à son transport jusqu'à leur habitation durant la saison sèche. Par conséquent, elles préfèrent jumeler la fabrication de beurre de karité aux tâches, déjà lourdes, qui occupent leur calendrier lors de la saison des pluies (Crelerot, 1995: 116). La capacité des femmes Lobi à profiter de l'importante réserve de noix de karité dans leur région dépend donc de la présence de puits pouvant leur garantir un approvisionnement d'eau durant toute l'année, ce qui permettrait aux productrices de fabriquer du beurre durant la saison sèche. Par contre dans la Sissili, les sociétés traditionnelles Dagara reconnaissent officiellement l'importance et le temps nécessaire pour l'activité de production du beurre de karité. Par conséquent, les femmes ne participent pas aux activités champêtres durant la période de collecte des fruits du karité (Diallo, 2002).

L'augmentation de la valeur du beurre du karité dans certaines transactions avec l'industrie cosmétique internationale présage de nouvelles possibilités de rémunération pour les femmes burkinabè. Toutefois, le développement de cette commercialisation place une pression accrue sur le labeur des productrices rurales (Terpend, 1982). Les ONG tentent d'être sensibles au calendrier agricole et aux contraintes saisonnières des femmes afin d'alléger cette pression. Cependant, il existe des incontournables: les fruits mûrs du karité doivent être récoltés et les étapes de pré-transformation des noix effectuées promptement. Même si elles décident de vendre leurs noix aux productrices urbaines plutôt que de les transformer, les femmes rurales sont à l'origine de toutes les exportations de karité et ce, durant leurs plus lourdes corvées champêtres. Les noix sont généralement achetées par des intermédiaires hommes, des collecteurs-grossistes qui les revendront aux exportateurs avec des marges plus élevées et sans aucune valeur ajoutée.

La valeur des noix et du beurre fluctue pendant le cycle productif annuel de l'arbre. Elle est la plus basse entre les mois de juin et de septembre, quand les fruits de l'arbre atteignent leur maturité et que les noix et le beurre abondent dans les marchés régionaux. Le coût du karité double presque durant la saison sèche, lorsque les noix se font rares. Le prix moyen payé aux productrices de beurre dans les marchés locaux burkinabè est de 500 francs CFA par kilogramme. Cette valeur est basée sur les moyennes annuelles du prix du beurre calculées au courant de la dernière décennie (1990-2000) (Elias et Carney, 2004). Ainsi, une productrice qui transforme toutes ses noix de karité en beurre lors d'une année typique de collecte de 560 à 650 kg pourrait gagner entre 50 000 et 58 000 FCFA par année (Schreckenber, 1996; Andines, 2002). Cependant, ces données surestiment la valeur réelle des revenus féminins liés au beurre de karité, car la plus grande partie des noix transformées n'est pas couramment commercialisée, mais sert plutôt à la consommation familiale en tant qu'huile de cuisson (Elias et Carney, 2004). Boffa (1995) estime qu'entre 60 et 90% des noix récoltées par les femmes burkinabè sont transformées en beurre et consommées. Le reste est commercialisé sous forme de noix ou de beurre. En estimant une moyenne de rétention de noix de 75% par ménage, une productrice rurale de beurre gagne environ 12 500 à 14 600 FCFA par année, pour sa vente de beurre. Comme mentionné plus haut, une femme produit 1 kg de beurre en quelque 10 heures de travail et 560-650 kg sont transformés en beurre au courant d'une année de production typique. Comme un kilo de noix donne 0,65 kg d'amandes sèches, selon une efficacité moyenne d'extraction de gras de 20% (kilogramme de beurre extrait par kilo d'amande sèche) (Hall *et al.*, 1996), le rendement annuel en beurre est d'environ 73 à 85 kg de beurre. Ce dernier demande entre 730 et 850 heures de labeur féminin. Cette donnée n'inclut pas le labeur investi dans la collecte de bois de chauffe et d'eau, ni dans les étapes de dépulpage, de cuisson et de séchage des noix qui précèdent la transformation des noix en beurre. Les productrices burkinabè retirent donc de très modestes sommes pour leur travail (Elias et Carney, 2004).

Les projets Femmes et développement, comme le Projet national Karité (PNK) tentent d'inverser cette tendance en favorisant l'utilisation de presses manuelles à karité, des concasseurs et des torréfacteurs qui facilitent le travail des femmes. Cependant, la distribution spatiale des projets Femmes et développement diminue davantage leur capacité d'augmenter la rémunération des femmes rurales. Avant l'implication des donateurs, la récolte et la transformation des noix de karité étaient des activités exclusivement rurales. Cependant, il existe maintenant maints « projets karité » urbains et semi-urbains, situés près des bureaux des ONG dans les pays du Sud (Compaoré, 2000). Ces projets aident les femmes urbaines démunies à produire le beurre à l'aide de chaînes de transformation et de technologies améliorées. De plus, ils favorisent l'alphabétisation et cherchent à renforcer les capacités opérationnelles. Les donateurs participent également à la tenue d'une foire annuelle sur le karité à Ouagadougou. Cependant, ces projets fournissent relativement peu d'appui aux productrices traditionnelles rurales qui n'ont pas facilement accès aux routes pavées, à l'électricité et aux marchés d'exportation de beurre (la majorité des industriels continuant d'acheter les noix de karité (dont les quantités exportées sont plus élevées que celles du beurre) pour être certains que le beurre obtenu lors de la transformation répondra aux critères désirés). Il est donc possible que l'inégalité croissante entre les acheteurs européens et les vendeurs africains se répercute, au Burkina Faso, sur les femmes rurales qui fournissent les noix brutes qui pourvoient aux revenus améliorés des femmes urbaines.

Cette tendance est déjà perceptible dans la plus grande association féminine de productrices de beurre du Burkina Faso: *Songtaaba*. *Songtaaba*, dont le siège social est situé à Ouagadougou, regroupe plus de 2 000 femmes, dont plusieurs centaines de femmes urbaines. À l'aide de l'appui de l'UNIFEM et d'autres donateurs, le groupement s'est procuré de l'équipement qui facilite le travail des femmes tout en assurant la qualité exigée pour l'exportation du produit. L'association paie les collectrices rurales pour leurs noix et effectue certaines transformations en beurre dans la capitale en plus de la fabrication des produits à base de karité: savon, produits alimentaires. Même si le groupement assure aux collectrices rurales une rémunération supérieure aux prix locaux pour leurs noix, la valeur ajoutée au produit lors de sa transformation en beurre et de son exportation bénéficie davantage aux productrices urbaines du groupe. Devant de telles données, Biquard (1992: 178) prédit une mainmise éventuelle des productrices urbaines sur le marché d'exportation du karité. Malgré quelques projets et structures d'achat, des industriels, conscients de cette tendance, achètent directement le beurre de karité chez les femmes rurales.

Le succès des femmes dans la commercialisation du beurre de karité n'est toutefois pas assuré. Avec l'expansion du marché et l'implantation de nouvelles technologies facilitant la production de beurre, les femmes risquent de perdre leur contrôle traditionnel sur le karité. Comme l'explique Biquard (1992: 182), « la machine annule la nécessité de leur délicat savoir-faire, en mettant cette transformation à la portée de tous ». Les commerçants urbains détenant le crédit et la technologie nécessaires pourraient ainsi s'approprier le marché du karité au détriment des femmes (Elias et Carney, 2004).

Par ailleurs, les dispositifs technologiques de transformation locale ne sont pas efficaces pour satisfaire la demande globale et les caractéristiques du marché international. La qualité des amandes de karité a été identifiée comme la contrainte principale de la transformation à partir des procédés traditionnels classiques. Les ruptures d'approvisionnement en amandes à cause de la saisonnalité de la production affectent l'offre d'exportation pour satisfaire une demande croissante des marchés de produits de beauté. Satisfaire les normes et standards d'exportation exige la certification des amandes et du beurre de karité par un label approprié. L'Union européenne a déjà mis en place des entraves techniques aux échanges (Technical barriers to trade, TBT) et les normes sanitaires et phytosanitaires (Sanitary and phytosanitary systems, SPS). Les entreprises cosmétiques réclament également du beurre certifié de karité pour la formulation des produits biologiques. La demande de quantité et de qualité et la promotion des exportations augmentent le besoin de garantie de la qualité (Lovett, 2004). Ce que ne garantissent pas les femmes rurales.

Dans les régions non densément peuplées en karités, les activités liées à la conservation des ressources naturelles sont menées par les femmes avec l'appui des ONG et des associations. Elles

font partie des domaines de l'agroforesterie (régénération naturelle assistée), de la protection de la végétation (lutte contre les feux de brousse, mis en défens), de l'économie d'énergie domestique (construction de foyers améliorés), de la reforestation (pépinières, jardins polyvalents), de la conservation des eaux et du sol (cordons pierreux, compostage, fosses fumières), de la transformation des produits de la faune et de la pêche, etc. La majorité des activités mises en œuvre dans ces situations nécessitent la possession des terres par les femmes. Les ONG et associations s'emploient à l'aide de plaidoyers auprès des autorités locales à récupérer des terres en faveur des femmes pour la mise en place des pépinières forestières et des jardins polyvalents qui peuvent leur procurer des revenus.

Dans le Sahel, le problème foncier ne se pose pas avec acuité comme dans les autres régions car les populations ont un mode de vie pastoral, l'homme n'est donc pas attaché à la terre dans cette région. Le problème se pose pour les femmes sédentaires. Les pesanteurs socioculturelles conditionnent fortement la participation des femmes aux activités. Cette situation s'illustre avec la gomme arabique. Ce sont les femmes qui au cours de leurs déplacements (collecte d'eau, du bois de chauffe et vente de lait de marché en marché) et les bergers qui récoltent la gomme arabique. Mais en raison du rôle social, le produit de la collecte est remis à un homme ou bien au chef de famille qui le vendra. Par conséquent, c'est ce chef de famille qui est connu des intermédiaires qui collectent la gomme pour les exportateurs et ce sont donc ces intermédiaires qui bénéficient des formations de la DPECV sur la récolte de la gomme arabique et non les femmes et les bergers. Les associations et les groupements sont actifs dans le reboisement et les pratiques agroforestières pour la récupération des terres dégradées. Les actions envers les femmes sont focalisées sur le renforcement des capacités (alphabétisation surtout).

Selon les textes législatifs, trois types d'acteurs commerciaux sont à retenir dans l'organisation de la filière viande de brousse: les commençants grossistes, les commerçants détaillants, les restaurateurs. Les femmes appartiennent en majorité à cette dernière catégorie. A ces acteurs, il s'avère indispensable d'adjoindre les producteurs (éleveurs de gibier et chasseurs) et les consommateurs, qui influencent énormément les activités commerciales de la filière viande de gibier (Ouedraogo, 2007). La motivation des éleveurs de gibier pour l'activité vient essentiellement de la demande très forte au niveau de la ville de Ouagadougou. On les rencontre dans les banlieues où la majeure partie pratique l'aulacodiculture (une dizaine). Au niveau des chasseurs, on distingue les touristes, les chasseurs expatriés, les chasseurs nationaux. Les chasseurs touristes chassent dans un cadre sportif, souvent à la recherche de trophées. Ils respectent l'éthique de la chasse et une partie de la viande qui est issue de la chasse est rétrocédée aux populations. A cet effet, on note un regain d'intérêt dans la région de l'est du Burkina Faso depuis 2003.

Les chasseurs expatriés chassent généralement le gros gibier pour la viande qui est revendue dans les centres urbains. Ils se rencontrent essentiellement dans les villes de Ouagadougou et de temps à autres, certains viennent des pays voisins. Les chasseurs nationaux regroupent les chasseurs modernes des villes et les chasseurs traditionnels des campagnes. A Ouagadougou, ils se sont regroupés au sein de deux associations formelles et à Fada N'Gourma, il existe une association informelle. Ces associations poursuivent tous les mêmes buts parmi lesquels, la revendication de zones de chasse et de meilleures conditions financières pour exercer la chasse dans les zones concédées. Des propositions ont été faites pour revoir les tarifs au niveau des concessions, mais également pour trouver des zones et des appuis financiers pour leur permettre de poursuivre leurs activités. Les chasseurs traditionnels chassent le petit gibier dans les terroirs villageois. Le plus souvent, ils sont engagés par des restaurateurs qui récupèrent les produits de la chasse. Ils ne sont pas organisés (Ouedraogo, 2007). Le braconnage se rencontre dans toutes les catégories de chasseurs. Les braconniers jouent sur le manque de capacité des services forestiers à assurer le contrôle permanent des zones.

Les restaurateurs sont majoritairement des femmes. Elles sont dans l'ensemble alphabétisées, tenancières de débits de boisson et gérantes de restaurants. Elles subissent des pertes dues

essentiellement à la mauvaise conservation de la viande, à la surcharge des congélateurs, aux coupures de courant ou encore au conditionnement dans un même congélateur de plusieurs espèces de gibier. Ces femmes sont organisées en association dynamique à Ouagadougou (Association des marchands et restaurateurs de viande sauvage du Kadiogo) qui compte 43 membres. Elles participent à la sensibilisation des restaurateurs illégaux qui ne permettent pas une harmonisation des prix de vente à la restauration. Malheureusement, tout comme au niveau des commerçants grossistes, l'hygiène n'est pas assurée. Quant à la cuisine, le mélange des viandes ne permet pas d'obtenir les goûts spécifiques de chaque espèce (Ouedraogo, 2007).

Les activités non liées au secteur forestier

Ce sont des activités sociales et des activités de renforcement des capacités. Elles sont effectuées aussi bien dans les chantiers d'aménagement forestier, que dans les projets forestiers et les associations et groupements féminins travaillant dans le secteur forestier. Comme activités sociales, on peut citer: l'organisation des femmes (en groupements), les activités d'allègement des tâches (moulins, forages, foyers améliorés). Les différentes structures appuient les femmes à la mise en place des groupements. Sans intervenir elles-mêmes dans le processus, elles les informent sur les démarches à suivre et apportent un appui pour la reconnaissance officielle du groupement. Ainsi, les projets forestiers ont contribué à la mise en place des GGF avant que les chantiers ne soient autonomes, le MECV appuie les collecteurs de gomme arabique à la création des groupements.

L'activité d'allègement des tâches est définie par la plupart des projets comme une activité à deux composantes: les moulins et les points d'eau vus comme allègement des tâches domestiques. D'autres projets ajoutent à ces deux éléments des charrettes et des pousse-pousse. Leur objectif est de créer une économie de temps pour les femmes, ce qui devrait leur permettre de se consacrer davantage à des AGR. Ces activités peuvent être aussi vues comme génératrices de revenus (location de pousse-pousse et de charrette, moulins). D'une manière générale, les projets accordent plus d'attention à l'allègement des tâches domestiques qu'à celui des tâches forestières.

La réussite des activités des femmes forestières ne dépend pas uniquement de leur force physique et du temps de travail disponible, mais elle nécessite également des connaissances techniques et de gestion. Les structures d'encadrement accordent une grande importance à ce volet dans la mise en œuvre de leurs activités à travers un renforcement des capacités. Le renforcement des capacités a trait aux formations dispensées par les structures d'encadrement. Il s'agit dans le secteur forestier de l'alphabétisation, de l'éducation environnementale (lutte contre les feux de brousse, législation forestière, reboisement, etc.).

Les autres structures de femmes œuvrant dans le secteur forestier

Il s'agit du personnel féminin employé par le MECV. D'après la Direction des ressources humaines du MECV, 139¹³ femmes sur 920 agents sont employées soit une proportion de 15%. Ce qui est extrêmement faible au regard du rôle joué par la femme dans la gestion forestière. On note 47 cadres supérieurs et 62 dans le corps paramilitaire des eaux et forêts. Les femmes sont présentes à tous les niveaux et dans tous les grades paramilitaires et catégories socioprofessionnelles dont deux guides de chasse.

Les femmes forestières sont issues de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts. Elles sont assistantes, contrôleuses et inspectrices des Eaux et Forêts. Certains critères de participation au concours d'entrée ont été aménagés en leur faveur comme la réduction de la distance à parcourir pour l'épreuve de course. En outre, en vue de permettre le travail dans un cadre sécurisé dans les régions, les femmes forestières ne sont pas affectées en deçà des structures provinciales.

¹³ Nous n'avons pas pu avoir la répartition des femmes selon les postes et les catégories socio-professionnelles.

NABONSWENDE, Groupement de femmes du secteur 21 à Ouagadougou, Quartier Tampouy

Dans un des quartiers périphériques, pauvre et peuplé de Ouagadougou, un espace réservé par les autorités municipales pour des aménagements paysagers a été transformé en dépôt. Des femmes, seules, responsables de leur famille (veuves, femmes abandonnées) y tirent malgré tout leur pitance quotidienne en collectant sable et gravillon qu'elles vendent. En 1996, des agents et des cadres féminins de l'environnement, regroupés au sein de l'Amicale des forestières du Burkina (AMIFOB) se sont sentis interpellés par cette situation de désolation. L'AMIFOB a alors entrepris d'organiser et de sensibiliser les « collectrices d'agrégats » qui se sont constituées en un groupement féminin de 33 personnes appelé NABONSWENDE qui veut dire « nous demandons à Dieu ». Le site, d'une superficie d'environ 5 ha leur a été octroyé par la mairie de SIG-NOGHIN. Avec l'appui de quelques bonnes volontés, l'espace a été clôturé avec des matériaux locaux. Le Ministère de l'environnement y a réalisé un forage. Les femmes de NABONSWENDE, toujours soutenues par l'AMIFOB, y ont commencé des activités de production maraîchère et de pépinière. En 1999, elles ont entrepris la mise en place d'un arboretum avec l'appui du FEM/ONG. Ces activités ont permis d'atteindre les résultats suivants:

- *l'existence d'une pépinière forestière et d'un jardin maraîcher équipé d'un forage fonctionnel* avec une production de plus de 50 000 plants destinés à la vente et au reboisement de l'arboretum;
- *la création d'un arboretum* de 3 ha comptant près de 600 plants composés de 75 espèces ligneuses (rapport provisoire FEM/ONG, avril 2003). Le plan d'aménagement de l'arboretum comprend huit blocs:
 - a) bloc pour la pépinière; b) bloc pour les essences médicinales locales; c) bloc pour les essences médicinales exotiques; d) bloc pour les essences fruitières locales; e) bloc pour les essences fruitières exotiques; f) bloc pour les essences fourragères et alimentaires; g) bloc pour les essences ornementales locales; h) bloc pour les essences ornementales exotiques.
- *Le transfert de compétences aux populations et partenaires locaux* à travers l'organisation de formation des femmes du groupement de NABONSWENDE sur divers thèmes: techniques de production de pépinière, de plantation et d'entretien des arbres, horticulture, gestion coopérative, maraîchage, construction de foyers améliorés, alphabétisation, etc.
- *Deux activités génératrices de revenus pour les femmes de NABONSWENDE* ont été développées: *la production des plants forestiers et le maraîchage*.
- En plus de ces deux activités, il faut souligner les cultures pluviales entreprises par les femmes dans le cadre de l'entretien de l'arboretum. Les produits contribuent à l'alimentation et sont en partie vendus.

En 2000, grâce à cette initiative, le groupement féminin NABONSWENDE et l'AMIFOB ont reçu le premier prix national de meilleure réalisation forestière et le premier prix régional du CILSS pour la même activité. Sur le plan de l'impact sur la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté, la mise en œuvre de ces activités a permis de reconstituer ex-situ le couvert végétal d'un sol dénudé, de contribuer à la conservation de la diversité biologique et de mettre fin à l'exploitation anarchique jadis pratiquée sur le site du jardin. Aujourd'hui, les résultats obtenus avec l'aménagement de l'arboretum sont visibles et mesurables: changement physique du paysage (amélioration du cadre de vie); outil d'éducation environnementale; exploitation plus valorisante de l'espace; amélioration des conditions de vie et réduction de la pauvreté des membres du groupement féminin NABONSWENDE (de nombreuses activités génératrices de revenus: maraîchage, production de plants, cultures pluviales, etc.). Les femmes de NABONSWENDE sont mieux connues et les institutions de micro-finance n'hésitent plus à leur accorder des crédits.

Les femmes forestières se sont regroupées au sein d'une association, l'AMIFOB. L'AMIFOB a pour objectif d'assurer la participation des femmes dans tous les domaines de développement et encourage la prise de conscience chez les femmes de leur rôle de gestionnaire des ressources naturelles. L'amicale met également en œuvre des projets visant à former les femmes et à améliorer leurs conditions de vie à travers des AGR. L'AMIFOB a un représentant dans la cellule genre du MECV. Par ailleurs, elle assure la supervision d'un site du projet de gestion durable des PFNL.

Le suivi des activités

Le suivi se définit comme étant un processus de renseignement permanent qui permet le contrôle de l'exécution des activités. Dans le secteur forestier, l'information circule à travers trois paliers:

- Niveau 1: Ministère de l'économie et du développement, direction générale de la coordination et de l'évaluation des investissements: suivi financier de tous les projets rentrant dans la mise en œuvre du CSLP.
- Niveau 2: Ministère de l'environnement et du cadre de vie; direction des études et de la planification, service suivi-évaluation: suivi financier et physique en utilisant des indicateurs globaux.
- Niveau 3: Direction provinciale de l'environnement et du cadre de vie, projets autonomes, chantiers autonomes d'aménagement forestier, groupements et associations de femmes: suivi financier et physique des activités menées en utilisant des indicateurs mieux désagrégés.

Parmi les sept projets visités, nous avons pu constater que seuls ceux qui sont mis en œuvre par le MECV, c'est-à-dire possédant une coordination nationale (unité technique de gestion) non autonome et responsabilisée dans les services de l'Etat (MECV) n'ont pas d'unité ou de cellule de suivi et d'évaluation, il s'agit du projet Opération acacia et du projet de Gestion durable des PFNL. Pour ces projets, les affectations régulières du personnel du MECV entravent la bonne marche des activités et de leur suivi du fait de l'inexistence d'un réseau d'encadreurs propres en lieu et place des services déconcentrés de l'Etat.

Au niveau des projets possédant des cellules de suivi-évaluation, l'information circule à travers deux canaux: le premier canal est celui de la structure du projet: animateur/coordonateur de volet d'activités ou de programme/coordination du projet; le deuxième est celui du MECV à savoir: animateur/coordonateur du volet d'activités/direction provinciale/direction régionale/DEP/Secrétariat général. Le suivi est réalisé de manière permanente au cours des activités effectuées par les animateurs qui collectent les données et par les responsables de suivi-évaluation qui font des visites périodiques sur le terrain avec l'aide des agents d'encadrement.

Les projets utilisent surtout les indicateurs¹⁴ de suivi du service de suivi-évaluation de la DEP du MECV en fonction du secteur concerné (forêts, faune, pêche) qui sont au nombre de 64 pour la forêt donc cinq se rapportent aux femmes. Ce sont: le nombre de femmes sensibilisées pour la protection des forêts et la production des plants, le nombre de femmes formées pour la production des plants, le nombre de femmes sensibilisées pour les foyers améliorés, le nombre de foyers améliorés construits, le nombre de femmes sensibilisées en gestion des feux. Ces indicateurs sont majoritairement sociaux. Le nombre de femmes formées à la production des plants peut être considéré comme un critère économique dans la mesure où elles peuvent installer des pépinières forestières et vendre des plants. Cependant, elles sont limitées dans cette activité par le droit foncier coutumier qui ne garantit pas l'accès à la terre. L'installation de pépinières privées par les femmes est par conséquent problématique s'il les ONG et les associations féminines n'offrent pas des appuis avec des actions de plaidoyer. Par ailleurs, on note l'absence de critère sur les PFNL qui procurent majoritairement des revenus aux femmes. D'une manière générale, ces indicateurs concernent des données agrégées, il faut être au niveau provincial pour disposer de données brutes.

Réseaux de femmes dans le secteur forestier

Pour le moment, il n'existe pas de réseau de femmes dans le secteur forestier du Burkina. La principale structure existante qui n'appartient pas au secteur forestier et qui remplit ce rôle est le Réseau de communication, d'information et de formation des femmes dans les ONG (RECIF-ONG) que nous avons eu à mentionner au premier chapitre. C'est le plus grand réseau associatif des femmes du Burkina Faso. Le réseau vise à contribuer au renforcement de la position et du pouvoir de décision des femmes dans les ONG et les associations à travers des actions de communication, d'information et de formation afin que ces femmes soient davantage prises en compte, intégrées et reconnues à part entière dans la société. Il regroupe à ce jour 53 organisations dont 15 ONG nationales et internationales et 39 associations. La présidente du réseau est l'experte en genre du Comité national de sélection des projets du FEM/ONG.

¹⁴ Les indicateurs opérationnels de suivi de la DEP du MECV ont été actualisés en janvier 2007.

Parmi les causes avancées dans l'inexistence de réseau de femmes travaillant dans le secteur forestier, les femmes énoncent la diversité des domaines d'activités dans la forêt, la méconnaissance des autres associations ou ONG de femmes travaillant dans le secteur forestier qui constituent souvent une limitation à un cadre local (province, région), l'existence d'une multitude de partenaires techniques et financiers qui appuient directement les associations et les ONG de femmes.

Conclusion partielle

Les activités menées par les femmes dans le secteur forestier sont variées et englobent plusieurs domaines d'intervention: aménagement, économie d'énergie domestique, PFNL, reforestation, conservation des eaux et du sol, etc. Les conditions de travail sont caractérisées par une absence des moyens de déplacement, des moyens de transport et de matériel de transformation que les femmes revendiquent pour effectuer leurs activités dans des conditions acceptables mais aussi une multiplication des infrastructures sociocommunitaires. Le niveau d'intégration des femmes dans les structures forestières de genre que sont les GGF et les groupements féminins urbains ou ruraux dépend du contexte socioculturel, des réalités économiques des régions concernées et des besoins exprimés par les femmes. La prise en charge des femmes est limitée dans les chantiers autonomes d'aménagement forestier aux activités relatives au bois-énergie que sont le renforcement de leurs capacités techniques et de gestion. Par contre, dans le cas des groupements et des associations, les activités menées avec les femmes vont au-delà de l'assurance d'un revenu et du renforcement des capacités. Des actions sont effectuées en vue de répondre à leurs besoins principaux que sont les centres de santé, les points d'eau, etc. dont la présence bénéficie à la population toute entière et pas seulement aux femmes. Cette situation se retrouve également dans certains projets tels que le PROGEREF et le PAGREN.

D'une manière générale, l'intégration des femmes dans la gestion forestière se traduit au niveau social par un degré d'organisation plus élevé mais encore faible car il n'y a pas de réseau de femmes dans la foresterie, l'utilisation des revenus pour les dépenses familiales, ce qui engendre une meilleure qualité de vie pour la famille; sur le plan économique, la participation des femmes à la gestion forestière leur assure un pouvoir économique relatif à travers une augmentation des revenus personnels; une acquisition des connaissances et d'expériences au cours de leurs activités. Mais, les conditions dans lesquelles elles exercent leurs activités ne permettent pas de réduire les disparités qui existent avec les hommes aussi bien dans le bois-énergie qu'au niveau des PFNL.

6. CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES

Conclusion

Au Burkina Faso, la situation au niveau social, économique, politique et culturel reste encore marquée par les inégalités hommes-femmes au détriment des femmes. Malgré le principe d'égalité hommes-femmes consacré par la Loi et les différents textes juridiques, la vie de la femme burkinabè reste encore largement régie par des règles et des pratiques coutumières qui consacrent la répartition classique des rôles et tâches entre l'homme et la femme. Au plan national, l'évolution de la prise en compte des femmes dans le développement s'est traduite par l'adoption des lois et des textes favorables à la femme, la mise en place de nombreuses institutions impliquées dans la mise en œuvre de l'approche genre et le renforcement des mesures économiques visant à réduire la pauvreté des femmes. Par ailleurs, la société civile et les partenaires techniques et financiers ont apporté une contribution remarquable à la promotion de la femme au Burkina Faso.

Du fait des tâches qui reviennent aux femmes au niveau social et économique des ménages en milieu rural et même urbain, celles-ci sont quotidiennement en prise avec les ressources forestières pour la satisfaction des besoins de leurs familles et jouent un rôle important dans l'utilisation des ressources naturelles en général et des ressources forestières en particulier. Malgré cela, elles sont longtemps restées en marge des actions forestières aussi bien dans les domaines politique, institutionnel que juridique.

L'analyse des politiques et des cadres institutionnel et législatif permet de constater que les partenaires nationaux et internationaux au développement accordent un certain intérêt à la femme dans la gestion forestière. Cela se manifeste soit par la mise en place d'une cellule genre (MECV), d'un cadre de concertation en genre (PTF), des activités spécifiques pour la promotion des femmes avec pour finalité son épanouissement et l'amélioration de ses conditions de vie (Projets, ONG et associations). Cependant, il n'existe pas de texte juridique protégeant spécifiquement la femme des discriminations et des actes illégaux commis à son endroit dans le secteur forestier. En outre, l'impact de la cellule genre est limité d'une manière générale au cadre institutionnel du MECV. L'application de la politique genre dans le secteur forestier au MECV dépend entre autres de la politique genre des PTF qui appuient les projets forestiers.

Les activités menées par les femmes dans le secteur forestier sont variées et englobent plusieurs domaines d'intervention: aménagement, économie d'énergie domestique, PFNL, reforestation, conservation des eaux et du sol, etc. Leurs conditions de travail sont caractérisées par une absence des moyens de déplacement, des moyens de transport et de matériel de transformation qu'elles revendiquent pour effectuer leurs activités de manière acceptable mais aussi une multiplication des infrastructures sociocommunautaires.

D'une manière générale, la participation des femmes à la gestion forestière leur assure un pouvoir économique relatif à travers les revenus obtenus et une amélioration des connaissances, dues aux activités de renforcement des capacités. Mais, les conditions dans lesquelles elles exercent leurs activités ne permettent pas de réduire les disparités qui existent avec les hommes aussi bien dans le bois-énergie que dans les PFNL.

Potentialités, opportunités et faiblesses dans l'intégration des questions de genre dans la gestion forestière au Burkina Faso

Plusieurs facteurs concourent à l'intégration effective du genre dans la gestion forestière. On peut noter: la volonté politique d'assurer des bases solides pour un développement participatif, durable et harmonieux à travers les différents documents de politiques et d'orientations stratégiques (CSLP, LPDRD, LIPDHD, etc.); l'existence d'une cellule genre au sein du MECV chargée de l'intégration du genre dans les plans d'action élaborés par le ministère; l'existence de nombreuses ONG et associations de femmes actives autour de l'amélioration des conditions de vie des femmes dans la foresterie, notamment à travers la promotion des activités génératrices de revenus; de l'engagement des partenaires techniques et financiers dans la promotion du genre dans la gestion forestière, certains en font une conditionnalité pour le financement des projets de développement.

Malgré cet environnement favorable, il existe des contraintes qui limitent l'intégration des femmes dans la gestion forestière, notamment la persistance des pesanteurs socioculturelles au niveau des structures de base, des organisations; le manque de suivi de la mise en œuvre de l'approche genre surtout au niveau institutionnel, de son application et de ses impacts. Une telle situation s'explique par le manque d'objectifs spécifiques aux deux sexes dans la formulation des projets et programmes et le manque de moyens de mise en œuvre pour les services publics.

Mécanisme pour une meilleure implication des femmes dans la gestion forestière

Une meilleure intégration des femmes dans la gestion forestière nécessiterait le renforcement de sa position du point de vue tant institutionnel que législatif. Cette implication passe par:

- la prise en compte du genre selon les inégalités homme-femme dans les programmes et projets de développement rural. La variation du concept selon les différents partenaires ne permet pas en définitive la prise en compte de la femme de manière spécifique;
- le renforcement de la position des femmes. Elle passe par une meilleure organisation et par l'établissement de réseaux, ce qui facilitera la sensibilisation et la prise de conscience, par ailleurs, ce regroupement permettrait de mieux définir les actions prioritaires en faveur des femmes dans la foresterie. Il est nécessaire que les femmes soient organisées et qu'une stratégie adéquate et concertée de communication et d'action soit identifiée afin de pouvoir provoquer un impact significatif;
- le renforcement des capacités des communautés de base (GGF, CVD et autres organisations) en approche genre. Il faut aider les structures de base à acquérir des compétences et des connaissances pour gérer les actions de développement en tenant compte des questions de genre;
- le renforcement des capacités des femmes en matière de prise de décision dans les structures et en matière d'élaboration des projets et des négociations. De nombreuses offres de financement pour les femmes existent mais elles n'en sont pas souvent informées ou bien elles sont moins disponibles pour pouvoir s'y consacrer;
- l'amélioration d'un environnement législatif et juridique prenant en compte le genre dans la foresterie particulièrement par rapport à l'accès aux ressources productives (la terre) et aux usufruits en fonction des régions;
- le suivi et l'évaluation des actions au niveau local, départemental, provincial et régional avec un renforcement des capacités des acteurs du suivi et la mise à disposition des moyens pour assurer ces activités.

BIBLIOGRAPHIE

- Andines.** 2002. *Beurre de karité: Groupe Laafi (Burkina Faso) et Andines (France)*. Île Saint Denis, Andines SA.
- BAD.** 2003. *Lignes directrices pour l'évaluation intégrée des impacts environnementaux et sociaux*, 6 p.
- Biquard, A.** 1992. Femmes et innovations technologiques: pertes sans profit. L'exemple du beurre de karité (Mali). In Bissiliat, J., Pinton, F. et M. Lecarme (dir.) *Relations de genre et développement: femmes et sociétés*. Paris, ORSTOM, pp. 169-185.
- Boffa, J. M.** 1995. *Productivity and Management of Agroforestry Parklands in the Sudan Zone of Burkina Faso, West Africa*. Indianapolis, Purdue University, Département de foresterie et de ressources naturelles, Thèse de Doctorat non publiée.
- Boffa, J.M. et al.** 1996. *Shea Nut (Vitellaria paradoxa) Production and Collection in Agroforestry Parklands of Burkina Faso*. Coll. « Domestication and Commercialization of Non-Timber Forest Products in Agroforestry Systems: Non Wood Forest Products », no 9. FAO, Rome.
- Carney, J.** 1988. *Struggles over crop rights and labour within contract farming Households in a Gambian irrigated rice project*. Journal of Peasant Studies, 50 (3): 334-349.
- Compaoré, P.N.** 2000. *Femmes, développement et transfert de technologies. Le cas des presses à karité au Burkina Faso*. Thèse de doctorat non publiée, Département de sociologie, Université de Montréal, Montréal.
- Crelerot, F.** 1995. *Importance of Shea nuts for women's activities and young child nutrition in Burkina Faso: The case of the Lobi*. Thèse de doctorat non publiée, Département de nutrition Madison, University of Wisconsin-Madison.
- Dalziel, J. M.** 1937. *The useful crops of West Tropical Africa*. Londres, Crown Agents.
- Diallo, M.** 2002. Women and the Shea resource: Issues of ownership and producer equity In *International Workshop on processing and marketing of Shea products in Africa, Proceedings*, Dakar, 4-6 march 2002, CFC technical report n° 21, CFC-CSE, FAO, pp. 67-70.
- EC Gender Help Desk.** 2006. Burkina Faso: Fiche d'information sur le genre, http://ec.europa.eu/development/body/theme/human_social/docs/gender/06-
- Elias, M.** 2003. *Globalization and female production of African Shea butter in rural Burkina Faso*. Thèse de Maîtrise non publiée, Département de géographie, Université de Californie, Los Angeles.
- Elias, M. et Carney, J.** 2004. *La filière féminine du karité: productrices burkinabè, «éco-consommatrices» occidentales et commerce équitable*, Cahiers de géographie du Québec, Volume 48, n° 133, avril 2004, pp. 71-88.
- Faucon, M., Sauvageau, A. et Bahl, S.** 2001. *Coût de production pour le beurre de karité du Groupement Laafi*. Ouagadougou, Centre d'études et de coopération internationale (CECI), non publié.
- GERED.** 2004. *Etat des lieux des études réalisées dans le domaine des rôles et des responsabilités des femmes dans la gestion forestière*, Rapport provisoire, 32 p.
- Gosso, D.** 1996. *Étude de l'importance socio-économique du karité et des dangers qui menacent sa survie*. Thèse pour le Diplôme de technicien supérieur (DTS), Université Blaise-Compaoré, Ouagadougou, non publiée.
- Guinko, S.** 1985. *La végétation et la flore du Burkina Faso*, M.E.T, 118 p.
- Guio-Ouedraogo, A.** 2003. *Problématique de gestion des forêts classées de Dindéresso et du Kou « Cas des exploitantes frauduleuses de bois des secteurs 10, 11 21 et 22 de la ville de Bobo-Dioulasso », Recherche de perspectives*. Rapport de fin de cycle présenté en vue de l'obtention du diplôme de Contrôleur des Eaux et Forêts, ENEF-BKF/007/PAFDK, pp. 11-30.
- Hall, J. B. et al.** 1996. *Vitellaria Paradoxa: A Monograph*, School of Agricultural and Forest Sciences Publication, University of Wales, Bangor, no 8.
- INSD.** 2003. *Burkina Faso. La pauvreté en 2003*, MATD.
- Kabore, M., Some, M., Some C. et Kabore, K.** 2004. *Rôle de la femme dans la gestion forestière durable*, AMIFOB-RIAT, 28 p.
- Kambou-Honadia, C., Ouedraogo, M., Yaro, E. et Compaoré, Z.** 2006. Les chantiers d'exploitation forestière de Bougnounou-Nébiélianayou, Yabo et Koroko-Barsalogho (Burkina

- Faso) In Ouedraogo, K., Somda, J., Tapsoba, I. et Nianogo, A.J. (éditeurs) *Energies traditionnelles au Burkina Faso-Etudes sur le bois-énergie*, UICN Burkina Faso, pp. 11-22.
- Lewicki, T.** 1974. *West African food in the middle ages*. New York, Cambridge University Press.
- Lovett, P. N. et Haq, N.** 2000. *Evidence for anthropic selection of the Shea nut tree (Vitellaria paradoxa)*. *Agroforestry Systems*, 48: 273-288.
- Lovett, P.** 2004. *The shea butter value chain: production, transformation and marketing in West Africa*, Report prepared for the USAID and WATH. Technical report N°2, 40p. <http://www.cepa.org.gh/Economic-Growth-in-Northern-Ghana-200805.pdf>
- MAHRH.** 2005. *Plan stratégique genre et développement agricole au Burkina Faso*, MAHRH-FAO, 49 p.
- MEDEV.** 2004a. *Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté*, Burkina Faso.
- MEDEV.** 2004b. *Manuel d'intégration du genre dans les politiques, programmes et projets de développement*, DPSSI, 67 p.
- Ministère des finances et du plan.** 1993. *Consultation sectorielle sur l'environnement, document de support. 1. Politique forestière et plan d'action 2. Projets prioritaires du secteur forestier*, pp. 19-58.
- MMCE.** 2003. *Programme RPTES, Bois-énergie, Revue finale, Rapport final provisoire*, 41 p.
- MPF.** 2004a. *Evaluation décennale de la mise en œuvre du plan d'action de Beijing, Beijing + 10. Réponse au questionnaire adressé au gouvernement sur la mise en œuvre du programme d'action de Beijing (1995) et des textes issus de la XXIIIème session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (2000)*, 30 p.
- MPF.** 2004b. *Politique nationale de promotion de la femme*, 41 p.
- MPF.** 2006a. *Plan d'action pour la promotion de la femme 2006-2010*, pp. 6-26.
- MPF.** 2006b. www.mpf.gov.bf/
- Ouedraogo, A.** 2007. *Viande de brousse au Burkina Faso*, <http://www.mediaterre.org/afrique-ouest/actu,20070123090235.html>
- Ouoba, R., Tani, M. et Z. Touré.** 2003. *Analyse stratégique des enjeux liés au genre au Burkina Faso*, Banque mondiale, 84 p.
- PANE.** 1996. *Programme national d'aménagement des forêts*, 40 p.
- Parkan, J.** 1986. *Bilan et évolution des disponibilités de bois, alternatives de productions forestières et actions sur la consommation*. Rapport de synthèse FAO, Rome.
- PNUD.** 2001. *Rapport sur le Développement Humain au Burkina Faso: la lutte contre le VIH/SIDA*.
- Ruysen, B.** 1957. *Le karité au Soudan*. *Agronomie tropicale*, 12: 143-172, 279-306, 415-440.
- Sankara/Zougrana, K.** 2005. *Impact des activités génératrices de revenus des populations des Communes riveraines sur la Forêt Classée de Dindéresso*, Rapport de fin de cycle présenté en vue de l'obtention du diplôme de Contrôleur des Eaux et Forêts, ENEF-BKF/007/PAFDK, pp. 21-27.
- Sawadogo, L.** 2006. *Adapter les approches de l'aménagement durable des forêts sèches aux aptitudes sociales, économiques et technologiques en Afrique. Le cas du Burkina Faso*, CIFOR, 54 p.
- Schreckenber, K.** 1996. *Forests, fields, and markets: a study of indigenous tree productions in the woody savannahs of the Bassila region, Benin*. Thèse de doctorat non publiée, School of Oriental and African Studies (SOAS), Université de Londres, Londres.
- Terpend, M. N.** 1982. *La filière karité; produit de cueillette, produit de luxe*. Les dossiers Faim Développement, février 1982: 1-91.
- Tou, F.** 2005. *L'impact du crédit sur les conditions de vie des ex-exploitantes frauduleuses des forêts classées de Dindéresso et du Kou (Bobo-Dioulasso-Province du Houet)*, Rapport final, BKF/007/PAFDK, pp. 14-39.
- Traoré, S.** 2005. *Gouvernance environnementale et consensus dans la gestion des ressources naturelles: un cas dans la gestion de la faune au Burkina Faso*, UCF/Sahel, PAGEN, <http://info.worldbank.org/etools/docs/library/40380/Contribution%20Sibiry%20Traore.doc>
- Yeye, S.** 1999. *L'impact des politiques forestières au Burkina Faso*, Le Flamboyant, pp. 4-8.

DOCUMENTS CONSULTÉS

- Action 21.** 1993. *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, déclaration des principes relatifs aux forêts: principaux textes de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement*, ONU, New York, pp. 192-194.
- Cadre de concertation des partenaires techniques et financiers en genre.** 2006. *Fonds commun genre: Rapport technique annuel*, juin 2005-mai 2006, pp. 4-11.
- Convention contre la désertification.** 1999. *Rapport national sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification*, Burkina Faso, pp. 1-8; 13-15.
- DIFOR.** 2006. *Projet pilote « Gestion durable des produits forestiers non ligneux: Analyse et Développement des Marchés (ADM) pour la promotion de micro-entreprises communautaires de produits forestiers non ligneux au Burkina Faso » Rapport d'exécution*, DGCVN/SG/MECV-Tree Aid-FAO, 40 p.
- FEM.** 2002. *Burkina Faso: Projet de partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels*, Document de projet, Banque mondiale, pp. 3-35.
- Loi n° 014/96/ADP** du 26 mai 1996 portant Réorganisation agraire et foncière.
- Loi n° 005/97/ADP** portant Code de l'environnement au Burkina Faso.
- Loi n° 006/97/ADP** portant Code forestier au Burkina Faso.
- MECV.** 2003. *Mission exploratoire de la FAO sur la gomme arabique au Burkina Faso, du 25 au 31 janvier 2003*, DIFOR/DGCN/MECV, 9 p.
- Ouedraogo, B.** 2006. *Synthèse des textes relatifs à l'environnement et la gestion des ressources naturelles*, PNGT 2/SG/MAHRH, pp. 46-56.
- Ouedraogo, H.** 2002. *Gestion des ressources naturelles et décentralisation, dispositifs juridiques et cadres politiques actuels*, CIRDA, pp. 5-10.
- Ouedraogo, H.M.G.** 1991. *La législation des ressources naturelles au Burkina*, MET-GRENASUB/UICN, pp. 20-43.
- Ouedraogo, K. et Soto Flandez, M.** 1993. *Gestion forestière et participation paysanne, l'expérience du projet « Aménagement des forêts naturelles »: la sauvegarde de l'environnement et la production de bois*, MET-PNUD-FAO, pp. 12-16.
- Ouedraogo, S.J.** 1995. *Les parcs agroforestiers au Burkina Faso*, n° 79, Rapport de consultation pour le réseau Salwa, ICRAF, pp. 45-49.
- PAGEN.** 2006. *Etat d'exécution de l'Unité de Conservation de Faune des Hauts-Bassins*, UCF/HB, de 2003 à 2006, 12 p.
- PAN/LCD.** 1986. *Notes provinciales*, pp. 5-9.
- Poda, D. et Boena, E.** 2006. *Atelier de formation des agents forestiers et des producteurs en gomme arabique, rapport d'exécution*, Projet FAO, Opération acacia, DIFOR/DGCN/SG/MECV, 16 p.
- PROGEREF.** 2006. *Eléments de présentation du projet*, 5 p.
- Sawadogo, A. et Vink, W.** 1991. *Etude sur le volet féminin des projets du Ministère de l'agriculture et de l'élevage: Etude de cas de huit projets*, Projet Planification rurale/DEP/SG/SEE/MAE, 73 p.
- SP/CONEDD.** 2005. *Rapport de la deuxième session de la conférence du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable*, Ouagadougou, 6-9 juin 2005, MECV, 54 p.
- Stratégie nationale d'éducation environnementale-Burkina Faso.** 2001. pp. 19-26; 34-45.
- Stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques**, pp. 30-69.
- Stratégie nationale et plan d'action du Burkina Faso en matière de diversité biologique**, pp. 30-79.
- Wauters, E.** 2005. *Rapport évaluation finale: Projet d'aménagement participatif des forêts classées de Dindéresso et du Kou*, BKF/007/PAFDK, pp. 7-37.

ANNEXES

ANNEXE 1: LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Noms et Prénoms	Titres, structures
Liehoun, Christine	Directrice, DEP, Point focal genre, MECV
Nébié, Zoubi	Chargé de suivi-évaluation, DEP/MECV
Zongo, Paul	Chargé d'études, DEP/MRA
Ouedraogo, Charles Auguste	Chargé d'études, DEP/MRA
Kissou, Dominique	Aménagiste pastoraliste, DGEAP, MRA
Ouedraogo, Bassirou	Directeur, DERET
Dabire, Brigitte	Directrice du genre pour le développement, MPF
Pare, Sidonie	Chef de service formation en genre, MPF
Zongo, Moussa Ezechiel	Chef de service chargé de la promotion et de l'intégration du genre dans les politiques, plans, programmes et projets de développement, MPF
Nébié, Sidonie	Directrice de la Coordination des associations féminines, MPF
Sanon, Aimée	Secrétaire permanente, SP/PAPF, MPF
Congo, Rosalie	Coordonnatrice, FEM/ONG
Coulibaly, Clarisse	Section environnement, PNUD
Soloviev, Pierre	Coopération belge, Projet gomme arabique, CNSF
Visser, Pim	Conseiller Technique Principal, Coopération luxembourgeoise, PAGREN
Sawadogo, Félicité	Conseillère en développement social et genre, Ambassade du Canada
Kabore, Kardiatou	Présidente AMIFOB, Direction des ressources halieutiques, MAHRH
Ouedraogo, Antoinette	Présidente, ONG AFD Buayaba, Ouagadougou, Fada
Ouedraogo, Noélie	Association, Songtaaba Yalgré, Ouagadougou
Bamoni, Thomas	ONG ACFED/Sahel
Dambre, Blandine	PNGT 2, Chargée de l'éducation environnementale, du genre et du VIH/SIDA
Lokoande, Attina	Chef projet Opération acacia, DIFOR
Lokoande, Ibrahim	Directeur des forêts, DIFOR
Poda, Damas	Chef de projet gestion durable des PFNL, DIFOR
Ouedraogo, Sibiri Jean	Projet Fruitières sauvages, INERA
Sawadogo, Prosper	Coordonnateur national, PAGEN
Belemsogbo, Urbain	Directeur de la faune et des chasses, DFC
Ouedraogo, Kimse	DES, DGCN
Tientore, Oumarou	Responsable suivi-évaluation, PROGEREF
Yaro, E.	Renforcement des capacités, PAGEN
Zalle, Daouda	Directeur national, PAGREN
Bikienda, Salamata	Chef de service régional des eaux et forêts, Hauts-Bassins
Ouedraogo, Amade	Chef Unité de Conservation de Faune des Hauts-Bassins
Niangao, Thérèse	Groupe de production de beurre de karité, Nemaropouli, Bobo-Dioulasso
Kabore, Ibrahim	Directeur, DRECV-Sahel
Ouedraogo, Rasmane	Directeur, DPECV, Seno
Poda, Nazaire	Responsable suivi-évaluation PLCE/BN
Dabire, Jean-Louis	Aménagement et récupération des terres, PLCE/BN
Medah, Moïse	Directeur technique, CAF Sapouy-Bieha
Nebie, Kabou	Présidente, UGGF Bougnounou-Nebielianayou
Nebie, Katia	Présidente GGF Bougnounou
Ouedraogo, Salimata	Groupe Nabonswende, Tampouy, Ouagadougou
	Associations féminines du PAFDK, Bobo-Dioulasso
	Membres de GGF, Bougnounou
	Membres CVGT Yakouta, Seno

ANNEXE 2: QUESTIONNAIRES

Questionnaire d'enquête pour les associations/groupements féminins travaillant dans le secteur forestier (bois de feu, bois de service, bois d'œuvre, PFNL, aménagement forestier, reboisement, faune, pêche, etc.)

Date..... Lieu.....
 Adresse..... Enquêteur.....
 Structure..... Titres.....
 Enquêtés..... Espace géographique d'intervention.....
 Contact (tél, fax, mail)

1. Quelle est la date de création de votre structure?
2. Quels sont les objectifs poursuivis par votre structure? Y-a-t-il des objectifs spécifiques pour les femmes? Si oui lesquels?

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques pour les femmes
1.	1.
2.	2.
3.	3.
4.	4.
5.	5.
6.	6.
7.	7.
8.	8.

3. Quels sont vos domaines d'activités en foresterie? Numéroté par ordre d'importance

Renforcement de capacités		Exploitation forestière	
Reforestation		Protection de la végétation	
Agroforesterie		Economie d'énergie domestique	
Conservation des eaux et des sols		Faune	
Aménagement des forêts		Pêche	
Restauration (gibier)		Commerce de gibier	
Transformation de produits de pêche		Commerce de produits de pêche	
PFNL (collecte, transformation, exportation, commerce)		Recherche de financement pour activités forestières	
Aménagement forestier		Recherche de marchés pour PFNL	
Commerce de bois de feu		Commerce de bois de service	
Commerce de bois d'œuvre		Commerce de produits forestiers artisanaux	
Autres			

4. Y-a-t-il des hommes dans votre groupement? Comment se fait la répartition des tâches?

5. Comment êtes-vous arrivées à l'activité forestière? En quelle année?

6. Comment votre intégration (participation) aux activités forestières a-t-elle évolué dans le temps? (Grâce aux projets, grâce aux CVGT ou autres structures)

7. Quelles sont vos relations avec les structures étatiques forestières et/ou les projets et les ONG qui interviennent dans la région? Pouvez-vous les citer? Menez-vous des activités avec ces structures? Sous quelles formes? Quelles sont les modalités d'exécution?.....
8. Comment se fait le lien institutionnel et opérationnel entre les programmes et projets forestiers et votre association ou groupement?.....

Les femmes forestières se sont regroupées au sein d'une association, l'AMIFOB. L'AMIFOB a pour objectif d'assurer la participation des femmes dans tous les domaines de développement et encourage la prise de conscience chez les femmes de leur rôle de gestionnaire des ressources naturelles. L'amicale met également en œuvre des projets visant à former les femmes et à améliorer leurs conditions de vie à travers des AGR. L'AMIFOB a un représentant dans la cellule genre du MECV. Par ailleurs, elle assure la supervision d'un site du projet de gestion durable des PFNL.

9. Comment se fait le suivi de vos activités forestières? (à votre niveau? pour les projets? pour l'Etat)?.....

10. Quelles difficultés rencontrez-vous dans le cadre de l'exercice de vos activités en tant que femmes? Numéroté par ordre d'importance

Insécurité sur le terrain		Distances trop longues	
Difficulté d'approvisionnement en matière première (PFNL, faune, pêche, autres)		Manque d'eau	
Difficulté d'octroi de terrain pour reboisement ou exploitation forestière		Autres	
Insécurité foncière		Manque de matériel	
Pénibilité des tâches			

11. Y-a-t-il des mesures incitatives que votre ministère de tutelle/votre CVGT/votre communauté/autre structure à laquelle vous êtes affiliées a prises en faveur des femmes dans le cadre de vos activités? Si oui lesquelles?
12. Ces mesures sont-elles appliquées? Si non pourquoi?
13. Quels sont vos besoins par ordre de priorité?.....
14. Connaissez-vous d'autres structures féminines qui travaillent dans le domaine de la foresterie? 1=oui; 0=non.
15. Si oui citez-les et donnez leurs contacts ou adresses, domaines d'activités et zones d'interventions?

Structures	Domaines d'activités	Zones d'intervention	Contacts, adresses
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			

7.			
8.			
9.			
10.			

16. Votre structure et ces structures qui travaillent dans la foresterie comme vous appartiennent-elles à des organisations faïtières communes ou à des réseaux de femmes travaillant dans la foresterie au Burkina? 1=oui; 0=non.....

17. Si non pourquoi?

18. Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'établissement et le fonctionnement de telles structures de rassemblement?.....

Questionnaire d'enquête pour les services techniques, projets, ONG, partenaires de coopération

Date.....
 Enquêteur..... Lieu.....
 Adresse.....
 Structure..... Titre.....
 Personne interviewée..... Espace géographique d'intervention

Quels sont les objectifs poursuivis par votre structure? Y-a-t-il des objectifs spécifiques pour les femmes?

1. Qui est chargé de la formulation des activités du projet (activités des femmes) lors de sa conception?
2. Sur quoi ces formulations sont-elles basées?
3. Existe-t-il des études de base, de faisabilité et de rentabilité pour les activités retenues pour les femmes?
4. Quelles stratégies avez-vous développées pour prendre les femmes en compte dans votre projet? (création de groupement des femmes? AGR? Autres.....)
5. Si le projet implique une participation communautaire, les femmes sont-elles encouragées à s'impliquer? De quelles manières?.....

6. Votre structure octroi-t-elle des crédits aux femmes? Pour quelles activités?
7. Les crédits sont-ils individuels ou collectifs? Quelles sont les modalités d'octroi des crédits aux femmes? Sont-elles différentes de celles des hommes? Si oui de quelles manières? Les femmes sont-elles préparées à la gestion du crédit? Le crédit obtenu leur permet-il de réaliser les activités désirées et de les rentabiliser?
8. Les opportunités de formation sont-elles disponibles pour les femmes? Si elles ne tirent aucun avantage de cela, les causes de ce résultat sont-elles examinées? Des mesures sont-elles prises pour corriger cela?.....

9. Existe-t-il un cadre de concertation régional/provincial des organismes intervenants dans le projet? Quelle est sa structure? Sa composition?
10. Composition du personnel

Effectif	Cadres de décision	Personnel d'appui	Agents techniques
Masculin			
Féminin			
Ont-ils reçu une formation en genre?			
Si oui, combien? (H & F)			
Nbre pers encadrées /agent technique?			
Nbre villages /agent technique			

11. Quels sont vos domaines d'intervention en général? (numéroter par ordre de priorité)

Thèmes stratégiques	Sécurité alimentaire	
Lutte contre la pauvreté	Autres	
Genre		
Protection de l'environnement		

Domaines d'intervention en matière de foresterie? Cocher la case correspondante

Renforcement de capacités		Exploitation forestière	
Reforestation		Protection de la végétation	
Agroforesterie		Economie d'énergie domestique	
Conservation des eaux et des sols		Faune	
Aménagement des forêts		Pêche	
Autres			

12. Quelles sont les activités concrètes menées dans ces domaines avec les populations?

Cocher la case correspondante

Sensibilisation (thèmes)		Formation (Thèmes)	
Pépinières/jardins polyvalents		Reboisement	
Régénération naturelle assistée		Banques fourragères	
Mise en défens		Lutte contre les feux de brousse	
Cordons pierreux		Le zaï	
Le compostage		Agroforesterie	
Commercialisation du bois		Exploitation forestière	
Collecte et commercialisation des PFNL? Lesquels		Transformation des autres produits de cueillette	
1.	5.	1.	5.
2.	6.	2.	6.
3.	7.	3.	7.
4.	8.	4.	8.
Apiculture		Transformation des produits de la pêche	
Produits Faune		Vulgarisation de foyers améliorés	
Autres (citer)			

13. Quels sont les résultats immédiats observés sur les femmes après la mise en œuvre de ces activités? (C'est-à-dire: Ces activités sont-elles profitables pour les femmes)? De quelle manière?

Activités	Résultats immédiats	Indicateurs des résultats
Sensibilisation (thèmes)		
Pépinières/jardins polyvalents		
Régénération naturelle assistée		
Mise en défens		
Cordons pierreux		
Le compostage		
Commercialisation du bois		
Apiculture		
Produits Faune		
Collecte et commercialisation des PFNL? Lesquels		
1.	5.	
2.	6.	
3.	7.	
4.	8.	
Transformation des autres produits de cueillette		

1.	5.		
2.	6.		
3.	7.		
4.	8.		
Reboisement			
Banques fourragères			
Lutte contre les feux de brousse			
Le zaï			
Agroforesterie			
Exploitation forestière			
Transformation des produits de la pêche			
Vulgarisation de foyers améliorés			
Formation (Thèmes)			
.....			
.....			
Autres activités			

14. Les femmes jouent-elles un rôle dans ses activités? 1= Oui; 0= Non

15. Si Oui, citez les activités et les tâches précises

16. A quel niveau sont-elles impliquées? Cocher la case correspondante

Choix des activités	
Planification des activités	
Identification du problème et des solutions	
Exécution	
Suivi-évaluation	

17. Les femmes sont-elles incluses dans les équipes d'exécution des projets comme moyen d'impliquer les femmes locales dans les activités du projet?.....

18. Quels sont vos partenaires techniques et financiers?

19. Quelles ONG ou organisations féminines utilisez-vous comme intermédiaires pour vos actions sur le terrain en matière de genre et foresterie?

20. Quelles sont les modalités du contrat: mandat/rôles/tâches/coûts de ces associations et groupements?

21. Etes-vous satisfaits de leurs prestations?.....

22. Système de suivi-évaluation du partenariat (critères, indicateurs d'évaluation)? L'évaluation du projet inclut-elle l'examen des effets du projet sur les femmes locales? Ces effets sont-ils bénéfiques ou bien au détriment des femmes? Si c'est au détriment, leurs causes sont-elles examinées? Quelles actions sont mises en œuvre pour contrebalancer des effets sévères sur les femmes?

23. Quels sont les impacts de vos activités
 a) Sur les conditions de vie des femmes: sur le plan du statut social

.....
.....
b) Sur le plan du statut économique
.....
.....
.....
.....

24. Quels sont, selon vous, les principaux obstacles/contraintes/difficultés rencontrés dans l'implication des femmes à la gestion forestière?

.....
.....
.....
.....

25. Quelles sont vos propositions et suggestions pour un renforcement du rôle des femmes dans la gestion forestière?

.....
.....
.....
.....

26. Avez-vous déjà mené des études sur les femmes et la foresterie? Si oui, préciser les références.

.....
.....
.....
.....

27. Les rapports du projet incluent-ils une section sur la participation des femmes? Sur les effets du projet par rapport à l'amélioration des conditions de vie des femmes?.....

.....
.....

ANNEXE 3: FICHE SIGNALÉTIQUE DES PROJETS

1. Projet d'appui à la gestion participative des ressources naturelles dans la région des Hauts-Bassins

Fiche signalétique du Projet

Titre du projet	Projet d'appui à la gestion participative des ressources naturelles dans la région des Hauts-Bassins		
Objectif de développement	Contribuer à la réduction de la pauvreté dans la région des Hauts-Bassins		
Objectif spécifique	Promouvoir et faciliter une gestion durable et participative des ressources naturelles dans la région des Hauts-Bassins		
Durée du projet	5 ans		
Zone du projet	Région des Hauts-Bassins		
Groupe cible	<ul style="list-style-type: none"> - les communes rurales - la commune urbaine - les groupements de gestion forestière - les acteurs locaux 		
Résultats	R1: les capacités en matière de gestion des ressources naturelles des acteurs déconcentrés, décentralisés et non étatiques sont renforcés		
	R2: les forêts classées périurbaines de Bobo-Dioulasso et les espaces forestiers limitrophes sont restaurés et gérés de manière participative et concertée		
	R3: les plans de gestion des terroirs (PGT) sont actualisés et mis en œuvre par les CVD et les communes dans le sous-bassin versant de Farakoba et les terroirs limitrophes des Forêts Classées (FC)		
	R4: un processus d'intégration territoriale des zones des FC périurbaines, des zones limitrophes et de la ville de Bobo-Dioulasso est engagé et les complémentarités sociales, économiques et culturelles sont valorisées		
Période de réalisation	Début: janvier 2007		Fin: 31 déc. 2009
Coût	Bailleurs: sources de financement	Nature du financement	Montant en millions de Fcfa
	Etat	Contribution en nature et personnel	368,496
	Grand-duché du Luxembourg	Subvention	3 684,964
	Total		4053,461
Contacts	Adresse: Téléphone: 20 97 74 26 Fax: 20 98 17 44 e-mail: pafdk@fasonet.bf Responsable: Monsieur Daouda ZALLE		

2. Projet de gestion durable des ressources forestières dans les régions Sud-Ouest, Centre-Est et Est (PROGEREF)

Fiche signalétique

Sigle/intitulé du projet	Projet de gestion durable des ressources forestières dans les régions du Sud-Ouest, Centre-Est et Est (PROGEREF)		
Zone d'intervention	Régions du Sud-Ouest, Centre-Est et Est		
Objectif global	Contribuer à la réduction de la pauvreté		
Objectifs spécifiques	Améliorer la gestion des ressources forestières et les revenus des populations bénéficiaires		
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - une pérennisation des ressources forestières et fauniques; - un accroissement des revenus des ménages à travers; - une amélioration des capacités de gestion des populations; - une amélioration des conditions sanitaires des groupes cibles; - un accroissement de l'offre éducative grâce à la construction; - une amélioration des conditions de travail des femmes - une meilleure préparation des communautés de base à assumer leurs nouvelles fonctions dans le cadre de la décentralisation; - une amélioration des finances publiques; - un renforcement des capacités opérationnelles des structures déconcentrées du Ministère de l'environnement et du cadre de vie. 		
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - aménagement et gestion des ressources naturelles; - amélioration des systèmes de production; - renforcement des capacités locales; - appui aux activités communautaires et crédit; - formation et sensibilisation; - assistance technique; - coordination et gestion du projet 		
Période de réalisation	Début: janvier 2004		Fin: 31 déc. 2007
Coût	Bailleurs: sources de financement	Nature du financement	Montant en millions de Fcfa
	Etat	-personnel -réfection de bâtiments	1 295, 310
	Fonds Africain de Développement (FAD)	Prêt -acquisition des biens et services -mise en place du crédit -formation	10 203,03
	Bénéficiaires	travaux de main d'œuvre participation aux crédits	
	Total		11 498,33
Contacts	Adresse: Ouagadougou 01 Burkina Faso Téléphone: 50 35 81 27 / 50 35 81 29 E-mail: progeref@fasonet.bf Responsable: Monsieur Oumarou SAWADOGO		

3. Programme de lutte contre l'ensablement dans le Bassin du fleuve Niger: composante du Burkina Faso (PLCE/BN)

Fiche signalétique

Intitulé et sigle du projet	Programme de lutte contre l'ensablement dans le Bassin du fleuve Niger: composante du Burkina Faso (PLCE/BN)			
Réf. Convention de financement	Accord de prêt n° 21 001 5000 7147 du 22/04/04			
Zone d'intervention	Région: Sahel Provinces: Séno, Oudalan			
Objectif global	Lutter contre l'ensablement dans le bassin du fleuve Niger			
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation - Formation - Fixation de dunes - Récupération de glacis - Protection des berges 			
Résultats attendus	<ol style="list-style-type: none"> 1. fixation de 3 000 ha de dunes 2. récupération de 4 000 ha de glacis dégradés 3. protection de 500 km de berges 4. renforcement des capacités des populations 5. appui à la mise en place et à la dynamisation des cadres de concertation 6. appui à la mise en œuvre du STRAT Sahel 			
Domaine d'activités	Environnement			
Période de réalisation	Début: 2004		Fin: 2008	
Coût	Bailleurs	Nature du financement	Montant	%
	FAD	Prêt	2 795,71	67,62
	ETAT	Subvention	586,95	14,20
	Population	Main d'œuvre	751,51	18,18
	Total		4 134,17	100,00
Contact	Adresse: BP 301 - DORI Burkina Faso Téléphone: 40 46 03 50 40 46 00 77 Fax: 40 46 03 50 E-mail: plcebf@fasonet.bf Responsable: ZIGANI Goudouma			

4. Projet GTFS/RAF/387/ITA « Opération acacia. Appui à la sécurité alimentaire à l'atténuation de la pauvreté et à la lutte contre la dégradation des sols dans les pays producteurs de gommés et de résines »

Fiche signalétique du Projet GTFS/RAF/387/ITA

Sigle/intitulé du projet	GTFS/RAF/387/ITA « Opération acacia. Appui à la sécurité alimentaire à l'atténuation de la pauvreté et à la lutte contre la dégradation des sols dans les pays producteurs de gommés et de résines »		
Zone d'intervention	Centre-Nord, Nord, Plateau central, Sahel et Est		
Objectif global	Renforcer et rationaliser les méthodes de production, de transformation et de commercialisation des gommés et résines dans les six pays bénéficiaires		
Objectifs spécifiques	Renforcer les capacités analytiques et opérationnelles dans les six pays pilotes pour traiter des problèmes de sécurité alimentaires et de désertification par l'amélioration des systèmes agrosylvopastoraux		
Résultats attendus	Mise en place effective des systèmes agrosylvopastoraux Elaboration d'un programme décennal, échanges d'information, de formation et de transfert de technologie		
Activités	Création des comités nationaux de pilotage, élaborer des bases de données, effectuer des études spécifiques, encadrer les producteurs, fournir des informations au NGARA		
Période de réalisation	Début: janvier 2004		Fin: juin 2006
Coût	Bailleurs: sources de financement	Nature du financement	Montant en millions de Fcfa
	Etat	-	0
	Gouvernement Italien	Don	3 407 208 \$EU pour les six pays dont le Burkina Faso
	Total		3 407 208 \$EU
Observations	Il s'agit d'un projet sous-régional et le financement indiqué est global et ne permet pas de spécifier le montant prévu pour le Burkina Faso		
Contacts	Adresse: 01 BP6429 Ouagadougou 01, Burkina Faso Téléphone/fax/e-mail:50 31 61 19 ngara@cenatrin. bf Responsable: Monsieur Attina LANKOANDE		

5. Projet de partenariat pour l'amélioration de la gestion des écosystèmes naturels (PAGEN)

Fiche signalétique du projet

Sigle/intitulé du projet	Projet de partenariat pour l'amélioration de la gestion des écosystèmes naturels (PAGEN)		
Zone d'intervention	Comoé, Léraba, Houet, Nahouri, Bazèga, Zoundwéogo, Boulgou, Ziro, Sissili, Soum		
Objectif global	La biodiversité des aires de protection de la faune prioritaire est établie		
Objectifs spécifiques	Inverser les tendances de dégradation de la biodiversité dans les aires de protection de la faune prioritaire		
Résultats attendus	Résultat 1: capacité améliorée de la DGEF de coordonner et soutenir une gestion décentralisée des APF Résultat 2: amélioration des capacités et du comportement des communautés locales en matière de conservation des APF		
Activités	Renforcement des capacités nationales pour l'appui à la gestion décentralisée des APF et locales dans la gestion des ressources naturelles Renforcement des capacités locales pour la gestion des APF		
Période de réalisation	Début: 2003		Fin: 2007
Coût	Bailleurs: sources de financement	Nature du financement	Montant en millions de FCFA
	Etat	Subvention (Contrepartie)	1 243
	FEM	Subvention	5 550
	Bénéficiaires	-	
	Total		6 793
Observations			
Contacts	Adresse: 01 BP 582 Ouagadougou 01, Burkina Faso Téléphone: 50 35 64 15 E-mail: pagen@river.bf Responsable: Monsieur Kouritta Prosper SAWADO		